

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 MAI 2013

VOLUME 100

ROSA FANIZZI et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal
Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour Ville de Laval
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
GILLES THÉBERGE	7
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	7

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
65P-714 : Extrait du livre des procès-verbaux d'une séance du comité exécutif de la Ville de Laval du 3 juin 1998, CE- 1998-3631 Soumission 7772	155
67P-715 : Contrat public remporté par Sintra inc. dans la région de Laval- Laurentides - Soumission 7774 de la Ville de Laval, 1998 (Boul. Le Corbusier)	177
65P-716 : Contrats publics de la Ville de Laval remportés par Valmont Nadon Excavation Inc. Entre 1996 et 2011	206

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 M. GILLES THÉBERGE :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Théberge. Est-ce que les
12 procureurs pourraient s'identifier, s'il vous
13 plaît?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

16 Me KEITH RITI :

17 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
20 Procureur général du Québec.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

23 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

24 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine, Ville de Laval.

25 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

1 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval.

2 M. YURI TREMBLAY :

3 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
4 municipalités du Québec.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

7 Me DENIS HOULE :

8 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
9 l'Association des constructeurs de routes et grands
10 travaux du Québec.

11 Me SIMON LAPLANTE :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

13 Simon Laplante pour l'Association des constructeurs
14 de routes et grands travaux du Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me MARCO LABRIE :

19 Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Je vais vous assermenter.

22

23

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES THÉBERGE, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[1]** Alors...

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Bonjour. Monsieur Théberge, vous avez commencé
14 à rendre témoignage jeudi dernier. Vous nous avez
15 parlé de votre parcours professionnel. Vous nous
16 avez mentionné avoir occupé une partie de votre
17 carrière chez Sintra et d'avoir quitté par la suite
18 pour occuper chez Valmont Nadon Excavation. Donc,
19 si on revient à la période où vous étiez chez
20 Sintra, on en était à parler du moment où Sintra,
21 là, tente de percer, pardon, le marché de Montréal
22 et au niveau de l'asphalte. On a arrêté au moment
23 où vous nous relatiez là, différentes choses
24 relativement à l'asphalte, mais si on revenait plus
25 précisément au moment où Sintra obtient un contrat

1 de réfection d'une rue, voulez-vous nous dire
2 comment ça se produisait là, dans... comment ça se
3 déroulait dans les faits? Je comprends que vous
4 soumissionniez, vous gagniez le contrat. Par la
5 suite là, en fait, dans tout ce processus-là,
6 comment ça se déroulait?

7 R. Avant la soumission, on se répartissait, si on
8 veut, les projets de plein air et revêtement de
9 chaussée. Et quand on était la compagnie gagnante,
10 on transmettait aux non-gagnants les... des
11 chiffres pour leur soumission. Et quand on obtenait
12 la soumission, il y a une partie que l'on faisait
13 nous-même, tout le planage et le revêtement
14 bitumineux, on faisait ça nous-même, Sintra. Et la
15 sous-traitance était donnée au point de vue de
16 réparation des trous d'homme et les trottoirs. On
17 recevait par fax des prix de trottoirs et de trous
18 d'homme soit nous par BP Asphalte ou Mivela
19 Construction.

20 Q. **[3]** Pourquoi tous les travaux n'étaient pas
21 exécutés par Sintra? Pourquoi vous deviez en donner
22 en sous-traitance?

23 R. On en donnait en sous-traitance parce qu'on n'avait
24 pas d'équipe pour faire les trottoirs.

25 Q. **[4]** Et comment ça se produisait, là, dans le cadre

1 du processus d'appel d'offres, les soumissions qui
2 étaient... qui vous étaient proposées soit par
3 Mivela ou par BP Asphalte? Comment ça se déroulait
4 tout ça?

5 R. Bien, on recevait leur prix avant l'ouverture des
6 soumissions soit par Mivela ou BP Asphalte. On
7 prenait... on rentrait dans notre soumission les
8 prix unitaires dans notre bordereau de soumission.
9 Soit c'était BP Asphalte ou c'était Mivela qui nous
10 transmettait les prix, mais on avait, nous, on
11 travaillait strictement avec ces deux entreprises-
12 là à Montréal.

13 Q. **[5]** Pour quelle raison?

14 R. Bien, je ne la connais pas tellement la raison,
15 mais c'étaient des entreprises qui travaillaient
16 bien et que les résultats... ils avaient beaucoup
17 d'équipements et de personnels, ça fait qu'on peut
18 dire qu'ils livraient la marchandise. C'était très
19 bien fait.

20 Q. **[6]** D'accord. Vous dites qu'il y avait de la sous-
21 traitance au niveau des... de la réparation des
22 trous d'homme et des trottoirs. Est-ce que, quand
23 vous parlez de Mivela et BP Asphalte, est-ce que
24 c'était pour les deux travaux en sous-traitance ou
25 c'était...

1 R. Bien, les deux...

2 Q. [7] ... spécifiquement pour un?

3 R. Les deux entreprises faisaient la même chose.

4 Q. [8] C'est-à-dire?

5 R. Aussi bien les trous d'homme que les trottoirs.

6 Q. [9] O.K. Et comment ça se produisait là, les
7 négociations pour déterminer qui allait faire la
8 sous-traitance?

9 R. Premièrement, il n'y avait pas de négociation à
10 faire, on recevait le prix de un ou de l'autre. On
11 recevait leur... normalement, on recevait les deux
12 prix et on prenait le plus bas. On n'avait pas des
13 négociations, aucune négociation à faire.

14 Q. [10] BP Asphalte était représenté par qui?

15 R. Monsieur Joe Borsellino.

16 Q. [11] Et pour Mivela Construction?

17 R. Monsieur Milioto.

18 Q. [12] D'accord. Comment... Est-ce que vous avez déjà
19 rencontré monsieur Milioto? Vous en avez parlé la
20 semaine dernière, relativement au contexte de
21 l'événement de l'attentat, ou il y avait eu des
22 méfaits chez votre voisin, mais dans le contexte de
23 la sous-traitance, est-ce que vous avez déjà eu des
24 rencontres avec monsieur...

25 R. Oui. J'ai eu peut-être deux ou trois rencontres

1 avec monsieur... avec les deux, soit monsieur de
2 BP Asphalte, monsieur Borsellino, ou monsieur
3 Mivela. C'était pour... La première raison, c'était
4 parce qu'on leur donnait des projets, et
5 deuxièmement, c'était pour me présenter, comme quoi
6 je représentais Sintra. Il n'y avait pas d'autre
7 raison.

8 Q. **[13]** O.K. Alors quand les travaux étaient exécutés,
9 soit par Mivela ou par BP Asphalte, est-ce qu'il y
10 avait une redevance à verser à quiconque?

11 R. Il n'y avait aucune redevance de notre part à
12 verser à quiconque.

13 Q. **[14]** D'accord. Et pour quelle raison il n'y avait
14 pas de redevance?

15 R. Bien, la raison, c'est que personne ne nous a
16 demandé de redevance, ça fait qu'on n'en versait
17 pas.

18 Q. **[15]** Ces deux personnes, Mivela Construction et
19 BP Asphalte, étaient reliées à des entrepreneurs au
20 niveau de la construction à Montréal, qui était en
21 lien avec d'autres constructeurs dont vous nous
22 avez... d'autres entrepreneurs dont vous nous avez
23 parlé la semaine dernière. C'était quoi les
24 relations que vous aviez avec eux, qui faisaient en
25 sorte que vous puissiez continuer de travailler un

1 peu dans le monde de l'asphalte?

2 R. Bien, je ne comprends pas tellement votre question.

3 Q. **[16]** O.K. Pour quelle raison vous faisiez affaire
4 avec ces deux entreprises? Vous nous dites « On ne
5 pouvait pas faire... On n'avait pas l'équipement
6 nécessaire, Sintra », mais d'autres raisons pour
7 lesquelles vous faisiez affaire avec eux?

8 R. Bien, tout à l'heure je l'ai exprimé, c'était des
9 entreprises qui étaient à Montréal, c'était des
10 gens qui étaient dans les trottoirs, et qui
11 faisaient un excellent travail. Ils nous donnaient
12 un prix... Je pense que le prix rencontrait le
13 marché, et on leur donnait les trottoirs. C'était
14 comme ça, c'était... C'était la coutume.

15 Q. **[17]** Et elle était basée sur quoi, cette coutume-
16 là?

17 R. Bien, eux étaient habitués de travailler à
18 Montréal, étaient habitués de connaî... Ils
19 connaissaient le devis, ils connaissaient les
20 règles de Montréal, comment on travaillait à
21 Montréal. Puis...

22 (09:37:50)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[18]** Ça ne devait pas être les deux seuls qui
25 connaissaient comment poser du bitume à Montréal?

1 R. Ah, c'est les trottoirs, ça.

2 Q. **[19]** Les trottoirs... Excusez-moi, les trottoirs.

3 R. Non, non, non. Sûrement, ce n'était pas les deux
4 seuls, mais c'était les deux seuls qui, à nous, en
5 tout cas, chez Sintra, nous donnaient des prix.

6 C'était les deux seules entreprises qui nous
7 donnaient des prix, et dont...

8 Q. **[20]** Mais... O.K., parce que c'était vous qui leur
9 demandiez à eux deux seuls?

10 R. Oui, on leur demandait à eux de nous transmettre
11 des prix.

12 Q. **[21]** Et pourquoi vous n'en demandiez pas également
13 à d'autres, qui faisaient, qui étaient capables
14 d'installer des trottoirs? Je pense, là, que... Il
15 me semble que la question...

16 R. Bien, il vient un temps... Il vient un temps,
17 Madame la Présidente, qu'on s'habitue à travailler
18 avec un sous-traitant. Et quand on trouve qu'il
19 travaille bien, on continue de travailler avec lui.

20 Q. **[22]** Auriez-vous pu travailler avec quelqu'un
21 d'autre?

22 R. Oui Madame.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[23]** Avec qui vous auriez pu travailler?

25 R. Bien, les autres gens qui faisaient des trottoirs à

1 Montréal, là. Il y avait CSF, je pense, qui fait
2 des trottoirs. En tout cas, vous les avez déjà
3 nommés ici à la Commission, là. Je ne me souviens
4 pas de tous les noms.

5 Q. **[24]** Est-ce que vous avez déjà essayé de ne pas
6 faire affaire avec Mivela Construction ou
7 BP Asphalte?

8 R. Non. Je n'ai jamais essayé de faire... de ne pas
9 faire affaire avec eux. Je pense, quand... Chacun
10 est un peu dans son domaine. Eux ils sont dans les
11 trottoirs, moi je suis dans l'asphalte.

12 Q. **[25]** Qu'est-ce que vous entendiez dire au niveau
13 des entrepreneurs, au niveau de la pose de
14 trottoirs? Parce que c'est un domaine qui était
15 intrinsèquement lié au vôtre? Qu'est-ce que vous
16 entendiez dire?

17 R. Bien, j'entendais dire que nous on est dans
18 l'asphalte, puis eux sont dans les trottoirs.

19 Q. **[26]** Qu'est-ce que ça veut dire, ça?

20 R. Ça veut dire que, chacun chez soi.

21 Q. **[27]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

22 R. Ça veut dire que moi je suis dans l'asphalte, eux
23 sont dans les trottoirs.

24 Q. **[28]** Est-ce qu'on comprend de ça que si on veut la
25 paix, une certaine paix, vous demeurez dans

1 l'asphalte, donc vous ne faites pas de trottoirs,
2 puis vous leur laissez les trottoirs?

3 R. C'est exact.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[29]** Est-ce qu'on doit comprendre que si vous aviez
6 voulu faire des trottoirs, vous n'auriez pas pu?

7 R. C'est une bonne question, mais j'ai de la misère à
8 vous répondre. Premièrement, on n'avait pas de
9 personnel, puis deuxièmement, je ne pense pas qu'on
10 voulait se lancer dans les trottoirs.

11 Q. **[30]** Pour une question philosophique, ou...

12 R. Une question... Il peut y avoir deux questions. Une
13 question de... Si eux ne venaient pas dans
14 l'asphalte, nous on n'allait pas dans les
15 trottoirs. Et...

16 Q. **[31]** Donc, c'était une chasse gardée.

17 R. C'était une chasse gardée de part et d'autre. C'est
18 le vrai mot.

19 Q. **[32]** Qui entravait, en quelque sorte, la libre
20 compétition.

21 R. Oui Madame.

22 Q. **[33]** O.K.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[34]** Elle était établie comment, cette chasse
25 gardée? Pourquoi vous...

1 R. Bien, lorsqu'on veut que les choses fonctionnent,
2 on ne peut pas être dans tous les domaines. Il faut
3 que chacun demeure dans son domaine.

4 Q. **[35]** Quand vous dites quand on veut que les choses
5 fonctionnent, vous voulez dire quoi?

6 R. Bien, la... Pour l'harmonisation des projets,
7 lorsqu'on veut que ça fonctionne, il faut que
8 chacun demeure dans son...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[36]** Alors on parle toujours de collusion.

11 R. Exactement.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[37]** Donc, vous dites que pour que la collusion
14 puisse fonctionner dans le monde de l'asphalte et
15 atteindre les objectifs recherchés, il faut laisser
16 les gens des trottoirs ensemble. Qu'est-ce qu'il en
17 était relativement à leur entente au niveau des
18 trottoirs?

19 R. Bon, au niveau des trottoirs, je n'ai jamais
20 assisté à leur rencontre comme tel, mais il était
21 convenu entre nous que les trottoirs faisaient leur
22 affaire et nous on faisait notre affaire.

23 Q. **[38]** Les trottoirs faisaient leur affaire et
24 c'était qui ça les trottoirs, c'était relié à
25 quel... à quel individu, c'était quel monde, le

1 monde des trottoirs?

2 R. Bien je ne sais pas, il y avait cinq ou six
3 entrepreneurs de trottoirs à Montréal, c'était
4 relié à eux. Les trottoirs leur appartenaient,
5 c'est eux qui faisaient les trottoirs pour les
6 entrepreneurs en asphalte à Montréal.

7 Q. **[39]** D'accord. Vous nous avez parlé de BP, de
8 Mivela, de SF?

9 R. Je pense que j'ai dit CSF.

10 Q. **[40]** Oui, excusez?

11 R. Il y en avait d'autres là, mais je ne les ai pas
12 moi par coeur.

13 Q. **[41]** O.K.

14 (09:41:04)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[42]** Alors, si on comprend bien ce que vous nous
17 dites, c'est que des cinq entrepreneurs ou
18 entreprises qui faisaient affaire dans les
19 trottoirs à Montréal, ils étaient, ils se
20 coordonnaient toujours avec soit Mivela ou avec BP?
21 C'est ce que vous nous dites?

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. **[43]** O.K. Est-ce que vous avez noté qu'ils se
24 coordonnaient l'un l'autre, parce que vous dites
25 que vous preniez toujours celui qui avait le prix

1 le plus bas, est-ce que justement il y avait une
2 alternance dans le...

3 R. À l'occasion il y avait une alternance entre les
4 deux entrepreneurs, mais comme eux savaient que
5 nous on faisait de la collusion, sûrement qu'ils en
6 faisaient entre eux, eux autres aussi.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[44]** Vous avez la conviction, Monsieur Théberge,
9 qu'ils en faisaient de la collusion les gens des
10 trottoirs?

11 R. Moi j'ai la conviction, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[45]** Je vais vous poser une autre question dans un
14 autre domaine puis après ça je vais laisser maître
15 Roy poursuivre. Est-ce que, Monsieur Théberge, vous
16 pourriez nous dire si la qualité du bitume, la
17 qualité de l'asphalte était ainsi faite que les
18 trottoirs, pas les trottoirs, mais l'asphalte
19 devait être refaite à chaque année, bien entendu il
20 y a les nids de poule et il y a la température qui
21 y fait. Mais est-ce qu'il, est-ce que la qualité de
22 l'asphalte y fait pour quelque chose?

23 R. Moi, je ne suis pas un grand spécialiste en
24 asphalte, il y a des gens qui sont très bien formés
25 pour vous répondre à cette question-là. Mais moi je

1 pense que depuis, d'année en année, les raffineries
2 comme tel raffinent de plus en plus le produit brut
3 avec un système de « crackers », ils vont
4 rechercher tout ce qu'ils peuvent dans le produit
5 brut pour faire des huiles et qu'est-ce qui reste
6 comme résidu est envoyé pour faire de l'asphalte.
7 On pourrait dire c'est comme tu prends un citron
8 puis plus que tu le presses, moins qu'il va en
9 sortir à l'autre bout. Et qu'est-ce qui sort
10 vraiment des raffineries est moindre qualité
11 qu'avant, selon moi.

12 Q. **[46]** O.K. Et est-ce que vous diriez aussi que le
13 fait d'avoir de l'asphalte ou du bitume de moindre
14 qualité, est-ce que vous ne diriez pas aussi qu'en
15 quelque part ça pouvait être fait volontairement
16 pour justement permettre que les contrats se
17 renouvellent d'année en année et pour faire sûr
18 qu'on ne manque pas de contrat?

19 R. Je ne penserais pas que ça allait jusque là, mais
20 les producteurs d'asphalte n'ont pas le choix de
21 s'approvisionner aux raffineries. Voici le produit
22 qu'on vous vend. On n'en a pas d'autre. Ça fait que
23 ça avait deux effets, c'est sûr que le produit
24 n'est pas bon, tu l'utilises, tu refais encore
25 l'asphalte d'année en année. Ça vient se marier un

1 dans l'autre.

2 Q. **[47]** Depuis combien de temps diriez-vous qu'il y a
3 une baisse de la qualité du produit?

4 R. Au moins depuis un bon... une bonne dizaine
5 d'années, oui, si ce n'est pas plus, si ce n'est
6 pas un peu plus.

7 Q. **[48]** Alors, donc, ce facteur-là contribue à la
8 multiplication des nids-de-poule à Montréal?

9 R. Oui, Madame. Et aussi l'infrastructure de la Ville,
10 qu'est-ce qu'on retrouve aussi au point de vue
11 drainage à Montréal et beaucoup d'autres facteurs
12 qu'à part que le ciment asphalté aussi.

13 Q. **[49]** O.K. Mais ce n'est pas juste à Montréal non
14 plus?

15 R. Non.

16 Q. **[50]** Parce que j'imagine que le bitume qui est
17 fait, il est fait partout?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[51]** Donc, la qualité des routes de façon générale
20 au Québec est sujette à ce que les raffineries
21 fournissent, c'est ça?

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. **[52]** Merci.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. **[53]** On a donc pu parler d'une chasse gardée dans

1 le monde des trottoirs. Si maintenant on parle de
2 chasse gardée au niveau de d'autres municipalités
3 ou d'autres arrondissements, toujours dans la
4 période où vous étiez chez Sintra entre mille neuf
5 cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux mille
6 (2000), vous penseriez à quel autre secteur?

7 R. Bon, on peut dire, on peut vous répondre un peu à
8 cette question-là, les gens qui travaillaient en
9 trottoirs à Montréal, travaillaient en trottoirs à
10 Montréal ne travaillaient pas en trottoirs sur la
11 rive sud ni sur la rive nord, il y avait d'autres
12 entrepreneurs pour le nord et le sud et le privé et
13 le public pour les villes.

14 Q. **[54]** Si je vous parle de Verdun, l'arrondissement
15 de Verdun maintenant, mais entre quatre-vingt-
16 quinze (95) et deux mille (2000) c'est la
17 municipalité de Verdun, qui travaillait à Verdun?

18 R. Premièrement Verdun était un secteur un peu
19 privilégié, il était privilégié, ils avaient un
20 seul entrepreneur eux, qui était l'entreprise
21 Catcan. Donc, il faisait tous ses travaux lui-même,
22 incluant les trottoirs.

23 Q. **[55]** Catcan, qui était le représentant de Catcan?

24 R. Monsieur Tony Catania.

25 Q. **[56]** Vous venez de mentionner « Verdun est un peu

1 privilégiée avec un seul entrepreneur », qu'est-ce
2 que vous voulez dire?

3 R. Bien, ils n'avaient pas d'affaire à se casser la
4 tête avec d'autres entrepreneurs, c'était toujours
5 le même qui faisait tous les travaux. Ça veut dire
6 que, lorsqu'un appel d'offres était lancé, comme
7 tel, c'était toujours lui qui avait les projets.
8 (9:49:56)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[57]** Est-ce que vous savez comment ça se fait qu'il
11 avait... que c'était seulement lui qui était dans
12 ce secteur-là, outre le fait...

13 R. Oui, je sais pourquoi. C'est quand on retirait les
14 dossiers, on recevait l'appel immédiatement pour...
15 de voir à ne pas être sur le dossier lorsque ça
16 rentrerait.

17 Q. **[58]** Qui appelait?

18 R. C'était... ce lui qui m'appelait c'était monsieur
19 Tony Catania.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. **[59]** Comment ça se passait le téléphone, qu'est-ce
22 qu'il vous disait?

23 R. Sûrement qu'il me disait que... il savait,
24 premièrement, que j'avais retiré le dossier. Il

1 savait que ça m'intéressait. Il me disait que lui
2 aussi ça l'intéressait, c'était une Ville qu'il
3 travaillait beaucoup, c'était vraiment pratiquement
4 toujours lui qui y travaillait, que, normalement,
5 nous, il ne nous faisait pas de tort sur d'autres
6 projets, soit de Montréal ou un peu la Rive-Sud,
7 que lui voulait garder le secteur de Verdun.

8 Q. **[60]** Quand il vous disait qu'il ne vous faisait pas
9 de trouble sur, par exemple, la Rive-Sud, vous
10 compreniez quoi?

11 R. Bien, si on montait un projet sur la Rive-Sud, lui,
12 ça ne l'intéressait pas, il ne venait pas sur la
13 Rive-Sud, il ne venait pas à Montréal, il
14 s'occupait strictement de Verdun.

15 Q. **[61]** Non, mais vous compreniez quoi? Que si vous
16 soumissionniez à Verdun il allait soumissionner sur
17 la Rive-Sud, c'est ce que vous compreniez?

18 R. Bien, pas tout à fait comme ça. Mais, je veux dire,
19 si, moi, je ne lui donnais pas le O.K. sur Verdun,
20 on s'aventurerait, peut-être qu'il ne nous donnerait
21 pas le O.K... il pourrait retirer les dossiers
22 Montréal puis on n'aurait pas le O.K.

23 Q. **[62]** Et, ça, qu'est-ce que ça amènerait en
24 conclusion si vous n'auriez pas eu le O.K. pour la

1 Rive-Sud?

2 R. Bien, à la... c'est parce que lui ne retirait pas
3 sur la Rive-Sud. S'il aurait retiré, peut-être que
4 ça nous aurait créé des problèmes.

5 Q. **[63]** Quel genre de...

6 R. Mais si...

7 Q. **[64]** Excusez-moi.

8 R. « Tu n'aurais pas pu faire de la collusion si on
9 retirait sur la Rive-Sud. » Ça fait que là, en le
10 laissant chez lui, il nous laissait chez nous.

11 Q. **[65]** Dans les faits, pour la période où vous avez
12 été chez Sintra, de quatre-vingt-quinze (95) à deux
13 mille (2000), qu'est-ce qu'il en a été des appels
14 d'offres déposés par Sintra à Verdun?

15 R. À ma souvenance, on n'a déposé aucun appel à
16 Verdun... d'offres à Verdun.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[66]** Donc, contrairement à Montréal ou à ce que
19 vous nous avez dit jeudi dernier, à Verdun, vous
20 n'avez jamais tenu tête ou vous n'avez jamais
21 refusé de vous retirer?

22 R. Bien, j'ai tenu tête longtemps, mais je pense qu'en
23 tant que Québécois, la dernière journée, je

1 lâchais.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[67]** Ce qui a amené que vous n'avez pas jamais
4 déposé d'appel d'offres à Verdun?

5 R. Oui, ça se pourrait que j'en aie déposé, mais à ce
6 que je me souviens, peut-être que je n'en ai pas
7 déposé non plus.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[68]** Monsieur Théberge, je vais revenir avec ce que
10 vous venez de dire. Parce qu'il y a beaucoup de
11 sous-entendus dans ce que vous dites.

12 R. D'accord.

13 Q. **[69]** Quand vous dites : « En tant que Québécois, je
14 me retirais à la dernière minute », vous voulez
15 dire quoi?

16 R. Je veux dire qu'un Québécois a moins la tête dure
17 qu'un Italien. Un Italien, ça ne lâche pas le
18 morceau tant et aussi longtemps qu'on ne lui a pas
19 dit oui. Nous, en tant que Québécois, on vient
20 tannés et on dit oui, à la fin. Juste ça.

21 Q. **[70]** Est-ce que c'est la seule chose?

22 R. Pardon?

23 Q. **[71]** Est-ce que c'est la seule chose, le fait
24 d'avoir la tête dure...

1 R. Bien... oui, c'est la seule chose que j'ai voulu
2 dire.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[72]** Des soumissions de complaisance, pourquoi vous
5 avez... ce n'est pas quelque chose que vous avez pu
6 envisager dans le cas de Verdun?

7 R. Non, je n'ai pas envisagé les soumissions de
8 complaisance à Verdun.

9 Q. **[73]** Pourquoi?

10 R. Je ne le sais pas. Puis je ne m'en souviens pas.
11 Peut-être que j'en ai fait une à l'occasion, des
12 soumissions de complaisance, oui, mais... oui, ça
13 se pourrait. On pourra peut-être les sortir, là,
14 mais... je ne peux pas vous répondre.

15 Q. **[74]** Vous ne pouvez pas nous répondre précisément,
16 c'est...

17 R. Précisément, non.

18 Q. **[75]** Des appels de monsieur Catania, Tony Catania,
19 vous en avez eu combien, si on se porte sur une
20 période d'une année ou par mois ou comme vous
21 voulez?

22 R. Bien, il n'y a pas de période comme telle. La
23 période est quand les appels d'offres sont lancés,
24 c'est là que vient les appels. Normalement, en

1 hiver, il n'y en a pas beaucoup, si on prend la
2 période... c'est à peu près d'avril aller jusqu'à
3 septembre. Ça dépend le nombre de soumissions qui
4 sort à Verdun par année.

5 Q. **[76]** Et si je vous demandais une moyenne, ça
6 pourrait être quoi?

7 R. Ah! ça pourrait être peut-être deux ou trois. Parce
8 que Verdun aussi ça touche l'Île-des-Soeurs, ça ne
9 touche pas strict... juste Verdun, c'est l'Île-des-
10 Soeurs aussi avec.

11 Q. **[77]** Deux, trois. Deux, trois quoi?

12 R. Deux, trois appels d'offres. Il peut y avoir des
13 appels d'offres... deux, trois appels d'offres qui
14 sortent, par année, peut-être quatre ou cinq, là,
15 je ne peux pas vous dire.

16 Q. **[78]** D'accord. Et donc, les appels étaient en
17 fonction des appels d'offres. S'il y avait cinq
18 appels d'offres dans l'année, vous pouvez avoir
19 cinq appels?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[79]** On vient de parler de Verdun, qui était une
22 chasse gardée. Est-ce qu'il y a d'autres
23 arrondissements, à l'époque, ou d'autres
24 municipalités sur l'Île de Montréal où il y a une

1 chasse gardée?

2 R. Une chasse gardée aussi gardée que celle-là, je
3 n'en vois pas.

4 Q. **[80]** Mais moins gardée donc, vous pourriez penser à
5 quoi?

6 R. Il y avait peut-être un peu Ville Saint-Laurent,
7 mais elle était vraiment moins gardée que les
8 autres.

9 Q. **[81]** Ville Saint-Laurent, vous faites référence à
10 qui?

11 R. Bien, en alternance aux entrepreneurs qui
12 obtenaient les projets à Ville Saint-Laurent.

13 Q. **[82]** Quels étaient-ils?

14 R. Bien, ils étaient... la plupart des projets qui
15 obtenaient à Ville Saint-Laurent, c'était Infrabec,
16 ici, il y a eu aussi Les Entreprises Garnier et
17 Catania... Catania... Catania, Frank Catania.

18 Q. **[83]** O.K.

19 R. Non pas Tony, mais Frank Catania.

20 Q. **[84]** Et comment ça se déroulait dans le cas de
21 Ville Saint-Laurent?

22 R. Bien, je ne peux pas vous dire comment ça se
23 déroulait parce que je retirais très peu à Ville
24 Saint-Laurent. Je suis arrivé à Laval en quatre-

1 vingt-seize (96). C'est juste dans ce temps-là que
2 j'ai commencé à retirer les appels d'offres de
3 Ville Saint-Laurent.

4 Q. **[85]** Et donc, à partir de quatre-vingt-seize (96),
5 comment ça se déroule?

6 R. On ne peut pas dire que... je n'ai pas... très peu,
7 très peu retiré à Ville Saint-Laurent. La dernière
8 chose que j'ai retirée, c'est en l'an deux mille
9 (2000), puis Sintra, à la fin, n'a pas
10 soumissionné.

11 Q. **[86]** Pourquoi?

12 R. Premièrement, je n'étais plus à l'emploi de Sintra.

13 Q. **[87]** D'accord, c'est le contrat dont on a parlé la
14 semaine...

15 R. Oui, le contrat que vous avez parlé.

16 Q. **[88]** O.K. Si on se reporte, donc, avant le quinze
17 (15) juin deux mille (2000), de quatre-vingt-seize
18 (96), pour Ville Saint-Laurent, jusqu'au quinze
19 (15) juin deux mille (2000), est-ce que vous vous
20 rappelez d'un contrat où Infrabec avait été désigné
21 gagnant d'un contrat à Ville Saint-Laurent?

22 R. Oui, je me souviens, mais je ne peux pas vous dire
23 le nom du projet, mais je me souviens qu'Infrabec
24 avait été gagnant d'un projet à Ville Saint-
25 Laurent.

1 Q. **[89]** Qui avait été désigné gagnant avant le...
2 avant l'ouverture des soumissions? C'était ça le...

3 R. Oui, il avait été désigné gagnant avant l'ouverture
4 des soumissions.

5 Q. **[90]** D'accord et dans quel contexte ça avait été
6 déterminé qu'il était désigné gagnant?

7 R. Je ne me souviens pas.

8 Q. **[91]** D'accord. Relativement à ce contrat-là, que
9 vous faites référence sans vous en rappeler
10 précisément, est-ce qu'il y a eu des discussions
11 quant à la partie asphalte que Sintra aurait pu
12 réaliser?

13 R. Écoutez, il peut y en avoir eu, là, mais on peut
14 dire que... je ne me souviens pas. Je ne me
15 souviens pas si on... on a eu... si Sintra a
16 discuté de l'asphalte ou si Sintra a exécuté des
17 travaux à Ville Saint-Laurent pour Infrabec, je ne
18 m'en souviens pas.

19 Q. **[92]** Infrabec, qui était le répondant pour
20 Infrabec?

21 R. Monsieur Lino Zambito.

22 Q. **[93]** D'accord. Et est-ce que vous avez déjà été en
23 contact avec, toujours dans le cadre des affaires
24 avec le père de monsieur Lino Zambito? Monsieur
25 Giuseppe Zambito?

1 R. Dans le cadre des affaires, c'est un monsieur que
2 je connaissais, mais c'était surtout Lino qui
3 s'occupait de l'entreprise. Monsieur le père, comme
4 tel, je le voyais à l'occasion le samedi, au même
5 club de golf que moi et on se saluait et c'est
6 tout.

7 Q. [94] O.K., mais des discussions en regard d'un
8 contrat plus spécifique à...

9 R. Non, je ne m'en souviens pas. C'était surtout
10 monsieur Lino qui s'occupait des projets.

11 Q. [95] O.K. Si on revient à Verdun et avec Catcan,
12 est-ce que vous avez été appelé à faire, à un
13 moment donné, des travaux avec Catcan en... Sintra
14 et Catcan ensemble?

15 R. Non, on n'a jamais... on n'a jamais formé un
16 partenaire tous les deux ensemble.

17 Q. [96] O.K. Par rapport à d'autres... vous avez dit
18 Catcan, c'était une chasse gardée à Verdun. Est-ce
19 qu'il y a eu une exception à cette chasse gardée au
20 cours des années, toujours quatre-vingt-seize (96)
21 à deux mille (2000)?

22 R. Entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille (2000),
23 je ne pense pas, mais je pense qu'avant quatre-
24 vingt-seize (96), je pense qu'on a fait un petit...
25 des travaux d'asphalte à Verdun en libre

1 concurrence, qu'on avait rentré à Verdun.

2 Q. **[97]** O.K. Vous, c'est Sintra, à ce moment-là?

3 R. Chez Sintra, oui.

4 Q. **[98]** O.K. Mais... oublions Sintra. Quand je vous
5 demande une... parce que vous dites Catcan, c'était
6 l'entreprise qui avait main mise, disons, sur
7 Verdun. Est-ce qu'il y a eu une exception dans les
8 entrepreneurs qui ont pu exécuter des travaux à
9 Catcan... à Verdun, à part Catcan, pardon?

10 R. Votre question est toujours de mil neuf cent
11 quatre-vingt-seize (1996)?

12 Q. **[99]** Mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à
13 deux mille (2000), là, la période où vous occupez
14 les fonctions chez Sintra au niveau de l'asphalte
15 puis vous tentez de percer le marché.

16 R. Non. Pour Sintra, on n'a jamais travaillé entre
17 quatre-vingt-quinze (95) et deux mille (2000) à
18 Verdun.

19 Q. **[100]** Non, oublions Sintra, un autre entrepreneur
20 qui aurait...

21 R. Ah, il y a eu...

22 Q. **[101]** qui aurait fait exception.

23 R. Oui, il y a eu un autre entrepreneur, après deux
24 mille (2000), il y eu... ils ont formé une
25 coentreprise, mais c'est après deux mille (2000).

1 Q. **[102]** D'accord, et à ce moment-là, qui a formé
2 cette coentreprise?

3 R. La coentreprise a été formée pour un projet, je
4 pense, c'était un projet de vingt-cinq (25) ou
5 trente millions (30 M\$), dans les années deux mille
6 un (2001) ou deux mille deux (2002). Elle était
7 formée de Louisbourg et de Catcan, à Verdun.

8 Q. **[103]** O.K., et comment ça... d'abord, comment vous
9 connaissez cette information?

10 R. Bien, je ne peux pas vous dire exactement comment
11 je connais l'information, mais j'ai connu
12 l'information. Qui me l'a donnée? Je ne le sais
13 pas, mais c'était peut-être le marché, dans ce
14 temps-là, qui m'avait donné l'information parce
15 qu'on va revenir cet après-midi sur Laval, on se
16 rencontrait, aussi, les entrepreneurs, à Laval, ça
17 fait que probablement quelqu'un qui m'avait dit
18 cette chose-là. Il trouvait que Catcan, c'était
19 trop gros pour lui. Le projet était trop d'une
20 grande ampleur. Ils avaient décidé de faire une...
21 un partenaire, un partenariat sur un projet de la
22 Ville de Verdun.

23 Q. **[104]** Avec Louisbourg. Louisbourg était représentée
24 par qui, à ce moment-là?

25 R. Bien, le propriétaire de Louisbourg, vous le

1 connaissez, c'est monsieur Tony Accurso. Mais qui
2 représentait Louisbourg avec monsieur Tony Catania,
3 je ne sais pas.

4 Q. **[105]** O.K. Comment ça s'était déroulé, les
5 discussions qui ont amené cette coentreprise,
6 toujours selon ce que vous avez entendu?

7 R. Selon qu'est-ce que j'ai entendu, je pense que
8 Louisbourg disait à Catcan que le projet était
9 d'une très grande envergure, c'était trop gros pour
10 lui, que c'était mieux de former une entreprise,
11 une coentreprise.

12 Q. **[106]** Et Louisbourg exécutait des travaux à quel
13 endroit, de façon générale?

14 R. Bien, de façon générale, Louisbourg, selon moi,
15 exécutait des travaux sur l'île de Montréal. La
16 rive nord. Voici les parties que moi je m'occupais,
17 dont je voyais Louisbourg. Est-ce qu'ils
18 travaillaient sur d'autres secteurs, je ne peux pas
19 vous répondre.

20 Q. **[107]** Par exemple, Laval?

21 R. Oui, j'ai mentionné Laval, oui.

22 Q. **[108]** Bon. Alors, vous avez parlé de la rive nord,
23 vous avez parlé de Montréal, et vous avez parlé de
24 Laval.

25 R. Exact, oui.

1 Q. **[109]** O.K. Toujours relativement à la période où
2 vous avez été chez Sintra, par rapport à Montréal,
3 vous nous avez parlé la semaine dernière que vous
4 avez été en contact avec certaines personnes
5 travaillant pour la Ville de Montréal, des
6 fonctionnaires, entre autres monsieur Gilles
7 Vézina. Est-ce que vous connaissez monsieur Luc
8 Leclerc?

9 R. Oui, je connais monsieur Luc Leclerc, oui.

10 Q. **[110]** D'accord. Est-ce que vous pouvez nous dire
11 comment vous le connaissez?

12 R. Bien, lorsque j'avais des contrats à Montréal entre
13 mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux
14 mille (2000), c'est lui qui était le chargé de
15 projet sur les projets que j'ai exécutés à
16 Montréal.

17 Q. **[111]** Et vous avez été appelé à être en contact
18 avec monsieur Leclerc à combien d'occasions au
19 cours de ces années?

20 R. Oui. Juste vous dire que monsieur Leclerc n'était
21 pas sur le chantier, je ne me souviens pas de la
22 personne qui était sur le chantier comme
23 surveillant de chantier. J'ai peut-être rencontré
24 monsieur Leclerc, peut-être trois ou quatre fois
25 dans quatre ans, oui.

1 Q. **[112]** Et qu'est-ce que... Relativement à monsieur
2 Leclerc, qu'est-ce qui a été dit relativement à
3 lui, quand vous saviez là, que Sintra avait
4 monsieur Luc Leclerc comme répondant, quelle était
5 la réaction, ou votre réaction?

6 R. Ah, premièrement, tous les entrepreneurs à Montréal
7 voulaient avoir sur son chantier Luc Leclerc.
8 C'était une demande que chacun voulait avoir sur
9 son chantier, c'était le... une personne
10 importante.

11 Q. **[113]** Pourquoi?

12 R. Pour faire les faux extra.

13 Q. **[114]** Et qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'est-ce
14 que vous voulez dire, pour faire les faux extra?

15 R. C'est donné à l'entrepreneur, de payer à
16 l'entrepreneur des quantités qu'il n'a pas faites.

17 Q. **[115]** Et ça c'était... C'était connu de vous?

18 R. C'était connu de moi, et c'était sûrement connu par
19 les autres entrepreneurs.

20 Q. **[116]** Et pourquoi vous dites sûrement connu des
21 autres entrepreneurs?

22 R. Parce que tous les entrepreneurs voulaient avoir
23 Luc Leclerc sur leur chantier. Luc Leclerc ne
24 dirigeait pas un seul chantier à la fois, peut-être
25 deux ou trois ou quatre chantiers à la fois, en

1 tant que gérant de projet.

2 Q. **[117]** Dans le cadre du travail que monsieur Leclerc
3 a été appelé à faire en relation avec Sintra, est-
4 ce que vous voulez nous dire, par la suite, qu'est-
5 ce qui est arrivé, là, de façon plus spécifique, de
6 Sintra par rapport à monsieur Leclerc?

7 R. Ça fait que, quand on avait... J'avais un directeur
8 de région qui s'appelait Mario Desrochers à Laval.
9 C'est lui qui s'occupait principalement des projets
10 de planage et revêtement à Montréal. Il avait eu
11 une demande de monsieur Luc Leclerc, monsieur Luc
12 Leclerc était après construire sa maison à La
13 Prairie... Oui. Oui, c'est plutôt à La Prairie. Il
14 avait eu une demande de faire l'aménagement
15 paysager. On avait opté - et moi aussi je lui avais
16 donné mon O.K. - on avait opté pour faire
17 l'aménagement paysager.

18 Q. **[118]** Est-ce que Sintra fait l'aménagement
19 paysager?

20 R. Non. Sintra ne fait pas d'aménagement paysager. On
21 avait donné l'aménagement paysager à un sous-
22 traitant.

23 Q. **[119]** Expliquez-nous, Monsieur Théberge, pour
24 quelle raison Sintra en vient à prendre de telles
25 décisions.

1 R. Premièrement, on ne savait... On ne pouvait pas
2 rembourser les faux extra en argent, et la demande
3 est venue de... Vu que monsieur Leclerc
4 construisait sa maison. Il avait besoin de
5 quelqu'un pour faire le paysagement. C'est vrai
6 qu'on n'était pas dans le paysagement, mais on
7 avait, à l'occasion, des sous-traitants en
8 paysagement, et on a engagé quelqu'un pour faire le
9 paysagement à la satisfaction de monsieur Leclerc
10 chez lui. Et Sintra a payé la facture.

11 Q. **[120]** Ça a été une facture à quel montant?

12 R. J'ai... Madame la Présidente, je n'ai pas le
13 montant exact, mais je peux vous dire que c'est
14 plus que vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Parce
15 que, pour vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), on
16 en a... C'est beaucoup plus que ça, mais comme je
17 ne travaillais plus chez Sintra, je ne suis pas
18 capable de retrouver la facture.

19 Q. **[121]** Quand vous dites puisque je ne travaillais
20 pas chez Sintra vous n'avez plus la facture, mais
21 au moment où le paiement de la facture...

22 R. Oui.

23 Q. **[122]** ... vous étiez toujours à l'emploi de Sintra?

24 R. Oui, j'étais toujours à l'emploi de Sintra, mais
25 c'est parce que dans le paysagement on en faisait

1 faire par d'autres comme tel, mais cette facture-là
2 elle a été... elle a été, si on veut, incorporée
3 dans d'autres factures de paysagement.

4 Q. **[123]** Vous venez, vous avez mentionné au début de
5 la narration de cet élément-là, que vous ne pouviez
6 pas rembourser de faux extra en argent. D'ailleurs
7 c'est pourquoi vous avez envisagé le paiement du
8 paysagement chez monsieur Leclerc. Est-ce qu'il y a
9 eu des faux extra qui ont été payés à Sintra
10 auparavant, avant cet événement-là?

11 R. Premièrement, premièrement ce n'est pas parce que
12 Sintra n'avait pas d'argent. Premièrement la
13 question ne nous avait pas été posée si on voulait
14 le payer... si on voulait le rembourser par
15 monsieur Leclerc, il ne nous a pas jamais posé
16 cette question-là. Il nous a laissé, il nous a dit
17 qu'il voulait avoir quelqu'un pour faire son
18 paysagement. C'est ce qu'on a fait. On n'a pas
19 échangé, on ne lui a pas donné d'argent, on a fait
20 strictement le paysagement. Et ça a compensé pour
21 les faux extra.

22 Q. **[124]** O.K. Et vous dites que ça a compensé pour les
23 faux extra, c'était quelle valeur les faux extra
24 que vous aviez, que Sintra avait obtenu?

25 R. C'est difficile pour moi de vous dire aujourd'hui

1 quels étaient les montants des faux extras parce
2 que ce n'est pas moi directement qui s'en occupait
3 avec monsieur Leclerc des faux extra. Je n'ai pas
4 de montant à vous donner, mais ça devait sûrement
5 être assez, comme les autres entrepreneurs, être
6 assez important.

7 (10:35:04)

8

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[125]** J'aimerais savoir, Monsieur Théberge, vous
12 avez dit que le montant du paysagement vous dites a
13 été incorporé dans d'autres aménagements?

14 R. C'est parce que...

15 Q. **[126]** Expliquez ce que vous voulez dire?

16 R. ... l'entreprise qui faisait le paysagement c'était
17 une entreprise qui en faisait pour chez nous, pour
18 d'autres travaux de Sintra.

19 Q. **[127]** Hum, hum?

20 R. Et normalement quand une personne facture, c'est
21 sûr qu'ils nous ont sûrement fait une facture
22 strictement pour... mais ce n'était pas à Brossard
23 qu'il habitait, strictement, ils nous ont fait une
24 facture sûrement pour l'aménagement de monsieur Luc
25 Leclerc, mais avec d'autres factures, mais là quand

1 on a payé, on a payé, on a fait un chèque pour le
2 total, mais je n'ai pas la facture en main pour
3 strictement les travaux de monsieur Leclerc.

4 Q. **[128]** Donc, ce que vous nous dites c'est qu'il y
5 avait une facture?

6 R. Exactement, il y avait une facture.

7 Q. **[129]** Pour monsieur Leclerc?

8 R. Exactement, oui.

9 Q. **[130]** Parce que tantôt j'ai compris que ce que vous
10 aviez dit c'est que l'argent avait été incorporé
11 dans d'autres factures?

12 R. Non, pas l'argent.

13 Q. **[131]** Le montant?

14 R. Oui, le montant, il avait été, c'est qu'on recevait
15 peut-être trois ou quatre factures à la fin de mois
16 parce qu'il travaillait pour nous.

17 Q. **[132]** Ce n'est pas un autre client qui a payé pour?

18 R. Non, non, ce n'est pas d'autres clients c'est
19 vraiment des travaux propres à nous.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. **[133]** Et quel était votre sentiment en regard du
22 fait que Sintra faisait les travaux de paysagement
23 chez monsieur Luc Leclerc?

24 R. Bon, ce n'est pas un sentiment honorable, là. Mais
25 je veux dire quand tu as une dette à donner à

1 quelqu'un tu lui dois... tu lui dois une dette, on
2 considérerait qu'on lui devait une dette pour les
3 faux extra et c'est la demande qu'on avait eue de
4 monsieur Leclerc. Ça fait qu'on a fait le
5 paysagement.

6 Q. **[134]** Et par rapport à tout ce contexte-là comment,
7 je comprends que vous honoriez une dette, mais vous
8 vous sentiez comment?

9 R. Bien je me sentais correct parce que c'était quand
10 tu es dans la collusion, ça fait partie d'un
11 milieu, ça fait partie d'un tout. Moi ça faisait
12 partie de ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[135]** Est-ce que vous vous affichiez chez monsieur
15 Leclerc?

16 R. Non, on n'avait pas envoyé de « pick up » Sintra.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[136]** Pourquoi?

19 R. Premièrement, on n'a pas personne qui travaille
20 dans le paysagement.

21 Q. **[137]** Et est-ce que vous avez répondu spontanément,
22 on n'a pas envoyé de camionnette Sintra, est-ce que
23 votre réaction par rapport à ça, est-ce que vous
24 étiez content qu'il y ait rien d'identifié à
25 Sintra?

1 R. Oui, on n'avait pas besoin de s'identifier là,
2 parce que nous des arbres et du gazon puis du pavé
3 uni, on n'en faisait pas. La personne qui dirigeait
4 le chantier versus notre sous-traitant était quand
5 même le propriétaire de la maison qui disait au
6 sous-traitant quoi faire. Je ne verrai pas pourquoi
7 qu'on aurait été là, nous, qu'on aurait envoyé un
8 ou deux journaliers ou quoi que ce soit pour
9 vérifier si le travail était bien fait. Quand on a
10 reçu la facture, on s'est informé si le travail
11 avait été bien fait et il était satisfait du
12 travail fait par le paysagiste. Et on a payé la
13 facture.

14 Q. **[138]** Et je dois...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[139]** Quel montant allait à monsieur Leclerc sur
17 les faux extra et à l'entrepreneur, quel
18 pourcentage?

19 R. C'est difficile à vous dire le pourcentage, nous on
20 a remboursé avec strictement du paysagement, on ne
21 lui a jamais donné d'argent, Madame.

22 Q. **[140]** Et ça c'est une fois le paysagement, est-ce
23 que c'est arrivé seulement une fois?

24 R. Oui, oui, mais ça comprenait plusieurs travaux
25 qu'on a faits à Montréal. Nous, on n'a pas fait des

1 travaux pendant... de quatre-vingt-quinze (95) à
2 l'an deux mille (2000), on a peut-être fait de
3 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000), peut-
4 être cinq ou six travaux qu'on a faits de planage
5 et revêtement. Ça fait qu'on a payé à monsieur
6 Leclerc versus le paysagement. De quels montants
7 étaient les faux extra, je ne peux pas vous
8 répondre.

9

10

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[141]** Même pas un ordre de grandeur?

13 R. Il était sûrement... même si je ne peux pas
14 répondre un ordre de grandeur, ils étaient sûrement
15 très appréciés.

16 Q. **[142]** Très appréciés ou très appréciables? Je veux
17 dire, importants?

18 R. Oui, ils étaient sûrement importants.

19 (10:11:10)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[143]** J'imagine, les deux?

22 R. Les deux, oui.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[144]** C'était plus important, pour commencer, puis

1 c'était apprécié après, c'est ça?

2 R. Bien, si on veut, oui.

3 Q. **[145]** O.K. Et vous avez mentionné « Je ne vois pas
4 pourquoi Sintra aurait envoyé un journalier
5 s'assurer de quelqu'un sur le chantier qui était
6 content », ça c'est une chose. Mais est-ce que,
7 justement, vous n'étiez pas rassuré de ne pas être
8 obligé d'envoyer les gens de Sintra et s'afficher
9 Sintra sur place?

10 R. On n'a pas besoin d'être rassuré, on avait monsieur
11 Leclerc, qui était quand même un ingénieur, qui
12 était quand même capable de diriger, s'il voulait
13 avoir un arbre à droite ou un arbre à gauche. Je ne
14 verrais pas pourquoi qu'on aurait envoyé une
15 camionnette de Sintra, avec un contremaître, pour
16 vérifier si l'arbre était à la bonne place.

17 Q. **[146]** Monsieur Théberge, la question était plutôt :
18 Vous étiez content qu'il n'y ait pas de camionnette
19 Sintra dans l'entrée chez monsieur Leclerc pendant
20 qu'on faisait des travaux de paysagement alors que
21 Sintra est une compagnie d'asphalte?

22 R. C'est exact, on n'avait pas besoin de s'afficher
23 dans la cour de monsieur Luc Leclerc, qui avait sa
24 maison à côté de monsieur Frank Catania.

1 Q. **[147]** De monsieur Frank Catania ou de son fils?

2 R. De monsieur... Ah! je ne peux pas vous répondre,
3 c'est un ou l'autre.

4 Q. **[148]** Est-ce que vous avez été appelé à être en
5 lien avec d'autres fonctionnaires de la ville de
6 Québec... pas de Québec, pardon, de Montréal, soit
7 monsieur Michel Paquette, monsieur François
8 Thériault?

9 R. Non, c'est des personnes, à la Ville de Montréal,
10 que je ne connais pas.

11 Q. **[149]** D'accord. Si je vous demande, dans quel
12 département plus spécifiquement ils travaillaient,
13 vous n'êtes pas en mesure de nous le dire?

14 R. Non, je ne peux pas vous le dire.

15 Q. **[150]** O.K. Ça fait que... monsieur Robert Marcil?

16 R. Robert Marcil, il n'était pas à la Ville entre
17 quatre-vingt-quinze (95) et l'an deux mille (2000).
18 Je pense qu'il était à Ville LaSalle dans le temps.

19 Q. **[151]** D'accord. Donc, pendant ces années-là, vous
20 n'avez pas été en contact avec lui?

21 R. Non.

22 Q. **[152]** Pendant qu'il était à Ville LaSalle, est-ce
23 que vous avez été en contact avec lui, pendant ces

1 années-là?

2 R. Oui, à Ville LaSalle, j'ai été en contact avec
3 monsieur Robert Marcil, oui.

4 Q. **[153]** D'accord. Vous avez été en contact dans
5 quelles circonstances?

6 R. Il s'occupait des projets qu'on exécutait à Ville
7 LaSalle, oui.

8 Q. **[154]** Et comment ça se déroulait?

9 R. Ça se déroulait très bien, alors aucun problème, on
10 était en libre concurrence.

11 Q. **[155]** Est-ce que vous avez été appelé à avoir des
12 rencontres plus personnalisées avec monsieur
13 Marcil?

14 R. Oui, on a eu, à l'occasion, quelques rencontres à
15 la ville même de Ville LaSalle. Donc, on discutait
16 du chantier et chacun... chacun apportait des
17 problèmes, si on avait des problèmes au chantier et
18 on essayait d'apporter des correctifs.

19 Q. **[156]** Toujours dans le cadre du travail, mais en
20 dehors du lieu de travail de monsieur Marcil, est-
21 ce que vous avez été en contact avec lui?

22 R. Non, aucun contact avec monsieur Marcil.

23 Q. **[157]** Avec monsieur Yves Themens?

24 R. Aucun contact avec monsieur Yves Themens.

1 Q. **[158]** Avec monsieur Michel Lalonde? Est-ce que vous
2 le connaissez?

3 R. Oui, je connais monsieur Michel Lalonde.

4 Q. **[159]** D'accord. Vous le connaissez depuis combien
5 de temps?

6 R. Ah! à partir... bien, on va parler toujours de
7 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000), je
8 l'ai connu peut-être un peu avant quatre-vingt-
9 quinze (95).

10 Q. **[160]** Peut-être un peu avant quatre-vingt-quinze
11 (95), ça pourrait remonter à quelle année?

12 R. Peut-être dans les années quatre-vingt-cinq (85),
13 quatre-vingt-sept (87).

14 Q. **[161]** Quand même quelques années avant mil neuf
15 cent quatre-vingt-quinze (1995).

16 R. C'est exact.

17 Q. **[162]** D'accord. Alors, vous l'avez connu dans
18 quelles circonstances?

19 R. Bien, on travaillait à Montréal et on faisait des
20 projets de planage pour la Ville de Montréal.

21 Q. **[163]** Et là, à ce moment-là, est-ce qu'on se situe
22 dans les premières années où vous l'avez connu,
23 quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-sept (87)?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[164]** D'accord. Vous le connaissiez dans ce
3 contexte-là. Par la suite, quel est son rôle?

4 R. Bien, c'est lui qui... c'est lui qui fait les
5 estimés de fin de mois pour l'entrepreneur.

6 Q. **[165]** Il travaille pour qui à ce moment-là?

7 R. C'est... c'est Lalonde, ça ne fonctionne pas sur le
8 nom de Lalonde dans le temps. Je ne peux pas vous
9 dire.

10 Q. **[166]** O.K. Et, lui, il travaille pour quel type
11 d'entreprise?

12 R. Une entreprise de génie civil.

13 Q. **[167]** Une firme de génie civil.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[168]** Lui, c'est un ingénieur, monsieur Lalonde?

16 R. Monsieur Lalonde est un ingénieur.

17 Q. **[169]** Alors, vous le connaissez dans ces
18 circonstances-là. Relatez à madame la présidente et
19 à monsieur le commissaire ce qui se déroule,
20 comment ça se passe avec lui, des événements
21 spécifiques?

22 R. En quatre-vingt-sept (87)?

23 Q. **[170]** Bien, en quatre-vingt-cinq (85), quatre-

1 vingt-sept (87), ce qui vous amène, là...

2 R. Bien, on se connaît, comme tel, on commence à se
3 connaître puis on fait des travaux à la Ville de
4 Montréal en planage.

5 Q. **[171]** Et son rôle, qu'en est-il rela...

6 R. Il est comme ingénieur et gérant de projet pour les
7 projets à Montréal.

8 Q. **[172]** D'accord. Et au niveau de la surveillance des
9 travaux, le suivi des travaux, le paiement, comment
10 ça se passe?

11 R. Il a un surveillant des travaux pour Montréal. Lui,
12 c'est lui qui fait le décompte des fins de mois.
13 Son surveillant lui remet les quantités de planage
14 qu'on a exécuté, à la fin du mois. Lui remet toutes
15 les quantités qu'on a faites de planage, à la fin
16 du mois à son patron, qui est Michel Lalonde.

17 Q. **[173]** D'accord, et donc, c'est avec Michel Lalonde
18 que vous discutez?

19 R. Oui, c'est avec Michel Lalonde qu'on discute parce
20 que mon contremaître de chantier m'a remis les
21 quantités exactement nous, qu'est-ce qu'on a
22 exécuté, puis lui a les quantités de son
23 surveillant de chantier aussi.

24 Q. **[174]** Comment ça se passe? Les discussions?

25 R. Bien, les discussions... les discussions, chacun

1 fait valoir son point, on est à peu près identique
2 au point de vue de la quantité.

3 Q. [175] O.K. et...

4 R. Il me fait un décompte progressif et la Ville nous
5 paye.

6 Q. [176] Alors ça, à ce moment-là, ce sont des
7 quantités réalisées? Des quantités qui ont été
8 posées?

9 R. Bien, il y a eu une occasion qu'on a fait du
10 planage, je ne sais pas en quelle année, avant mil
11 neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont les
12 quantités... il y a eu un peu de quantités
13 supplémentaires qui nous ont été payées comme
14 telles parce qu'on avait eu des difficultés un peu
15 sur le projet à l'exécution parce qu'on faisait du
16 planage sur la rue Saint-Denis. Ça fait que je lui
17 avais fait part qu'on avait eu des problèmes
18 beaucoup parce qu'il y avait beaucoup de
19 signalisation puis on n'avait pas un prix... très
20 ordinaire, on avait un prix pour faire la job. Ça
21 fait qu'on s'était entendu à la fin qu'il m'avait
22 donné un peu plus de quantités pour compenser pour
23 qu'on fasse plus de profit.

24 Q. [177] Ça, on peut situer ça en quelle année,
25 Monsieur...?

1 R. Avant mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

2 Q. **[178]** Entre quatre-vingt-cinq (85) et quatre-vingt-
3 dix (90)?

4 R. Oui.

5 Q. **[179]** O.K., puis à ce moment-là, quelle a été la
6 contrepartie de Sintra au moment où... vous dites,
7 il nous a donné un peu plus de quantités?

8 R. Bien, je ne me souviens pas exactement des
9 quantités, mais la contrepartie, c'est que... je ne
10 me souviens pas exactement du montant, mais on lui
11 a dit... moi, je lui avais donné entre six mille
12 dollars (6 000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$)
13 en argent à monsieur Michel Lalonde.

14 Q. **[180]** En redevance sur les extras payés en surplus,
15 c'est ça?

16 R. C'est exact.

17 Q. **[181]** Des cadeaux à des fonctionnaires de la Ville
18 de Montréal, est-ce que vous en avez remis au cours
19 des années où... on se resitue en mil neuf cent
20 quatre-vingt-quinze (1995), là, et suivantes?

21 R. Oui, je pense...

22 (10:19:23)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[182]** Plus particulièrement en quatre-vingt-seize
25 (96).

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[183]** Seize (16), pardon, oui.

3 R. Quatre...

4 Q. **[184]** Quatre-vingt-quinze (95), quand vous
5 commencez, oui.

6 R. Bon, O.K.

7 Q. **[185]** Quatre-vingt-seize (96).

8 R. Bon, je pense qu'on était comme les autres
9 entreprises, donc, on donnait des billets de
10 hockey, on donnait des bouteilles de vin, c'est à
11 peu près les parties qu'on donnait puis on allait
12 dîner, à l'occasion, avec les fonctionnaires.

13 Q. **[186]** Et quand vous dites « On allait dîner, à
14 l'occasion, avec les fonctionnaires », avec quels
15 fonctionnaires plus spécifiquement que vous êtes
16 aller dîner?

17 R. Si on prend le fonctionnaire, monsieur Gilles
18 Vézina, qui est ingénieur, peut-être une ou deux
19 fois par année, j'allais dîner avec lui pour
20 connaître le programme de l'année... quel programme
21 qu'on aurait dans l'année, qu'est-ce qui venait en
22 appels d'offres dans les mois suivants de l'année
23 courante.

24 Q. **[187]** Avec d'autres fonctionnaires pour des dîners?

25 R. Bien, avec la Ville, c'est le seul.

1 Q. **[188]** O.K. Avec d'autres personnes? Donc, vous
2 spécifiez avec... de la Ville, c'était le seul,
3 d'autres fonctionnaires de d'autres villes à cette
4 époque-là?

5 R. Vous voulez parler des villes de la rive sud?

6 Q. **[189]** Non, mais je ne sais pas, c'est parce que
7 vous dites « des fonctionnaires de la Ville »,
8 est-ce que...

9 R. J'ai dit : « Des fonctionnaires de la Ville de
10 Montréal ».

11 Q. **[190]** O.K.

12 R. C'était le seul.

13 Q. **[191]** O.K. Est-ce qu'avec Michel Lalonde, vous avez
14 eu des dîners comme ça?

15 R. J'ai peut-être eu dans les cinq ans... cinq ans ou
16 dans les quatre ans, peut-être deux dîners et c'est
17 tout.

18 Q. **[192]** O.K. Et j'ai oublié de vous demander tout à
19 l'heure, après, vous nous avez relaté l'événement
20 où vous avez remis une somme d'argent entre six
21 mille (6 000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$) à
22 monsieur Lalonde. Est-ce qu'après mil neuf cent
23 quatre-vingt-seize (1996), vous... dans le même
24 genre de contexte de travail, vous avez été appelé
25 à remettre des sommes d'argent à monsieur Michel

1 Lalonde?

2 R. Non, j'ai appris ça... je n'ai jamais remis de
3 l'argent à Michel Lalonde.

4 Q. **[193]** D'accord et en regard de la surveillance de
5 vos travaux, est-ce que monsieur Lalonde a été
6 impliqué dans les travaux de Sintra, après mil neuf
7 cent quatre-vingt-seize (1996)?

8 R. Non. À partir de mil neuf cent quatre-vingt-seize
9 (1996), c'était monsieur Luc Leclerc qui s'occupait
10 des travaux.

11 Q. **[194]** O.K. Monsieur Lalonde n'était plus là?

12 R. Bien, il avait peut-être d'autres dossiers, mais il
13 ne s'occupait pas de ces dossiers-là.

14 Q. **[195]** D'accord. Vous avez parlé, dans les cadeaux,
15 les bouteilles de vin, c'était donné à qui?

16 R. Bien, on en donnait... on en donnait beaucoup.
17 C'était... c'était... ce n'est pas une question que
18 c'était la mode, mais c'était comme ça, on donnait
19 environ deux bouteilles de vin, peut-être à Luc
20 Leclerc, à Gilles Vézina et des fonctionnaires
21 aussi, parce que je travaillais sur la rive sud, je
22 travaillais sur la rive nord, ça fait qu'on en
23 donnait un peu à tout le monde.

24 Q. **[196]** Quand vous dites « on en donnait beaucoup »,
25 si on se place au niveau de Sintra, ça pouvait

1 représenter combien?

2 R. Moi, je vous parle au niveau monétaire de qu'est-ce
3 que je faisais au niveau de la Ville et des
4 fonctionnaires au nord et au sud, peut-être entre
5 huit mille (8 000 \$) et dix mille dollars
6 (10 000 \$) d'achat de bouteilles de vin.

7 Q. **[197]** Pour que vous distribuiez à quelle période de
8 l'année plus spécifiquement?

9 R. Bien, c'était préférable... c'était dans le temps
10 de Noël.

11 Q. **[198]** Et les livraisons se faisaient à quel
12 endroit?

13 R. La plupart du temps, les livraisons se faisaient
14 directement à leur domicile. Ma secrétaire avait
15 l'adresse de chacun et on engageait un
16 commissionnaire pour livrer l'ensemble de ces
17 bouteilles-là? Il y avait même des compagnies qui
18 se faisaient... qu'on pouvait engager, là, je ne me
19 souviens pas les noms de compagnie, qui faisaient
20 la distribution des cadeaux pour nous.

21 Q. **[199]** Vous avez parlé aussi des loges de hockey.

22 R. Oui. On avait... on avait une fois par année, une
23 fois ou deux fois par année, on louait une loge et
24 on invitait les personnes... des personnes au
25 hockey.

1 Q. **[200]** Ça, ça pouvait représenter... une soirée type
2 là, comment ça se déroulait?

3 R. Bien, on faisait l'invitation et on servait un
4 buffet aussi, il y avait un buffet qui était dans
5 la loge et ça comprenait tout, apéritif et digestif
6 et le vin. Et les gens qu'on invitait là, il y
7 avait des gens du ministère, il y avait des gens de
8 la Ville... de Ville... mais c'était... c'était
9 vraiment un remerciement, si on veut.

10 Q. **[201]** Et cette loge-là pouvait accueillir combien
11 de personnes?

12 R. Entre dix (10) et douze (12) personnes.

13 Q. **[202]** Quand vous dites « des gens du ministère »,
14 on parle de quel ministère?

15 R. Des gens du ministère des Transports.

16 Q. **[203]** Quand vous parlez des gens de la Ville?

17 R. Quand je parle des gens de la Ville, c'étaient
18 sûrement monsieur Gilles Vézina et Luc Leclerc.

19 Q. **[204]** O.K. Les gens du ministère des Transports,
20 qui étaient-ils?

21 R. Je regrette, mais je ne me souviens pas des noms.

22 Q. **[205]** Ça pouvait avoir quelle valeur une soirée
23 comme celle que vous venez de nous décrire?

24 R. Quand on était entre dix (10) et douze (12)
25 personnes, entre trois mille et cinq mille dollars

1 (3 000 \$-5 000 \$).

2 Q. **[206]** Ça pouvait arriver à combien d'occasions dans
3 une année où Sintra recevait dans une loge?

4 R. Dans mon cas à moi, c'était un soir ou deux soirs
5 par année.

6 Q. **[207]** Ça, c'est la période qui coïncide à... se
7 termine avec le quinze (15) juin deux mille (2000),
8 l'événement de l'attentat, où vous nous avez dit,
9 par la suite, vous avez quitté chez Valmont Nadon.
10 Mais, pendant cette période de quatre-vingt-quinze
11 (95) à deux mille (2000), mais particulièrement
12 quatre-vingt-seize (96) à deux mille (2000), là, on
13 a parlé de Montréal, mais Sintra a également tenté
14 de percer le marché de Laval.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[208]** D'accord. Et voulez-vous mentionner quel est
17 l'événement qui a déclenché là, finalement, votre
18 désir pour Sintra de percer le marché et de
19 Montréal et de Laval?

20 R. Bien, de Montréal, on l'avait percé le marché, on
21 faisait... on faisait de l'asphalte à Montréal.

22 Q. **[209]** O.K. Mais, c'est quoi? Il y a un événement
23 dans la vie de Sintra là, qui fait en sorte que
24 vous venez mieux positionner pour soumissionner et
25 à Montréal et à Laval.

1 R. Bah! Je ne sais pas si c'est cet événement-là que
2 vous voulez vraiment bien me faire décrire, mais je
3 vais essayer de vous décrire un événement. C'est,
4 je pense, en quatre-vingt-seize (96) ou quatre-
5 vingt-dix-sept (97), on avait eu quelques projets
6 d'asphalte à Laval, mais pas terriblement.

7 Q. **[210]** O.K. Mais Monsieur Théberge, je m'excuse, je
8 vous interromps. En fait, c'est que Sintra fait
9 l'acquisition de l'usine Demix en quatre-vingt-
10 seize (96).

11 R. C'est exact, oui.

12 Q. **[211]** Bon. Alors, à partir du moment où Sintra se
13 trouve mieux positionnée par rapport à Ville de
14 Montréal et Ville de Laval, là c'est ce qui vous a
15 amené à soumissionner, on a parlé de Montréal, mais
16 maintenant on parlerait de Laval, mais du temps où
17 vous étiez chez Sintra.

18 R. Oui. C'est ça que je parlais pour vous...

19 Q. **[212]** D'accord. Mais, avec le début de Demix.

20 R. Oui, avec le début de Demix, oui. On se présente
21 comme... Je ne sais pas exactement votre question.

22 Q. **[213]** Allez-y sur à partir du moment où Sintra
23 acquiert Demix, qu'est-ce que... en fait, Sintra
24 vous demande de percer le marché de Laval. Qu'est-
25 ce que vous faites?

1 R. On avait... Sintra avait une technique un peu
2 pointue comme telle pour faire de l'asphalte sur le
3 boulevard... le boulevard de la Concorde, boulevard
4 Concorde. Quand je rencontre monsieur Jacques
5 Lahaie de la Ville de Laval, je lui soumetts un
6 projet avec lequel on pourrait dans cette rue-là,
7 qui est une rue très passante, de l'asphalte avec
8 du ciment et de l'émulsion et de l'asphalte
9 recyclé. On présente, avec le technicien de Sintra,
10 le procédé comme tel. Et la Ville de Laval dit :
11 « C'est bien, nous pensons que vous avez un
12 excellent procédé. Nous allons en faire l'essai ».

13 C'est très bien, on était très content
14 qu'ils puissent adhérer à faire l'essai de cette
15 nouvelle technique-là comme telle. Et le dossier
16 est confié à CIMA, donc CIMA fait... prépare
17 l'appel d'offres et prépare aussi le devis
18 concernant cette nouvelle technique-là. La
19 soumission vient dans les journaux, c'est une
20 soumission publique. Quand la soumission publique
21 apparaît dans les journaux, nous retirons la
22 soumission. Nous parlons à... nous avons aussi la
23 liste des candidats susceptibles... les candidats
24 qui ont retiré l'appel d'offres nous est remis,
25 m'est remise par monsieur Claude Deguise.

1 Q. **[214]** Qui est monsieur Claude Deguise?

2 R. Il est directeur du génie civil à la Ville de
3 Laval. Il me remet la liste des gens qui ont retiré
4 sur le nouveau procédé. Je rencontre les gens qui
5 ont retiré sur le procédé. Je leur remets un prix
6 de sous-traitance strictement pour le procédé parce
7 que dans l'appel d'offres, il y avait le procédé,
8 la nouvelle technique, mais il y avait aussi la
9 réfection des trottoirs et il y avait aussi la
10 réfection de certains trous d'homme. Ça fait que je
11 leur remets le prix que nous on pourrait leur faire
12 en sous-traitance pour la nouvelle technique, comme
13 telle, et aussi je leur remets leur prix, leur prix
14 vendant qu'ils devaient rentrer, total, incluant
15 les taxes.

16 Sintra obtient le projet. Quinze (15) jours
17 après, Sintra obtient le projet. Peut-être un mois
18 après, on a l'autorisation de débiter le projet, et
19 on fait le projet.

20 Q. **[215]** Ça, vous nous avez dit, ça pouvait être en
21 quelle année?

22 R. Peut-être en quatre-vingt-dix-sept (97), là.

23 Q. **[216]** O.K.

24 R. Quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
25 (98).

1 Q. **[217]** Si on revient dans le temps, Sintra fait
2 l'acquisition de l'usine Demix, donc peut faire
3 des... bien positionnée pour faire des travaux à
4 Laval. C'est le premier contrat, celui que vous
5 venez de nous mentionner, qui a lieu en quatre-
6 vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit (98).
7 Comment ça se passe de quatre-vingt-seize (96) à
8 quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
9 (98)?

10 R. O.K. O.K. Avant ce projet-là, Madame la Présidente,
11 il y a eu un autre projet. Qui était un projet d'un
12 pluvial sur le boulevard des Laurentides entre
13 Saint-Martin et Saulnier. C'était un pluvial qu'on
14 devait installer. Selon l'appel d'offres qui avait
15 été lancé, c'était un projet à peu près de deux
16 millions (2 M), deux millions (2 M), deux millions
17 et demi (2,5 M). On devait installer un pluvial. Et
18 on devait passer... Les plans et devis
19 mentionnaient qu'on devait installer le pluvial à
20 trois mètres du pluvial déjà existant. Et on devait
21 passer le pluvial en dessous de la conduite de gaz,
22 en dessous de Saint-Martin, qui se trouvait à peu
23 près à vingt (20) pieds de profond. Et on devait
24 installer la nouvelle conduite à peu près entre
25 deux et trois mètres plus loin que la conduite

1 existante qui était en... déjà existante.

2 L'appel d'offres est lancé, c'est comme ça
3 que ça se décrit approximativement dans les plans
4 et devis, on remplit le bordereau, et on a l'appel
5 d'offres, mais à un prix... à un prix en bas de
6 notre « cost ». Mais c'était en avant de nos
7 bureaux, sur la rue Saulnier. Ça fait qu'on a
8 l'autorisation de débiter le projet, on débute le
9 projet, on envoie de l'équipement, je pense qu'on
10 envoie trois pelles... trois pelles, même une
11 quatrième pelle. À peu près trois ou quatre jours
12 après, je pense qu'on n'avait même pas posé un bout
13 de tuyau parce qu'à trois mètres de l'égout
14 existant, on avait... on était dans le roc, dans le
15 roc solide, solide. On n'avancait pas. Je pense
16 qu'on n'avait pas posé aucun bout de tuyau.

17 J'arrive un matin, j'ai fermé le chantier.
18 Ça fait que tout le monde s'est en allé chez eux.
19 On a fermé le chantier, puis on a laissé... On
20 était sur le boulevard des Laurentides, il y a
21 quand même beaucoup de trafic, les pelles ont
22 arrêté de travailler.

23 Q. [218] Pourquoi vous avez fait ça?

24 R. Bien, je trouvais qu'on ne pouvait pas exécuter un
25 projet comme ça. Il y a quelque chose qui n'allait

1 pas bien. Pourquoi qu'on ne pouvait pas utiliser,
2 déjà, la tranchée existante de l'égout, du vieil
3 égout qui était là, on pouvait poser le nouvel
4 égout juste à côté.

5 En fermant le chantier, monsieur Claude
6 Deguise, qui voyait le chantier tous les jours de
7 son bureau, parce qu'il était à 1, Place Laval, lui
8 aussi était sur le boulevard des Laurentides, ça
9 fait qu'il m'appelle puis il dit : « On va aller en
10 réunion. » Ça fait qu'il demande une réunion de
11 chantier. Dont il vient à la réunion de chantier
12 avec moi, et moi j'avais mon contremaître aussi, et
13 il appelle aussi Serge Duplessis, qui représente la
14 firme Dessau au chantier.

15 Q. **[219]** Et quel est le lien de Dessau avec le
16 chantier?

17 R. C'est Dessau qui avait fait l'appel d'offres, c'est
18 lui qui avait préparé les plans et devis pour
19 l'appel d'offres. Pour la soumission. Après que
20 j'aie eu fermé le chantier, on a fait une réunion
21 de chantier, une vraie réunion de chantier, je leur
22 ai fait... Je leur ai exprimé mes doléances, que je
23 ne comprenais pas que je ne pouvais pas installer
24 un pluvial à côté du vieux pluvial, dont eux
25 avaient déjà creusé il y a peut-être vingt (20) ans

1 ou trente (30) ans, ils avaient tout brisé le roc,
2 que moi je pouvais passer à côté, et aussi que je
3 pouvais passer, au lieu de mettre en... De
4 suspendre le gros tuyau de gaz, l'attacher à peu
5 près vingt (20) pieds de long, c'était extrêmement
6 difficile à faire. Pour quelle raison que je...
7 L'ancien pluvial passait au-dessus du gaz.
8 Pourquoi, moi, avec mes nouveaux tuyaux, je ne
9 pouvais pas passer à la même place, passer au-
10 dessus?

11 Ça fait qu'on a la réunion, je leur
12 explique tout ça, ils comprennent bien comment moi
13 je voyais le projet. Ça fait que pour terminer la
14 réunion, pour faire une histoire courte, monsieur
15 Claude Deguise il dit : « Écoute, tu te rendras
16 chez Dessau, il dit, ils vont te remettre un plan
17 d'exécution. Qui est différent du plan de ta
18 soumission. » Qui reflétait qu'est-ce que je vous
19 expliquais avant. J'ai fait les travaux selon le
20 nouveau plan d'exécution. Ça veut dire, ça en
21 d'autres mots qu'il y avait des gens dans la
22 soumission, moi j'avais la soumission comme telle,
23 mais d'autres avaient le plan d'exécution. Ça fait
24 que le plan d'exécution reflétait qu'est-ce que je
25 voulais faire, mais je ne pouvais pas le faire

1 parce que moi le plan d'exécution, je ne l'avais
2 jamais eu.

3 Q. **[220]** Et quand vous nous parlez du roc, dans le
4 plan de soumission est-ce qu'on faisait référence
5 au roc?

6 R. Oui, en plan de soumission le roc apparaissait
7 vraiment sur le plan et le devis. Quand on devait
8 exécuter le projet le roc était vraiment là.

9 Q. **[221]** O.K. Et est-ce que ça c'est quelque chose qui
10 est courant d'avoir un plan de soumission et un
11 plan d'exécution différent?

12 R. Je ne peux pas vous dire si c'est très courant,
13 mais dans ce cas-là ça l'était.

14 Q. **[222]** Est-ce que dans toute votre carrière, est-ce
15 que des plans de soumission, des plans d'exécution
16 c'est arrivé souvent que vous avez vu ça?

17 R. Je ne pense pas, au ministère des Transports je
18 vous dirais non, la Ville de Montréal je ne pense
19 pas, mais je pense qu'à Laval c'était monnaie
20 courante.

21 (10:35:04)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[223]** Et pourquoi, qu'est-ce qu'on doit comprendre
24 de ça?

25 R. On doit comprendre que si même s'il n'y a pas de

1 collusion, dans certains travaux on doit comprendre
2 qu'on n'a pas besoin d'en faire, rendu qu'on a
3 l'information adéquate pour faire le projet. C'est
4 qu'en libre concurrence si tu n'as pas, si on n'a
5 pas tous les mêmes données comme tel, on
6 soumissionne sur des choses différentes. En
7 soumissionnant sur des choses différentes, des fois
8 on peut être gagnant, mais la plupart du temps, on
9 est perdant.

10 Q. **[224]** Quel était l'avantage de qui dans ça, est-ce
11 qu'il y avait un avantage à quelqu'un?

12 R. Oui, c'est parce que le projet avait été promis à
13 quelqu'un en lui donnant lui, l'autre personne a
14 soumissionné sur des plans d'exécution, tandis que
15 moi j'ai soumissionné sur des plans de soumission.
16 Ça fait qu'on n'était pas sur la même longueur
17 d'onde.

18 Q. **[225]** Je comprends qu'en bout de ligne vous avez
19 gardé le contrat?

20 R. Oui, on a gardé, on a eu le projet parce qu'on
21 était, on a baissé tellement notre prix puis on
22 avait tous les matériaux pour exécuter le projet.
23 Parce qu'on était une firme quand même assez grande
24 qu'on pouvait se permettre de faire un projet même
25 un peu en bas du coût.

1 Q. **[226]** Alors, donc, si je comprends bien, le projet
2 selon votre logique et selon les faits que vous
3 nous apportez, devait être confié à quelqu'un
4 d'autre, en l'occurrence Dessau j'imagine?

5 R. Dessau était l'ingénieur-conseil.

6 Q. **[227]** Était l'ingénieur-conseil?

7 R. Il avait fait les deux plans.

8 Q. **[228]** O.K.

9 R. Il avait fait le plan de soumission et le plan
10 d'exécution.

11 Q. **[229]** Alors, qui devait être celui qui devait le
12 remporter?

13 R. Je ne peux pas, je ne peux pas vous dire, Madame la
14 Présidente, qui devait l'emporter comme tel sur le
15 projet, mais ce n'était pas moi.

16 Q. **[230]** Mais est-ce que vous vous souvenez qui était
17 le deuxième, ah, bien ça ne sera pas une indication
18 non plus, deuxième ou troisième soumissionnaire?

19 R. Non, ça ne sera pas une indication.

20 Q. **[231]** O.K. Mais ce que vous savez c'est que vous
21 vous êtes arrangé pour soumissionner au-dessus, en-
22 deçà de votre prix coûtant?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[232]** Ça vous donnait quoi à vous de faire ça?

25 R. Bien premièrement, bien premièrement on voulait

1 imposer notre présence à Laval.

2 Q. **[233]** O.K.

3 R. C'est une façon et deuxièmement, on avait tous les
4 matériaux pour faire, on avait l'équipement pour
5 faire et c'était à côté de nos bureaux. Ça fait que
6 c'était difficile pour moi de permettre cette
7 chose-là et à l'occasion des fois il faut montrer
8 notre présence, pour après ça être apprécié.

9 Q. **[234]** O.K. Alors, si je comprends bien c'était pour
10 rentrer à Laval?

11 R. Exactement, oui.

12 Q. **[235]** O.K.

13 R. C'est de cette façon-là que j'ai rentré.

14 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

15 Q. **[236]** Si c'était un contrat arrangé, on vous a
16 appelé, parce que si c'était arrangé normalement on
17 informait le gagnant puis le gagnant appelait les
18 autres pour dire d'un prix?

19 R. On ne m'avait pas appelé, Monsieur.

20 Q. **[237]** On ne vous avait pas appelé du tout?

21 R. Non, non, non. On n'avait pas besoin de m'appeler.
22 Parce qu'on était deux... deux ou trois personnes,
23 je ne sais pas qui était le gagnant sur l'autre.
24 Mais l'autre avait tellement une différence, comme
25 moi j'avais le roc au complet qui était

1 pratiquement en surface de l'asphalte, tandis que
2 l'autre n'avait pas de roc. Le roc était, il n'y
3 avait pas de roc à côté de l'ancien tuyau, le roc
4 avait déjà été friable. Ça fait que lui il s'en
5 allait très bien, ça fait qu'il pouvait baisser son
6 prix. Mais par pur hasard j'ai eu le projet, parce
7 que j'ai baissé beaucoup mon prix.

8 Q. **[238]** C'est ça. Donc, l'autre a soumissionné sur la
9 partie des plans d'exécution selon vous?

10 R. C'est exact, oui.

11 Q. **[239]** Ce qui n'était pas des documents qui avaient
12 été rendus publiques lors de l'appel d'offres...

13 R. Non, non, non.

14 Q. **[240]** ... parce que vous avez soumis sur d'autres
15 types de plans?

16 R. Non, tout, ce qui à qui il devait obtenir la
17 soumission, lui il avait vraiment le plan
18 d'exécution, il avait les deux, il avait le plan de
19 soumission et le plan d'exécution. Tandis que moi
20 j'en avais un seul.

21 Q. **[241]** Donc, vous faites l'hypothèse que si le
22 gagnant avait vraiment gagné, lui il aurait tout de
23 suite commencé les travaux à partir des plans
24 d'exécution?

25 R. C'est exact.

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[242]** À un meilleur coût que ce que vous vous aviez
3 proposé, avec beaucoup plus de facilités?

4 R. En tout cas il n'aurait pas besoin de fermer le
5 chantier.

6 Q. **[243]** O.K. Et justement, si vous n'aviez pas fermé
7 le chantier, Monsieur Théberge, qu'est-ce qui
8 serait arrivé?

9 R. Je ne pouvais pas exécuter le chantier comme ça, je
10 pense qu'on serait encore là.

11 Q. **[244]** Mais si vous n'aviez pas fermé le chantier,
12 dans les faits, qu'est-ce qui serait arrivé aussi?
13 Ou qu'est-ce que vous n'auriez pas eu, qu'est-ce
14 que vous n'auriez pas su?

15 R. Bien, je ne sais pas, si je n'aurais pas fermé le
16 chantier, j'aurais essayé quand même de faire de
17 mon mieux, ça aurait duré longtemps. Mais je
18 n'étais comme ça, je savais qui... c'était
19 illogique, dans ma tête à moi, de poser... un
20 aqueduc, tu ne poses pas ça à côté d'un pluvial.
21 Mais un pluvial, tu peux poser un autre pluvial à
22 côté de l'autre pluvial.

23 Q. **[245]** Mais si vous n'aviez pas fermé le chantier,
24 est-ce que c'est exact de dire que vous n'auriez

1 pas su qu'il existait un plan d'exécution dans ce
2 cas-là?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[246]** Et le fait qu'il existe des plans
5 d'exécution, qu'on semble soumettre à certaines
6 per... certains entreprises et pas à d'autres, est-
7 ce que ce n'est pas aussi une façon d'exclure des
8 gens qui ne l'ont pas dans un processus d'appel
9 d'offres, même si l'appel d'offres est public, est
10 ouvert?

11 R. Bien, ça favorise l'entreprise qui a le plan
12 d'exécution, c'est sûr, hein! Ça ne veut pas dire
13 qu'il va gagner à tous les coups, mais ça le
14 favorise.

15 Q. **[247]** Non, puisque, vous, vous avez été un bel
16 exemple et vous avez gagné...

17 R. Oui, j'en suis un parce qu'on était une grande
18 entreprise et... mais peut-être... peut-être on est
19 une grande entreprise et on avait l'équipement et
20 les matériaux. Mais un petit entrepreneur ne peut
21 pas mettre tout l'équipement, il ne peut pas mettre
22 sur un chantier l'équipement qu'il n'a pas. Ça veut
23 dire qu'il... je ne sais pas qu'est-ce qu'il va
24 faire, il va arriver sûrement plus haut. Puis celui

1 qui a les plans d'exécution, en principe, selon
2 moi, il va réussir. Sauf c'est une exception ce
3 projet-là. Parce qu'il va réussir à avoir le
4 projet, celui qui a les plans d'exécution, en
5 soumission.

6 Q. **[248]** D'accord. Et pour terminer cet événement-là,
7 des suites... vous avez terminé le projet, je
8 comprends, au coût qui vous avez été octroyé. Mais
9 à l'endroit où vous considérez que c'était le bon
10 endroit pour passer les travaux, pour exécuter les
11 travaux, c'est exact?

12 R. C'est exact.

13 Q. **[249]** D'accord. Des suites de ça, avec monsieur
14 Deguise, comment ça se passe?

15 R. Bien, ça se passe assez bien. Maintenant que j'ai
16 les plans, moi, je fais le projet puis je suis bien
17 heureux.

18 Q. **[250]** Et est-ce que vous avez été en contact avec
19 lui par la suite relativement, spécifiquement, à ce
20 projet-là?

21 R. Bien, après ce projet-là, il y a eu le projet de
22 Concorde puis je pense...

23 Q. **[251]** Non, toujours, Monsieur Théberge, en relation
24 avec le projet, qu'on va appeler plans d'exécution,

1 c'était sur la rue, vous avez dit, quoi, Saulnier,
2 tout à l'heure?

3 R. Oui, c'est ça, entre le boulevard des Laurentides
4 et Saulnier.

5 Q. **[252]** O.K. Bon. Alors, relativement à ce projet-là,
6 comment Sintra se comporte avec monsieur Deguise en
7 remerciement de l'obtention des plans d'exécution?

8 R. Selon moi, il ne s'est rien passé comme tel.

9 Monsieur Deguise ne nous a rien demandé puis on ne
10 lui a rien offert comme tel. Sauf que ça nous a
11 permis... ça nous a permis de fermer de le
12 chantier, au lieu de faire une grosse perte, bien,
13 on est rentré dans nos coûts d'exécution.

14 Q. **[253]** Quelques mois plus tard...

15 R. Bien, quelques plus tard on est arrivés à Noël.

16 Q. **[254]** Oui.

17 R. Bien, oui, là, il arrive Noël. Monsieur Deguise,
18 j'avais entendu parler qu'il avait un chalet à
19 Tremblant, qu'il faisait beaucoup de ski à
20 Tremblant. Ça fait que je lui avais acheté quelques
21 certificats-cadeaux, pour cinq cents dollars
22 (500 \$) ou huit cents dollars (800 \$), à monsieur
23 Deguise, pour Tremblant. C'est la seule chose que
24 je lui ai donnée.

1 Q. **[255]** Et ça c'était pour quelle raison, à ce Noël-
2 là, vous remettez des certificats-cadeaux à
3 monsieur Deguise?

4 R. Bien, je n'avais pas eu l'occasion, si on veut,
5 d'aller dîner avec lui pour lui dire : « Merci
6 d'avoir assister à la réunion de chantier », et je
7 lui donne ça comme... au lieu de des bouteilles de
8 vin, je lui donne des certificats-cadeaux de
9 Tremblant et je lui dis : « Profites-en avec ta
10 famille puis bon Noël. »

11 Q. **[256]** Et qui lui offre ça, je comprends que c'est
12 vous, là, qui lui remettez ça, mais...

13 R. C'est moi qui lui offre puis c'est payé par
14 l'entreprise Sintra.

15 Q. **[257]** Et vous nous dites que vous lui remettez ça
16 pour le remercier d'avoir assisté à la réunion de
17 chantier, c'est pour ça que vous lui remettez les
18 certificats-cadeaux, pour avoir assisté à la
19 réunion de chantier?

20 R. Bien, je ne lui mentionne pas la réunion de
21 chantier puis je ne lui mentionne pas de m'avoir
22 donné des plans d'exécution, je ne lui mentionne
23 rien. Je lui dis... je lui donne ça... ce n'est pas
24 un gros cadeau comme les autres ont dit ici, à la

1 Commission. Moi, c'est qu'est-ce que je lui donne
2 pour Noël.

3 Q. **[258]** D'accord. Et la valeur des certificats-
4 cadeaux?

5 R. Était entre cinq cents (500) et huit cents dollars
6 (800 \$).

7 Q. **[259]** Spécifiquement, le montant, Monsieur
8 Théberge, c'est combien?

9 R. Je pense, plus spécifiquement, c'est huit cents
10 dollars (800 \$).

11 Q. **[260]** O.K. Et, dans le fond, au fond de vous, c'est
12 pour le remercier d'avoir demandé à Dessau de vous
13 remettre les plans d'exécution, c'est exact?

14 R. Dans mon fond intérieur, c'est ça.

15 Q. **[261]** O.K. Il a quand même diminué les pertes que
16 vous auriez pu encourir en ayant les plans
17 d'exécution?

18 R. Madame la Présidente, si personne ne m'avait donné
19 les plans d'exécution, je pense que le chantier ne
20 se serait jamais fait. Il était impossible, il
21 était illogique que je ne pose pas un pluvial à
22 côté du pluvial déjà existant. C'était impensable.
23 Impensable.

24 Q. **[262]** Alors...

1 R. Ce n'était pas une conduite d'aqueduc, là. C'était
2 un ancien pluvial qui était là.

3 Q. **[263]** Je comprends ça, que vous avez mentionné,
4 justement, à une question de madame la présidente,
5 que c'était pour imposer la présence de Sintra à
6 Laval que vous avez soumissionné plus bas que votre
7 prix coûtant parce que c'était un projet que vous
8 vouliez réaliser pour les raisons que vous nous
9 avez données.

10 R. Je vais juste vous arrêter. Ce n'était pas juste
11 imposer Laval... notre présence à Laval, c'était
12 aussi des travaux tout près de nos installations.
13 Quand tes installations... quand tu regardes par la
14 fenêtre, tu vois tes installations, je pense que tu
15 peux dire : « Écoute, je suis fier de travailler »,
16 tu regardes dehors, tu vois tes équipements qui
17 travaillent.

18 Q. **[264]** O.K., mais ça, donc, c'est... à partir du
19 moment où Sintra a l'usine Demix, les premiers
20 temps, à Laval, ce n'est pas facile s'implanter?

21 R. Non, les premiers temps, on fait très peu de
22 travaux à Laval, mais par contre, il faut faire
23 attention. C'est qu'on a une usine d'asphalte de
24 Demix, mais on vend aussi aux entrepreneurs, on
25 vend de l'asphalte à partir de l'usine de Demix

1 aussi. Mais, il faut dire aussi qu'en quatre-vingt-
2 quinze (95) et quatre-vingt-seize (96), les travaux
3 d'asphalte, à Laval, il y en avait moins que dans
4 les années deux mille (2000) à deux mille dix
5 (2010). Ça fait que...

6 Q. **[265]** Ça fait qu'en... et là, vous prenez la peine
7 de nous spécifier que vous vendez aux
8 entrepreneurs. Est-ce que ça met Sintra dans une
9 position un peu inconfortable? Est-ce que c'est ce
10 que vous voulez nous dire?

11 R. Bien oui, ça met un peu inconfortable, parce qu'on
12 vend aux entrepreneurs de l'asphalte, puis on veut
13 être, en même temps, entrepreneur, ça fait que
14 quand tu es entrepreneur, tu soumissionnes sur les
15 mêmes projets à qui... qui sont les autres
16 entrepreneurs pour lesquels tu leur vends de
17 l'asphalte. Ça fait qu'il faut quand même faire un
18 petit peu attention.

19 Q. **[266]** O.K. Donc, je comprends que le départ se fait
20 lentement, c'est difficile.

21 R. C'est très difficile.

22 Q. **[267]** D'accord. Et vous venez de nous relater, là,
23 l'événement de la rue Saulnier, vous nous avez
24 parlé d'un contrat que vous avez obtenu avec la
25 nouvelle technique. Mais avant d'en arriver à la

1 nouvelle technique, est-ce qu'il y a une démarche
2 particulière que Sintra ou même vous, Monsieur
3 Théberge, avez effectuée auprès des dirigeants de
4 la Ville pour encore manifester la présence de
5 Sintra à Laval?

6 R. Oui, c'est exact. C'est que, je ne sais pas si
7 c'est en quatre-vingt-dix-sept (97) ou quatre-
8 vingt-dix-huit (98), j'avais demandé à monsieur
9 Claude Asselin de rencontrer monsieur le Maire.
10 Monsieur le Maire Vaillancourt, que je ne
11 connaissais pas. Je le connaissais de nom, mais je
12 le connaissais... je le connaissais de l'avoir vu
13 dans les journaux. En tant que représentant chez
14 Sintra, c'était à moi de l'appeler et d'avoir une
15 rencontre avec lui pour me présenter en tant que
16 nouvelle entreprise, ici, à Laval. Ça fait que la
17 réunion a eu lieu. Monsieur Asselin a dit :
18 « Écoute, je vais faire qu'est-ce qu'il faut faire
19 pour que tu aies un petit déjeuner avec monsieur le
20 Maire Vaillancourt ».

21 Ça fait que le déjeuner a lieu au Tennis
22 13, parce que monsieur le Maire jouait au tennis.
23 Ça fait que je rencontre monsieur le Maire en
24 prenant un café, un petit déjeuner et comme il est
25 un excellent politicien, que je considère un

1 excellent politicien, on parle de choses et
2 d'autres, mais lorsqu'il me quitte, comme tel, j'ai
3 de la misère à comprendre vraiment, dans son
4 langage de politicien, vraiment, qu'est-ce qu'il a
5 voulu me dire. Mais quand je m'en retourne chez
6 moi, je comprends que c'est mieux l'harmonisation,
7 j'aime bien le mot harmonisation, que la bataille
8 pour arriver à des fins. Ça fait que ça reste là,
9 chacun s'en va chez soi.

10 Q. **[268]** Et là, vous êtes...

11 R. C'est qu'est-ce que j'en avais compris.

12 Q. **[269]** Et vous en retenez quoi, à ce moment-là, de
13 ça?

14 R. J'en retiens qu'il faut, si on veut vivre à Laval,
15 si on veut vivre à Laval et on veut y travailler,
16 il va falloir embarquer dans le système ou sinon,
17 revendre l'usine d'asphalte et s'en aller.

18 Q. **[270]** Et de quel système il est question, à ce
19 moment-là?

20 R. Bien, c'est un système d'entente entre les
21 entrepreneurs qui était déjà en force avant mil
22 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et que, nous,
23 si on veut vivre là-bas puis on veut y travailler,
24 il faut y faire partie. C'est un système qui était
25 établi avant qu'on arrive, probablement même avant

1 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), le système
2 fonctionnait.

3 Q. **[271]** Et comment vous arrivez à être au courant du
4 système? Est-ce que c'est monsieur Vaillancourt qui
5 vous en parle lors de cette rencontre?

6 R. Non, non. Non, non. Monsieur Vaillancourt fait un
7 paquet de petits discours très imagés, mais que je
8 ne comprends pas vraiment, mais en d'autres mots,
9 je comprends et je ne comprends pas, mais je
10 comprends vraiment qu'est-ce qu'il a voulu dire.

11 Q. **[272]** Il voulait dire quoi?

12 R. Il voulait dire qu'il fallait vraiment essayer de
13 s'entendre, que je pourrais vraiment en retirer des
14 effets bénéfiques.

15 Q. **[273]** Vous allez en retirer des effets bénéfiques
16 si vous...

17 R. Si je fais partie du système, je vais en retirer
18 des effets bénéfiques pour l'entreprise.

19 Q. **[274]** Comment vous faites pour être au courant du
20 système?

21 R. Bien, avant mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),
22 peut-être mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985),
23 ça fait longtemps que le système existe à Laval.
24 J'avais une amie qui avait une entreprise qui
25 m'avait expliqué comment... comment à Laval eux

1 autres, ils réussissaient un petit peu à
2 s'organiser pour vivre plus ou moins dans la
3 concurrence.

4 Q. **[275]** Qui est cette amie?

5 (10:50:45)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[276]** Bien, c'est-à-dire que c'est avant quatre-
8 vingt-seize (96)?

9 R. Ah! Oui, oui.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[277]** Oui, mais...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je pense qu'on n'a pas besoin de nommer l'amie...

14 Me CLAUDINE ROY :

15 D'accord.

16 R. Non.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... qui faisait de la collusion avant quatre-vingt-
19 seize (96).

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Parfait.

22 Q. **[278]** Et est-ce qu'il était toujours...

23 R. Merci.

24 Q. **[279]** Donc, vous êtes au fait de ces informations-
25 là en quatre-vingt-seize (96), donc le système...

1 R. Même en quatre-vingt-cinq (85) que je vous dis,
2 mais on revient en quatre-vingt-seize (96).

3 Q. **[280]** D'accord. Alors, à ce moment-là, qu'est-ce
4 que vous saviez en quatre-vingt-seize (96) sur le
5 système? Comment il fonctionnait?

6 R. Bien, tu essayais de t'entendre dans à peu près...
7 dans tous les projets, tu essayais de t'entendre
8 entre les entrepreneurs de Laval.

9 Q. **[281]** De quelle façon on arrivait à s'entendre?

10 R. O.K. Ah! Là c'est une... c'est toute une histoire.
11 Premièrement, il y avait un groupe d'asphalte, il y
12 avait un groupe d'égout, il y avait des trottoirs
13 puis il y avait du paysagement puis il y avait des
14 pistes cyclables. Je pense que je résume bien à peu
15 près tous les domaines qu'il y avait de la
16 collusion.

17 Q. **[282]** Et vous, vous avez... quand vous étiez chez
18 Sintra, vous avez participé au groupe de collusion
19 dans l'asphalte?

20 R. Bien, la collusion dans l'asphalte et la collusion
21 dans les égouts aussi...

22 Q. **[283]** D'accord.

23 R. ... parce qu'on faisait... on essayait de faire des
24 égouts dans... quand je suis entré à Laval.

25 Q. **[284]** O.K. Vous nous avez parlé de monsieur Claude

1 Asselin. Qui est monsieur Claude Asselin?

2 R. Monsieur Claude Asselin était... il était dans
3 mon... en quatre-vingt-seize (96), directeur
4 général de la Ville de Laval.

5 Q. **[285]** Alors, on revient donc là à l'ordre plus
6 chronologique, l'achat de l'usine, percer le marché
7 de Laval. Vous avez la rencontre... vous avez le
8 premier événement qui est la rue Saulnier.

9 R. Oui, mais c'était... c'était un projet qui était en
10 libre concurrence jusqu'à un certain point.

11 Q. **[286]** Oui. D'accord. Non. Oui, je comprends, mais
12 j'essaie juste de récapituler. Alors, vous avez la
13 rue Saulnier, vous avez la rencontre au Tennis 13
14 et le premier projet que vous faites comme Sintra
15 dans le... en connaissant le système et suite à la
16 rencontre que vous avez avec le maire, c'est lequel
17 projet?

18 R. Est-ce qu'on peut arrêter un peu?

19 Q. **[287]** Oui.

20 R. S'il vous plaît.

21 Q. **[288]** On pourrait prendre la pause.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[289]** Vous voulez qu'on prenne une pause?

24 R. Oui, s'il vous plaît.

25 Q. **[290]** Certainement.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LA GREFFIÈRE :

5 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
6 serment.

7 R. Toujours.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[291]** Alors, Monsieur Théberge, on en était à
10 parler du système existant à Laval pour lequel vous
11 avez été... pour lequel vous aviez été mis au
12 courant. Alors, voulez-vous nous relater là ce que
13 vous savez de l'existence de ce système-là à Laval?

14 R. O.K. Le système de Laval permet premièrement à tous
15 les entrepreneurs de travailler et à travailler à
16 bon prix, c'est une chose. La façon dont le système
17 fonctionne, c'est qu'un appel d'offre... les appels
18 d'offres sont lancés tous les jeudis dans Le
19 Devoir. Nous avons le droit d'aller chercher les
20 appels d'offres le jeudi jusqu'à midi (12 h 00)
21 lorsque l'appel d'offres est lancé.

22 Les appels d'offres sont toujours lancés
23 entre dix (10) à quinze (15) appels d'offres en
24 même temps, ce qui est très important ça. Nous
25 allons chercher les appels d'offres et le

1 montant... et le montant de chacun des appels
2 d'offres est inscrit sur les documents de l'appel
3 d'offres.

4 Nous avons le droit d'aller chercher les
5 appels d'offres du jeudi midi (12 h 00) dont
6 l'appel d'offres est lancé jusqu'à... la semaine
7 passe au complet jusqu'à l'autre jeudi midi
8 (12 h 00). Ça veut dire qu'on a un jeudi midi
9 (12 h 00), on passe la fin de semaine, on passe la
10 semaine entière, et l'autre jeudi midi (12 h 00),
11 la deuxième semaine, on n'a plus le droit d'aller
12 chercher aucun document. Ça va, Madame la
13 Présidente?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[292]** Tout à fait.

16 R. Parfait. Dans la première semaine suivant l'appel
17 d'offres, nous sommes convoqués au bureau... si on
18 est un gagnant parmi les dix (10) ou douze (12) ou
19 quinze (15) soumissions qui sont en appel d'offres,
20 on est demandé au bureau de monsieur Claude
21 Deguise. Monsieur Claude Deguise nous dit :
22 « Monsieur, vous avez tel projet - on va dire un
23 numéro - 7596, voici votre projet comme tel ». Il
24 nous remet la liste des personnes qui ont déjà
25 retiré sur ce projet-là, sur notre appel d'offres

1 pour lequel je devrais être gagnant.

2 Par contre, il me dit que dans tous... dans
3 chacun des appels d'offres qui sont là, il y a
4 d'autres gagnants comme tels. Ça fait que ceux qui
5 sont sur mon appel d'offres à moi, je dois leur en
6 parler du mien pour lequel je m'en occupe. Par
7 contre, quand je rencontre une autre personne qui a
8 reçu lui-même un chantier, il va avoir un chantier
9 lui aussi, il me dit : « Moi aussi, j'en ai un,
10 voici mon numéro ». J'en rencontre un autre, il
11 dit : « Moi, c'est tel numéro que j'ai ». J'en
12 rencontre un autre, il me dit : « Moi aussi, c'est
13 tel numéro que j'ai ». Ça veut dire qu'on est à peu
14 près dix (10) ou douze (12) entrepreneurs à Laval
15 qui vont être satisfaits. Ces dix (10) ou douze
16 (12) entrepreneurs-là vont être satisfaits de
17 l'appel... de l'appel d'offres qui a été lancé par
18 la Ville de Laval à l'ouverture des soumissions.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[293]** Quand vous mentionnez « on n'a pas le droit
21 d'aller chercher... on a le droit d'aller chercher
22 des appels d'offres du jeudi midi (12 h 00) à
23 l'autre jeudi midi (12 h 00) ». Quand vous dites
24 « on n'a pas le droit » qui empêche?

25 R. C'est une directive de la Ville de Laval parce qu'à

1 partir du jeudi suivant, la deuxième semaine,
2 normalement la liste des gens qui ont retiré
3 jusqu'à midi (12 h 00), il n'y aura pas d'autre
4 personne qui pourrait retirer le vendredi ou le
5 lundi parce que chacun des appels d'offres rentre
6 toujours le mardi suivant à midi (12 h 00).

7 Q. **[294]** Quand vous dites « les appels d'offres
8 rentrent le mardi »...

9 R. Oui.

10 Q. **[295]** ... c'est qu'ils sont ouverts le mardi?

11 R. Ils sont ouverts le mardi à midi (12 h 00). Ça veut
12 dire qu'il n'y a pas personne qui est capable de
13 retirer aucun document à partir du jeudi de la
14 deuxième semaine jusqu'à l'ouverture des
15 soumissions si tu n'es pas allé les chercher.

16 Q. **[296]** Vous dites que monsieur Deguise qui était le
17 directeur des travaux publics à Ville de Laval,
18 vous nous l'avez mentionné tout à l'heure, il
19 convoquait le gagnant à quel moment, le gagnant
20 identifié?

21 R. Bien, le gagnant identifié était convoqué par
22 monsieur Deguise dans le courant de la première
23 semaine. On était convoqué à son bureau, il nous
24 remettait la liste des gens qui avaient... qui
25 avaient retiré sur le projet dans lequel on devait

1 être gagnant.

2 Q. **[297]** Il convoquait combien de personnes à la fois?

3 R. Bon. Il y avait un petit problème de convocation
4 parce qu'on se ramassait à l'occasion dans le
5 corridor quatre ou cinq ou six entrepreneurs de
6 Laval parce qu'il fallait quand même rencontrer
7 monsieur Deguise à son bureau. Ça fait que on
8 attendait, on attendait notre tour, mais c'était
9 difficile d'arriver toujours exactement à l'heure
10 juste. Des fois, on arrivait avant puis on se
11 faisait une petite réunion dans le passage.

12 (11:36:36)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[298]** À ce moment-là, vous ne saviez pas sur quel
15 projet vous alliez gagner, mais vous saviez...

16 R. Si j'avais passé, je le savais, mais en principe...

17 Q. **[299]** Oui, mais vous saviez...

18 R. En principe, Madame la Présidente, quand je vais
19 là...

20 Q. **[300]** O.K.

21 R. ... je le savais quel contrat que j'avais.

22 Q. **[301]** Oui, c'est ça. C'est ce que j'allais dire.

23 R. Oui.

24 Q. **[302]** Alors, en principe, quand vous vous
25 rencontriez dans le corridor...

1 R. Oui.

2 Q. **[303]** ... à l'hôtel de ville, vous saviez, chacun
3 d'entre vous, que vous aviez gagné.

4 R. Oui, exactement.

5 Q. **[304]** O.K.

6 R. Oui.

7 Q. **[305]** Et vous n'aviez pas soumissionné tous sur le
8 même projet, alors vous aviez tous soumissionné sur
9 des projets différents, j'imagine.

10 R. Bien, j'avais besoin... J'avais besoin quand même
11 de la collaboration des autres entrepreneurs sur ma
12 soumission, comme eux avaient besoin de moi sur
13 certaines soumissions.

14 Q. **[306]** Alors, pour faire des soumissions de
15 complaisance.

16 R. Complaisance. Mais on ne les soumissionnait pas
17 toutes, parce que ça représentait... Si on voulait
18 soumissionner des soumissions conformes, il fallait
19 mettre un cautionnement de soumission qui
20 représentait dix pour cent (10 %) de la valeur.

21 Q. **[307]** Donc, est-ce que je comprends aussi qu'avant
22 de savoir que vous aviez remporté la soumission,
23 avant de recevoir l'appel de monsieur Deguise, vous
24 vous étiez entendus entre vous pour savoir qui
25 allait soumissionner sur quel projet pour...

1 R. Non.

2 Q. **[308]** Non?

3 R. Non, non, non, non, non. On savait, tous et chacun
4 qui étaient là, qui attendaient dans le corridor
5 pour monsieur Deguise, on le savait qu'on avait un
6 projet. La plupart des autres entrepreneurs aussi
7 bien que moi, on savait quel projet qu'on gagnait.
8 Mais on n'avait pas fait aucune entente à date.

9 Q. **[309]** Mais, vous nous avez parlé que vous aviez des
10 réunions dans un hôtel de l'Île Bizard, si je ne me
11 trompe pas...

12 R. Non, mais là, ça c'est Montréal, ça là.

13 Q. **[310]** O.K. O.K. Parfait.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. **[311]** Donc... Donc...

16 (11:38:16)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[312]** Donc, si je comprends bien, donc l'appel
19 d'offres, par exemple, est lancé le... Dix (10),
20 quinze (15) appels d'offres sont lancés en même
21 temps, si je fais l'hypothèse que c'est un...

22 R. Oui. Il fallait toujours lancer plusieurs appels
23 d'offres, Monsieur Lachance.

24 Q. **[313]** Pour que chacun puisse avoir sa part, ça
25 facilite...

1 R. C'était moins difficile.

2 Q. **[314]** C'est ça. Oui. Moins de chicane. Donc, le
3 sept (7) mai, si on prend une hypothèse que c'est
4 le sept (7) mai, jeudi le sept (7) mai, on lance
5 les appels d'offres à midi (12 h 00). Là, pendant
6 une semaine, les gens ont le droit d'aller chercher
7 des documents, soit jeudi midi la semaine suivante,
8 on peut aller chercher les documents.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[315]** Après ça monsieur Deguise vous appelle, et là
11 vous dit, « Sur tel projet c'est toi qui as
12 gagné », et là vous dit, « Sur ce projet-là, voici
13 les entreprises qui sont allées chercher les
14 documents. Donc, appelle tes gens pour leur dire,
15 pour t'organiser. »

16 R. O.K. Je ne sais pas si je l'ai bien exprimé, je
17 vais reprendre. Disons que l'appel d'offres est
18 lancé dans Le Devoir, le jeudi matin ça apparaît
19 dans Le Devoir. Là, tout le monde peut aller
20 chercher les appels d'offres jusqu'à midi
21 (12 h 00). C'est comme ça. Ça fait que le vendredi,
22 tu ne peux pas aller en chercher. Dans toute
23 l'autre semaine, on peut aller chercher des
24 projets. Et dans toute l'autre semaine, jusqu'au
25 jeudi midi, on peut aller chercher des projets.

1 Q. **[316]** O.K.

2 R. Par contre, nous on rencontre monsieur Deguise dans
3 la première semaine, à peu près, où que le plus
4 gros lot des gens sont allés chercher les appels
5 d'offres.

6 Q. **[317]** Mais quand vous rencontrez monsieur Deguise,
7 qui vous donne la liste des entreprises qui sont
8 allées chercher le projet...

9 R. Oui.

10 Q. **[318]** ... les documents, c'est peut-être possible
11 qu'il y en ait un autre qui va se présenter après?

12 R. Oui. C'est qu'il va m'appeler, soit, si... S'il
13 dit... Premièrement, je lui... Autant bien que lui
14 et moi, je suis la liste. Je suis les clients que
15 j'ai, les entrepreneurs qui ont retiré je les suis,
16 lui aussi il les suit. S'il y a des nouveaux gars
17 qui ont été retirés...

18 Q. **[319]** Il vous rappelle?

19 R. Il va m'appeler.

20 Q. **[320]** O.K.

21 R. Soit que j'aïlle le rencontrer, ou il me dit,
22 « Écoute, il n'y a pas de nouveaux. Ça fait que
23 c'est terminé. » Puis, à partir du jeudi midi dans
24 la deuxième semaine, quand on est rendu jeudi, il
25 n'y aura pas rien qui va se passer le vendredi, le

1 jeudi après-midi, ni le lundi. Ni le mardi matin,
2 c'est fermé. C'était le système.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[321]** Monsieur...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[322]** Alors, si je comprends bien, à Laval, ce ne
7 sont pas les entrepreneurs qui décidaient qui
8 allait avoir les contrats, mais notamment monsieur
9 Deguise.

10 R. Monsieur Deguise ne décidait pas qui allait avoir
11 le contrat. Le boss leur donnait des directives
12 pour dire un tel va avoir un projet, l'autre va
13 avoir un projet. C'était comme ça.

14 Q. **[323]** Et le boss?

15 R. Bien, selon moi, le boss... Quand on avait un
16 problème sur un chantier où on faisait de la
17 collusion, on lui disait, « Si tu n'es pas content,
18 va voir le boss. » Puis pour nous, le boss, c'était
19 monsieur Vaillancourt.

20 Q. **[324]** O.K.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. **[325]** Et quand il y avait, justement, dans ce même
23 ordre, dans cette même ligne de pensée, s'il y
24 avait un problème va voir le boss, dans les faits,
25 vous alliez voir... ça représentait monsieur

1 Vaillancourt, mais qui transmettait, selon ce que
2 vous savez, la désignation du gagnant à monsieur
3 Deguise?

4 R. C'est une très bonne question. Qui transmettait? Je
5 n'ai jamais suivi, mais selon moi, le patron de
6 monsieur Deguise était monsieur Asselin, et
7 monsieur Asselin c'était monsieur Vaillancourt. Je
8 veux dire, il y a sûrement quelqu'un qui
9 transmettait à monsieur Deguise, parce que les
10 décisions des projets ne venaient pas de monsieur
11 Deguise. Monsieur Deguise transmettait
12 l'information aux entrepreneurs, et c'est tout.

13 Q. **[326]** À ce moment-là il vous désigne. Là on revient
14 au moment où il vous convoque dans son bureau, il
15 convoque les entrepreneurs et vous identifie un
16 projet en vous disant, « Vous êtes le gagnant. »
17 C'est ce que vous nous avez dit?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[327]** Alors vous partez, vous, avec l'information
20 que vous avez été désigné gagnant sur un projet, et
21 il vous remet en même temps ceux qui ont retiré
22 l'appel d'offres concernant ce projet-là.

23 R. Concernant seulement mon projet à moi.

24 Q. **[328]** Seulement votre projet. Vous, vous faites
25 quoi, une fois que vous partez avec cette

1 information?

2 R. Bien, en partant avec cette liste-là, comme tel, je
3 convoque ceux qui sont sur ma liste. Soit je les
4 rencontre ou je les appelle pour avoir leur
5 assentiment comme quoi ils sont d'accord à me
6 laisser aller sur le projet, et en même temps ils
7 en profitent eux aussi pour me dire qu'ils en ont
8 un eux autres aussi. Si, par contre, il y en a un
9 qui n'en a pas puis il n'est pas heureux, on lui
10 dit d'aller voir le boss, puis il va voir monsieur
11 Deguisse, puis les choses s'arrangent. Parce que, il
12 n'y en a peut-être pas dans le groupement des dix
13 (10), douze (12) ou quinze (15) qui viennent d'être
14 en appel d'offres, peut-être dans trois semaines il
15 va y avoir un projet pour lui, ça fait que tu es
16 sûr que tu ne seras pas bloqué par l'entrepreneur
17 parce qu'un jour ou l'autre cet entrepreneur-là va
18 avoir un projet dans les semaines qui suivent puis
19 moi je vais lui dire oui aussi.

20 Q. **[329]** D'accord. Vous venez de dire si jamais il y
21 en a un à qui vous parlez qui a retiré un appel
22 d'offres dans le projet pour lequel, Sintra a été
23 désigné gagnant?

24 R. D'accord.

25 Q. **[330]** Il n'est pas content, vous dites je le réfère

1 au boss puis il va voir monsieur Deguise. Alors,
2 que le boss vous nous avez identifié que c'était
3 monsieur Vaillancourt. Voulez-vous, là, nous
4 clarifier ce point-là?

5 R. Bien c'est difficile parce que je suis sûr que
6 l'entrepreneur, quand on dit : « Si tu n'es pas
7 content va voir le boss », je suis sûr que ça peut
8 arriver ça dépendait des entrepreneurs, peut-être
9 qu'il y en a qui y allait voir le boss. Mais la
10 plupart du temps les gens à mon niveau allaient
11 voir Claude Deguise, puis les choses
12 s'arrangeaient.

13 Q. **[331]** Et comment elles s'arrangeaient, je comprends
14 que vous aviez?

15 R. Bien les choses s'arrangeaient de dire : « Énervez-
16 toi pas il s'en vient un projet pour toi dans trois
17 semaines ou dans un mois, tu vas avoir un projet ».

18 Q. **[332]** Quant à la résolution d'insatisfaction, il y
19 a l'obtention d'un contrat plus tard, un contrat
20 qui s'en vient. Est-ce qu'il y avait, vous avez vu
21 autre chose au cours de ces années?

22 R. Non, je vois là, je pense qu'on a, on a effleuré la
23 partie des soumissions. C'est sûr que ça a changé,
24 si on veut, à Laval par après, ça je vous parle de
25 la partie de quatre-vingt-quinze (95), de quatre-

1 vingt-dix-sept (97) à l'an deux mille (2000) et
2 après ça ça a changé, bien ça a continué un petit
3 peu jusqu'à l'an deux mille huit (2008). Ça a
4 toujours été monsieur Deguise qui s'est occupé de
5 ça.

6 Q. **[333]** D'accord. Mais avant qu'on arrive au moment
7 où ça change. Au niveau des insatisfactions, o.k.,
8 un entrepreneur à qui vous demandez de dire :
9 « Bien là dans ce cas-là c'est moi qui es désigné
10 gagnant, il faudrait que tu participes à la
11 collusion », puis qu'il manifeste son
12 insatisfaction. Qu'est-ce que vous avez pu voir par
13 la suite les conséquences d'une insatisfaction
14 mentionnée?

15 R. Quand il y a eu des insatisfactions ça a toujours
16 été réglé à la satisfaction de celui qui éprouvait
17 de l'insatisfaction.

18 Q. **[334]** Et réglé de quelle façon?

19 R. Bien il y avait un projet pour lui qui s'en venait
20 plus tard.

21 Q. **[335]** O.K.

22 R. S'il n'avait pas eu un là, un jour ou l'autre il en
23 aurait un.

24 Q. **[336]** O.K.

25 R. Qui pourrait le satisfaire. Ça fait que en fin de

1 compte tout le monde était heureux au bout de la
2 ligne dans l'année.

3 Q. [337] D'accord. Prenons le cas, par exemple, où un
4 entrepreneur était, avait été désigné gagnant d'un
5 projet, mais qu'il considérait moins avantageux que
6 le contrat pour lequel Sintra avait été désigné
7 gagnant où vous lui demandiez sa collaboration?

8 R. C'est sûr que ce n'est pas tous les projets qui
9 avaient tous la même valeur de profit. Ça dépendait
10 toujours par quel estimateur qui regardait le
11 projet. À l'occasion, à l'occasion, ça a arrivé
12 qu'il y avait eu des projets dont l'estimation ne
13 rencontrait pas la marge de profit espérée.

14 L'entrepreneur faisait ses doléances à Claude
15 Deguise et Claude Deguise le renvoyait à la firme
16 d'ingénieurs qui avait préparé le projet. La
17 plupart du temps il y avait un addenda qui était
18 émis pour rectifier le tir, pour démontrer qu'il y
19 avait d'autres quantités, qu'il y avait d'autres
20 choses qui étaient ajoutées, ça ajoutait de la
21 valeur au projet.

22 Parce qu'il était très important que si les
23 projets à Laval étaient annoncés, un exemple, un
24 million deux (1,2 M\$), si les projets étaient
25 annoncés à un million deux (1,2 M\$), vu qu'on avait

1 l'estimé du projet, il fallait rentrer, on pouvait
2 rentrer cinq mille (5000) ou huit mille (8000) plus
3 bas que l'estimé, mais jamais plus haut que
4 l'estimé. Sauf que s'il y avait eu un addenda émis
5 par l'ingénieur-conseil avec monsieur Claude
6 Deguise on pouvait, là, l'estimé venait le changer.
7 Mais ça n'arrivait pas terriblement souvent. À
8 l'occasion, oui.

9 Q. **[338]** Donc, c'est une autre façon de régler une
10 insatisfaction. Il y avait la promesse d'un contrat
11 qui s'en vient et un addenda ajouté à un contrat
12 déjà à exécuter?

13 R. Il faut que vous comprenez que c'est important que
14 les marges de profit soient à peu près identiques
15 dans tous les projets, parce que sinon tu crées de
16 l'insatisfaction immédiatement entre les
17 entrepreneurs. Pourquoi un a quarante pour cent
18 (40 %), un exemple, ou trente pour cent (30 %),
19 pourquoi l'autre aurait dix pour cent (10 %). Il
20 faut vraiment que chacun des projets au point de
21 vue chiffres représente une marge de profits
22 pratiquement identique. À l'exécution, c'est autre
23 chose.

24 Q. **[339]** Alors, une marge de profit, on peut penser à
25 quoi dans les cas que vous nous décrivez?

1 R. On peut penser à trente pour cent (30 %) et plus.

2 Q. **[340]** O.K. Alors, vous venez...

3 R. Ça ça comprenait le deux pour cent (2 %) que l'on
4 remettait.

5 Q. **[341]** D'accord. On va en parler, mais juste pour
6 terminer vous dites, mais à l'exécution c'était
7 autre chose, qu'est-ce que vous voulez dire?

8 R. Bien je veux dire à l'exécution, si tu
9 soumissionnes avec une marge de profit que tu
10 penses qui va égaliser à trente (30) ou trente-cinq
11 pour cent (35 %), si tu exécutes mal le projet, tu
12 peux juste en faire peut-être vingt-deux (22) ou
13 vingt pour cent (20 %) ou quinze pour cent (15 %),
14 c'est libre à chacun. S'il n'est pas bon, il n'est
15 pas bon.

16 Q. **[342]** Alors, ce qu'on comprend de ce que vous venez
17 de mentionner c'est que, où il fallait qu'il y ait
18 une certaine équité, c'était au niveau de la marge
19 de profit au moment, pas de l'exécution, mais au
20 moment du dépôt de la soumission?

21 R. C'est exact, oui.

22 Q. **[343]** O.K.

23 (11:48:34)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[344]** Dans la libre concurrence, la marge de profit

1 se situe à quoi?

2 R. Si vous vous placez au début de l'année, quand les
3 premiers projets sortent, on pourrait dire zéro.
4 Et, dans le courant de l'année, les carnets de
5 commandes ont commencé à augmenter, on pourrait
6 dire entre huit (8) et dix pour cent (10 %).

7 Q. **[345]** Alors, ça c'est une marge de projet normal,
8 entre huit (8) à dix pour cent (10 %) ?

9 R. C'est exact. Dans le courant de l'été, quand tu as
10 commencé à avoir un peu de projets en carnets de
11 commandes.

12 Q. **[346]** J'ai de la difficulté à comprendre ça parce
13 que si, dans le système à Laval, les entrepreneurs
14 ont tous leur part de marché, est-ce qu'il y a
15 vraiment de la libre concurrence en quelque part à
16 Laval?

17 R. Non, il n'y en a aucune, aucune à Laval.

18 Q. **[347]** O.K.

19 R. Mais j'avais compris votre question que s'il n'y
20 aurait pas... si on serait en libre concurrence.

21 Q. **[348]** O.K.

22 R. Ça serait différent. Au début de l'année, on n'a
23 pas beaucoup d'ouvrage, ça serait zéro.

24 Q. **[349]** O.K.

1 R. Mais si, dans le courant de l'été, on commence à...

2 Q. **[350]** Je comprends. Merci.

3 R. Bienvenue.

4 (11:49:41)

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. **[351]** Si on revient, là, toujours dans le cadre de
7 l'identification des gagnants par monsieur Deguise,
8 qui vous remet la liste des personnes qui ont
9 retiré les soumissions, on en était à dire : « Je
10 communique avec ces gens-là soit par téléphone ou
11 par rencontre »...

12 R. Non, non, il ne nous dit pas ça comme ça.

13 Q. **[352]** Non, non. Non, mais, vous, par la suite. Là
14 il vous donne la liste...

15 R. Oui, après ça, c'est ma méthode à moi de travail.

16 Q. **[353]** D'accord. C'est de votre méthode que je
17 parle. Donc, vous, vous nous avez mentionné il y a
18 quelques minutes : « Soit je les rencontre, les
19 personnes qui sont intéressées par mon projet, ou
20 je leur téléphone. » À ce moment-là, vous leur
21 donnez quoi comme information pour, effectivement,
22 être l'heureux gagnant de façon officielle quelques
23 jours plus tard?

24 R. Bien, premièrement, je lui dis que j'ai rencontré

1 monsieur Deguise puis il m'a donné... « Pour mon
2 entreprise, voici le numéro qui m'a été alloué. »
3 L'autre personne que je rencontre, en principe, la
4 plupart du temps, lui aussi a un projet, ça fait
5 qu'il me donne son numéro de projet.

6 Q. **[354]** Et...

7 R. C'était aussi facile que ça.

8 Q. **[355]** D'accord, il vous donne... vous lui donnez
9 votre numéro de projet et là, ça, tout ce que ça
10 lui dit, si on suit ce que vous nous dites, c'est
11 qu'il sait que c'est Sintra qui va gagner. Mais
12 vous vous assurez de quelle façon que vous allez
13 être l'heureux gagnant à la fin?

14 R. Bien, tous les gens qui ont retiré sur l'appel
15 d'offres dont je dois être gagnant, je dois les
16 rencontrer, les appeler ou... il faut que je les
17 voie un par un ou les appelle un par un. Si, un
18 exemple, dix-huit (18) ou vingt (20) personnes qui
19 ont retiré sur l'appel d'offres dont je devrais
20 être gagnant, dans la plupart du temps il y en
21 avait dix (10)... une dizaine, au moins, qui était
22 satisfaite, la même chose que moi, par la Ville. Ça
23 veut dire qu'il m'en restait peut-être sept, huit à
24 voir. Mais ces sept, huit là, comme tels, étaient

1 vraiment des gens qui disaient : « Écoute, nous, on
2 n'a pas de problème avec ce projet-là. Par contre,
3 d'ici un mois, il va y avoir un projet pour nous,
4 ça fait que c'est juste un échange... un échange de
5 dates ou de mois. »

6 Q. **[356]** Alors, les dix (10) que vous disiez qu'ils
7 étaient satisfaits par la Ville c'est ceux qui
8 avaient été désignés gagnants pour d'autres projets
9 qui avaient été ouverts tous en même temps?

10 R. En même temps que moi.

11 Q. **[357]** C'est ce que vous voulez nous dire, pour les
12 dix (10) heureux, là. Les sept, huit autres, vous
13 dites : « Ils participaient aussi, en disant " Ce
14 n'est pas grave, on a été avisés qu'on va avoir des
15 projets bientôt, qui s'en viennent " », c'est ce
16 que vous voulez nous dire?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[358]** D'accord. Mais, toujours dans le cadre de
19 cette rencontre-là, parce que là on est toujours
20 dans le processus de soumissions à déposer,
21 d'accord? Hein, officiellement à la Ville. Qu'est-
22 ce que vous dites aux gens pour que votre
23 soumission de Sintra soit valide et qu'elle... que
24 cet appel d'offres là ne soit pas annulé par la

1 suite si vous vous retrouvez juste seul
2 soumissionnaire?

3 R. O.K. Quand je rencontrais les gens puis ils
4 acceptaient de rentrer une soumission de
5 complaisance, je leur remettais... au bureau, on
6 imprimait leur soumission à eux et on leur
7 remettait pour qu'ils puissent la donner à la
8 secrétaire pour qu'elle puisse la dactylographier.
9 Ça veut dire que, normalement, les chiffres étaient
10 plus élevés que les miens, j'étais sûr de gagner le
11 projet.

12 Q. **[359]** Et ce n'est pas long remplir un bordereau de
13 soumission?

14 R. Bien, maintenant, avec... on avait un logiciel pour
15 faire des soumissions, ça fait que si j'avais mis
16 un... si je connaissais mon chiffre de vente, comme
17 tel, le chiffre que, moi, je devais rentrer,
18 j'avais juste à mettre un quatre ou cinq pour cent
19 de plus dans l'ordinateur et j'avais déjà la
20 soumission du deuxième puis peut-être mettre six
21 pour cent pour le troisième. On pouvait en faire à
22 l'infini des soumissions. Ce n'était pas compliqué.

23 Q. **[360]** Donc, une fois que le...

24 R. Une fois que j'avais fait la mienne, le reste était

1 très facile.

2 Q. **[361]** Donc, dans les faits c'est non seulement vous
3 donniez un chiffre à rentrer mais la soumission
4 était complétée et ils prenaient le document que
5 vous leur remettiez et le recopiaient pour que ce
6 soit...

7 R. Bien, un chiffre à donner. Quand tu vas lui porter
8 une copie de soumission en complaisance, tu n'as
9 pas de chiffre à lui donner, il va le voir le
10 chiffre sur la soumission. Ça ne donne rien de lui
11 dire, au téléphone, quel chiffre. Mais, à
12 l'occasion, ça a pu arriver qu'on lui donnait un
13 chiffre mais la plupart du temps, dans mon cas à
14 moi et beaucoup d'autres entrepreneurs, vu que ça
15 représentait quand même beaucoup de chiffres à
16 mettre sur la soumission, ils préféraient avoir une
17 copie du bordereau pour remettre à leur secrétaire.

18 Q. **[362]** Et une copie du bordereau que vous aviez
19 confectionné pour eux?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[363]** D'accord. Alors, c'est aussi une économie de
22 temps pour ceux qui étaient convaincus de ne pas
23 remporter cette offre-là?

24 R. Vous comprendrez que quand il y avait quinze (15)

1 soumissions comme telles qui rentraient le mardi,
2 on ne pouvait sûrement pas rentrer les quinze (15)
3 soumissions, c'était beaucoup trop de travail. On
4 pouvait se limiter à cinq, six, c'était suffisant,
5 d'entrepreneurs de complaisance, c'était suffisant.

6 Q. **[364]** Quand dans un cas où, justement, le gagnant
7 était désigné, Sintra était désignée, il pouvait y
8 avoir, en moyenne, combien d'entrepreneurs qui
9 pouvaient soumissionner dans un contrat déjà...

10 R. Bien on en...

11 Q. **[365]** ... octroyé?

12 R. ... on en choisissait environ cinq ou six, je pense
13 que c'était suffisant.

14 Q. **[366]** O.K. Et pourquoi ça en prenait cinq ou six?

15 R. Bien, je pense qu'avoir été le seul et unique
16 soumissionnaire, sur quelqu'un, quand il a eu vingt
17 (20) personnes qui ont été chercher des appels
18 d'offres, vous ne croyez pas que ça aurait eu l'air
19 un peu drôle?

20 Q. **[367]** O.K. Donc, c'était dans le but de montrer que
21 ça semblait être en libre concurrence, même si tout
22 était arrangé? C'est exact?

23 R. Exact.

24 Q. **[368]** O.K. Alors, ça, c'est dans le cas où Sintra
25 était désigné gagnant. Dans le cas où Sintra

1 n'avait pas été désigné gagnant, comment ça se
2 passait? Toujours dans le même cadre de l'appel
3 d'offre, là, qui est sorti tout en même temps et il
4 y a des gens qui vous contactent parce qu'ils ont
5 été désignés gagnants, eux?

6 R. Bien, nous, avant le projet que l'on a eu sur Le
7 Corbusier, Sintra, comme tel, on était en libre
8 concurrence.

9 Q. **[369]** O.K., mais non, je parle toujours dans le
10 cadre où monsieur Deguise a convoqué les
11 entrepreneurs, puis là, il a identifié Sintra comme
12 le gagnant du projet 8578.

13 R. Le Corbusier, vous dites?

14 Q. **[370]** Non. Non, non, je parle, on est toujours dans
15 le système... l'élaboration du système, d'accord?

16 R. D'accord.

17 Q. **[371]** Pas de projet en particulier.

18 R. Oui, que ce soit chez Sintra ou un autre
19 entrepreneur, c'est ça?

20 Q. **[372]** D'accord.

21 R. O.K.

22 Q. **[373]** O.K.? Alors, vous êtes avisé par monsieur
23 Deguise que vous gagnez le contrat 8578. Mais vous
24 êtes allé chercher l'appel d'offres, aussi, pour
25 9090. Mais celui-là, vous n'êtes pas gagnant. Il y

1 en a un autre qui a été désigné gagnant. Comment ça
2 se produisait pour le gagnant quand vous, vous
3 n'étiez pas le gagnant choisi pour le contrat 9090?

4 R. Premièrement, quand les appels d'offres
5 apparaissaient dans Le Devoir, le jeudi, moi, aussi
6 bien que tous les autres entrepreneurs de Laval, on
7 retirait tous les appels d'offres. Ça c'était... et
8 on avait le montant des appels d'offres inscrit sur
9 chacun des appels d'offres.

10 Q. **[374]** Pourquoi retirer tous les appels d'offres?

11 R. Bien, ça nous permettait premièrement de faire des
12 soumissions de complaisance et aussi ça nous
13 permettait de suivre le marché. Même si on n'en
14 avait pas dans ce groupement-là, comme tel, à
15 l'occasion, on rentrait des soumissions de
16 complaisance, même si on n'était pas dans les dix
17 (10) ou douze (12) entrepreneurs qui avaient été
18 gagnants de cette fois-là. Par contre, on pouvait
19 être gagnant dans le mois qui suivait, ça fait que
20 même les autres qui tiraient toutes les
21 soumissions dans le mois suivant, faisaient aussi
22 des soumissions de complaisance.

23 (11:57:47)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[375]** Si je comprends bien, lorsque vous recevez

1 l'appel de monsieur Deguise, vous saviez quel
2 contrat vous alliez remporter?

3 R. La plupart du temps.

4 Q. **[376]** O.K. Et c'est après avoir reçu cet appel-là
5 que là, vous faisiez les propositions de
6 complaisance?

7 R. Oui, Madame.

8 Q. **[377]** Parce que... c'est ça. O.K.

9 R. On avait la liste, si on était gagnant ou pas
10 gagnant. Si on n'était pas gagnant, on n'était...
11 ils ne nous convoquaient pas au bureau. Juste quand
12 on était gagnant.

13 Q. **[378]** Est-ce que c'est arrivé souvent où vous
14 n'avez pas été convoqué?

15 R. Non.

16 Q. **[379]** O.K.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[380]** Je reviens toujours au cas où votre
19 entreprise, là, soit Sintra ou pour Valmont Nadon,
20 là, dans l'élaboration du système, où vous n'êtes
21 pas gagnant et il y en a un autre qui est gagnant.
22 Comment ça se passe? Ils vous appellent? Ils vous
23 convoquent? Les prix, comment c'est donné? C'est ça
24 que je veux voir, de l'autre côté?

25 R. Si je ne suis pas gagnant, il ne m'appelle pas.

1 Q. **[381]** Pas monsieur Deguise, le gagnant?

2 R. Ah, le gagnant... le gagnant, faites-vous en pas,
3 il va m'appeler, hein.

4 Q. **[382]** Bon, puis comment ça se passe?

5 R. Bien, il va m'appeler parce que lui, il est
6 gagnant. Moi, j'ai retiré l'appel d'offres sur son
7 projet à lui. Il me convoque ou il me rencontre
8 pour dire: « Écoute, regarde, moi, j'ai tel
9 projet », je lui dis... lui, il me demande une
10 première chose, il dit: « Écoute, si j'en n'ai pas,
11 moi, de projets, dans la liste de ce mois-là comme
12 tel »... j'en n'ai pas, je ne peux pas lui demander
13 pour moi, mais il me demande pour lui. Ça fait que
14 je le laisse... je lui dis: « Oui », il dit:
15 « Écoute, pourrais-tu rentrer une soumission de
16 complaisance »? Ça fait que je demande à ma
17 secrétaire de demander un cautionnement pour
18 rentrer tel numéro de telle valeur, parce que ça
19 représentait dix pour cent (10 %) de la soumission.
20 Parce que c'est impor... moi, je voulais toujours,
21 quand je rentrais, je rentrais conforme, je ne
22 rentrais pas non conforme et il m'envoyait, par son
23 commissionnaire ou autrement une soumission que la
24 secrétaire dactylographiait.

25 Q. **[383]** Alors lui aussi, vous envoyait une

1 soumission?

2 R. La plupart envoyait, parce que ça représentait
3 plusieurs pages de bordereau, il fallait vraiment,
4 aussi, apporter certaines attentions à la
5 soumission.

6 Q. **[384]** Sur dix (10) ou quinze (15) appels d'offres
7 qui était ouvertes toutes en même temps, les
8 entreprises pour lesquelles vous travailliez, sur
9 toute la période, vous pouviez soumissionner sur
10 combien à la fois?

11 R. Ah... peut-être cinq ou six. Cinq ou six
12 soumissions, peut-être pour trois ou quatre
13 entrepreneurs sur quinze (15), parce qu'on ne les
14 rentrait pas toutes. Mais on s'entendait avec lui,
15 parce que celui qui était gagnant, c'était
16 important qu'il ait aussi des entrepreneurs qui
17 soumissionnent pour lui. Comme c'était aussi
18 important pour moi.

19 Q. **[385]** Ce qu'on pourrait dire un peu donnant
20 donnant, là, au niveau d'un...

21 R. C'est donnant donnant.

22 Q. **[386]** ... d'un appel d'offres.

23 R. D'accord.

24 Q. **[387]** Et si je suis gagnant, tu participes au fait
25 que je vais être désigné gagnant; là si c'est toi

1 qui est gagnant, je participe à ça.

2 R. Bien, c'était plus facile, c'était plus facile de
3 lui demander un service si tu lui en avais déjà
4 rendu un.

5 Q. **[388]** O.K.

6 R. Vice et versa.

7 Q. **[389]** O.K. Alors ça c'était vraiment l'ouverture
8 des appels d'offres, le dépôt des soumissions. Par
9 la suite, là je comprends qu'il y avait la
10 réalisation du projet par le gagnant qui arrivait?

11 R. C'est exact, oui. On avait...

12 Q. **[390]** Le gagnant était désigné?

13 R. Un mois après on avait l'appel, une réunion de
14 chantier, puis on débutait. On remettait notre
15 cautionnement d'exécution à la Ville, puis la
16 licence d'entrepreneur, puis on avait une réunion
17 de démarrage du projet.

18 Q. **[391]** D'accord. O.K. Comment ça se passait par la
19 suite?

20 R. À la suite? Bien là, on commençait à faire le
21 projet. L'ingénieur-conseil nous préparait un
22 tableau, un décompte progressif à tous les mois. Il
23 n'y avait pas de problème.

24 Q. **[392]** O.K. Et à la fin du projet?

25 R. À la fin du projet. À la fin du projet... Les

1 projets que moi j'ai faits en tant qu'entrepreneur,
2 on pourrait dire que l'ingénieur-conseil, que ça
3 soit n'importe quel ingénieur-conseil, on arrivait
4 tout près du montant de ma soumission.

5 Q. **[393]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

6 R. Ça veut dire qu'on arrondissait, on arrondissait...
7 On arrondissait un peu la soumission. La... Non.
8 Pas la soumission. On arrondissait... On
9 arrondissait les quantités et les, par le prix,
10 pour arriver le plus près de la soumission que
11 j'avais rentrée.

12 Q. **[394]** Dans les faits, comment c'était possible, ça,
13 Monsieur Théberge? Il y a quelqu'un sur le chantier
14 qui vérifie les quantités exécutées, posées, vous
15 dites qu'il y a des décomptes progressifs.
16 Expliquez-nous ça, comment c'est possible d'arriver
17 à la fin avec une situation comme vous venez de
18 nous décrire.

19 R. On va prendre une situation comme telle. Le commis
20 de chantier, lui, reflète, donne à son patron, à
21 tous les jours, à toutes les semaines, vraiment la
22 réalité du chantier. Combien qu'il y avait
23 d'équipement, quel était le personnel, combien de
24 tuyaux vous avez posés, ou combien de tonnes
25 d'asphalte vous avez... Il relate à tous les jours,

1 vraiment, qu'est-ce qui se fait sur le chantier,
2 lui. Vraiment intégralement. Il remet ça à son
3 chargé de projet, ou à son directeur de projet, et
4 le directeur de projet rencontre l'entrepreneur
5 comme tel. Au décompte... Pratiquement au décompte
6 final. Pas au décompte à tous les mois. Le décompte
7 à tous les mois, c'est un décompte qui est fait,
8 qui ressemble à la réalité vraiment exécutée comme
9 telle.

10 Q. **[395]** Directeur de projet, pour la Ville de Laval,
11 c'est qui, de façon générale?

12 R. Bien, tu sais, quand je dis... Quand je dis le
13 directeur de projet, c'est le directeur de projet
14 des firmes d'ingénieurs.

15 Q. **[396]** O.K. Parce que, à Ville de Laval, c'est les
16 firmes de génie qui sont en charge des...

17 R. C'est les firmes de génie qui approuvent les
18 décomptes de fin de mois et les remettent à la
19 Ville de Laval pour paiement.

20 Q. **[397]** O.K. Alors on est, vous dites, on en est,
21 donc, à la fin, vous dites, « Je m'assois avec le
22 directeur de projet, donc la firme de génie, le
23 représentant de la firme de génie, puis là j'essaie
24 d'aller le plus proche du montant. » Comment est-ce
25 possible?

1 R. Il peut y avoir des quantités. On a pu avoir prévu
2 de la pierre comme telle, dont on a prévu mille
3 (1000) tonnes et j'en ai rentré seulement cinq
4 cents (500) tonnes sur le projet. On pouvait avoir
5 prévu cent (100) mètres cubes de roc, dont j'en ai
6 eu peut-être vingt (20) mètres cubes, ou quatre-
7 vingts (80) mètres cubes, il en reste un peu pour
8 te rendre à cent (100), et c'est des quantités qui
9 sont... qui n'ont pas été utilisées au complet par
10 l'entrepreneur. Ça fait que l'ingénieur-conseil, la
11 plupart du temps, se rapproche des quantités au
12 bordereau pour payer l'entrepreneur.

13 Q. **[398]** Mais, par rapport à ce que le surveillant de
14 chantier a mentionné dans les rapports progressifs
15 de chaque mois, ça ne concorde pas?

16 R. Non, ça ne concorde pas.

17 Q. **[399]** Et comment c'est possible?

18 R. Bien, je ne le sais pas. Probablement, l'ingénieur-
19 conseil reçoit les cahiers détaillés d'exécution ou
20 les rapports journaliers du chantier du commis,
21 mais s'il n'en tient pas compte, je ne peux pas
22 vous répondre.

23 Q. **[400]** O.K. Donc, c'est un peu la constatation que
24 vous faites, c'est qu'il n'a pas l'air d'en tenir
25 compte, puisque les quantités vont être augmentées

1 s'il reste du jeu.

2 R. Je pense... Il faudrait le dire en d'autres mots :
3 il n'en tient pas compte quand il manque des
4 quantités à payer à l'entrepreneur, il en tient
5 compte quand il y a des travaux supplémentaires à
6 payer à l'entrepreneur.

7 Q. **[401]** Alors, l'entrepre...

8 R. Est-ce que vous comprenez?

9 Q. **[402]** Bien, l'entrepreneur semble toujours gagnant
10 avec ce que vous dites?

11 R. Bien, je pense, oui.

12 Q. **[403]** Qu'est-ce que vous voulez dire, exactement?

13 R. Bien, quand il manque des quantités que
14 l'entrepreneur n'a pas faites, il est payé. Quand
15 il fait des quantités supplémentaires, il est payé.

16 Q. **[404]** Là vous parlez des...

17 R. Non, ça ce n'est pas des faux extra, c'est des
18 travaux supplémentaires pour lesquels
19 l'entrepreneur est très bien payé. Ce ne sont pas
20 des faux travaux supplémentaires.

21 Q. **[405]** Bien, expliquez la nuance que vous voyez.

22 R. Bien, ça res... Oui, je pense que ça ressemble à
23 des faux travaux supplémentaires, mais on n'a
24 jamais considéré ça comme des faux travaux
25 supplémentaires. Qu'est-ce qu'on reverra dans un

1 autre dossier, qu'est-ce que je considère d'être
2 des faux... Ça en est, mais une différente façon
3 d'esprit, Maître. Ils sont moins, ils sont plus
4 répartis et moins, moins grands, c'est juste pour
5 compléter un peu les quantités.

6 Q. **[406]** D'accord. Et là à partir du moment où
7 l'entrepreneur ou vous réussissez à convaincre le
8 représentant de la firme de génie de vous octroyer
9 la différence existante?

10 R. Je n'ai pas besoin de le convaincre, Madame la
11 Présidente, il est déjà convaincu. C'est comme ça
12 que ça fonctionne.

13 Q. **[407]** Ça n'aurait même pas, est-ce que je dois
14 comprendre que ça n'aurait même pas nécessité une
15 rencontre, vous auriez pu recevoir?

16 R. Non, non, on a une rencontre quand même, mais c'est
17 les quantités qui sont au bordereau comme tel, si
18 l'entrepreneur ne les a pas fait, on fait les coins
19 ronds pour donner à l'entrepreneur le plus près de
20 la réalité de sa soumission.

21 Q. **[408]** Les firmes de génie avec qui vous avez été à
22 agir, appeler à agir de cette façon-là quelles
23 sont-elles?

24 R. Ah, ce sont les firmes à Laval. Oui, les firmes
25 d'ingénieurs-conseils. Écoutez, c'est ceux qui ont

1 été nommées ici, je pense à la Commission. Moi j'ai
2 eu affaire à faire des travaux avec Genivar,
3 Dessau, Filiatrault McNeil, Tecsuit, CIMA, ce sont
4 les firmes avec lesquelles j'ai le plus souvent
5 travaillé.

6 Q. **[409]** O.K. Alors, ça c'était justement des
7 quantités qui se rapprochaient le plus possible de
8 ce qui avait été mis dans la soumission?

9 R. Ce n'était pas, ce n'était pas des immenses
10 montants, Madame, c'était des vingt mille (20 000)
11 ou trente mille (30 000) pour arrondir, mais ce
12 n'était des immenses montants pour se rapprocher de
13 notre soumission. Ce n'était pas extravagant.

14 Q. **[410]** Est-ce qu'il y avait un retour à faire sur
15 ces sommes-là que vous alliez chercher en
16 supplément du travail exécuté?

17 R. Non, il n'y avait aucun montant et aucune façon,
18 non, aucun montant. Il n'y avait rien, on ne
19 donnait rien.

20 Q. **[411]** Sur ces sommes-là?

21 R. Sauf les bouteilles de vin un peu à Noël, c'est
22 tout.

23 Q. **[412]** Celles dont vous nous avez parlées ce matin?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[413]** Qui faisaient partie du huit à dix mille

1 dollars (8000-10 000 \$), là?

2 R. C'est à peu près ça, mais c'était pour, c'était
3 pour la Rive-sud, la Rive-nord et...

4 Q. **[414]** C'est pour ça que je dis que ça faisait
5 partie de?

6 R. Oui, ça faisait partie de ça.

7 Q. **[415]** D'accord. Alors, vous dites pas de sommes à
8 remettre ou de redevances sur ces sommes-là?

9 R. Non, Madame.

10 Q. **[416]** Mais est-ce qu'il y avait des redevances qui
11 devaient être faites sur l'obtention de contrats?

12 R. Quand, premièrement quand on obtenait le projet, on
13 était le plus bas soumissionnaire, on avait eu la
14 rencontre, on avait démarré le projet, si on avait
15 un peu de liquidités, un peu de dollars, on allait
16 porter, si c'était un projet de deux millions
17 (2 M\$), on devait, c'était toujours, le montant que
18 l'on donnait, Madame la Présidente, est toujours
19 avant taxes. On allait, on allait rencontrer
20 monsieur Desbois soit que c'est nous qui
21 l'appelions, dans mon cas à moi, ou c'est lui qui
22 m'appelait et on donnait un montant en avance à
23 monsieur Roger Desbois qui représentait deux pour
24 cent (2 %) du montant de la soumission. En argent.

25 Q. **[417]** Et vous dites qui représentait deux pour cent

1 (2 %) du montant de la soumission?

2 R. Bien on pouvait estimer que si c'était deux
3 millions (2 M\$) on lui devrait quarante mille
4 dollars (40 000 \$). Mais on pouvait aller dire :
5 « Écoute, je vais aller », si j'ai deux, trois
6 contrats qui s'en vont en même temps ou deux
7 contrats, on pouvait lui devoir cinquante mille
8 (50 000 \$) qui était vraiment dû parce que chacun
9 des projets était rendu à cinquante pour cent
10 (50 %) d'exécutés. J'allais peut-être porter
11 cinquante ou soixante mille dollars (50 000-
12 60 000 \$) parce que j'avais un ou deux ou trois
13 projets qui fonctionnaient en même temps. J'allais
14 lui porter à son bureau.

15 Q. **[418]** Vous venez de mentionner monsieur Roger
16 Desbois, qui est monsieur Desbois?

17 R. Monsieur Roger Desbois était, il travaillait chez
18 Tecsub. Je pense qu'il était vice-président ou il
19 était ingénieur en tout cas, vice-président
20 ingénieur.

21 (12:10:52)

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. **[419]** Mais si on peut revenir juste un peu en
24 arrière, les faux extras que vous obteniez dans les
25 quantités que vous obteniez que les firmes de génie

1 privées vous concèdent. À ces gens-là vous n'avez
2 rien donné sauf des bouteilles de vin pour avoir
3 vos fausses quantités?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[420]** Bon. Est-ce que vous vous rappelez avec qui
6 vous avez transigé...

7 R. Avec chacune.

8 Q. **[421]** ... pour des fausses quantités. Mais qui
9 étaient les individus, est-ce que vous vous
10 rappelez des gens qui étaient dans les firmes que
11 vous nous avez mentionnées, qui vous ont laissé
12 passer de fausses quantités?

13 R. Exact, oui.

14 Q. **[422]** Oui. Est-ce que vous vous rappelez qui
15 étaient les gens dans ces firmes-là qui vous
16 laissaient passer des fausses quantités?

17 R. Exact, oui. Vous voulez avoir les noms.

18 Q. **[423]** Oui, avez-vous quelques noms?

19 R. Chez Genivar c'était Sophie Ménard. Chez Dessau,
20 c'était Gérald Gravel. Chez CIMA, c'était Laval
21 Gagnon. Et chez Tecsuit, c'était monsieur Roger
22 Desbois.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[424]** Vous nous avez parlé de McNeil Filiatrault
25 aussi tout à l'heure?

1 R. Excusez, j'en ai oublié un, oui. Monsieur Alain
2 Filiatrault.

3 Q. **[425]** Vous avez parlé de monsieur Desbois, est-ce
4 que vous avez été appelé à agir avec d'autres
5 personnes toujours dans toutes les années où vous
6 avez opéré sur le territoire de la Ville de Laval?

7 R. Dans quel sens votre question pour monsieur Roger
8 Desbois.

9 Q. **[426]** Bien vous dites j'ai fait affaire avec
10 monsieur Desbois pour remettre la redevance?

11 R. Bien, je faisais affaire avec monsieur Roger
12 Desbois pour la redevance, oui.

13 Q. **[427]** D'accord. Est-ce que vous avez pour la
14 redevance pendant toutes les années où vous avez
15 été à Laval, agi avec quelqu'un d'autre?

16 R. Oui, avant... avant monsieur Roger Desbois, quand
17 j'étais chez Sintra, je donnais mon argent... de
18 l'argent de l'entreprise, pas mon argent mais
19 l'argent de l'entreprise à monsieur Marc Gendron.

20 Q. **[428]** Qui travaillait pour qui?

21 R. Pour Tecsuit.

22 Q. **[429]** Alors, au niveau du système, l'élaboration du
23 système, ce qu'on vous avait mentionné comme
24 existant à Laval, ce que vous saviez quand vous

1 avez démarré à Laval, c'est, en gros, les éléments
2 que vous venez de nous mentionner?

3 R. Oui, si... oui, c'était ça, et je reviens un peu
4 sur la question de ce matin, un peu. Quand on est
5 arrivés à Laval, même le projet que l'on a eu,
6 concernant les plans qui étaient différents,
7 d'exécution et de soumission. Je pourrais dire que,
8 quand on est arrivés, je ne suis pas assez au
9 courant pour vous dire mais c'est des choses qui se
10 passaient sur d'autres projets. Quand tu n'es pas
11 le plus bas soumissionnaire, tu ne peux pas agir
12 comme moi j'ai agi sur le projet dont j'étais le
13 plus bas soumissionnaire. Mais c'est des choses
14 qui... peut-être pas au niveau des plans et devis
15 mais au niveau de la connaissance du projet avant
16 soumission. De l'information privilégiée qui
17 existe. Que je pourrais dire.

18 Q. **[430]** Qui la donnait cette information privilégiée
19 là?

20 R. Bien, s'il y a de l'information privilégiée à avoir
21 ce sont les gens qui font le concept des plans et
22 devis et qui bâtissent le bordereau.

23 Q. **[431]** Et ils les donnent à qui... ils la donnent à
24 qui cette information privilégiée là?

1 R. Bien, ils les donnent à un entrepreneur qu'ils ont
2 choisi ou qui a été choisi, je ne peux pas vous
3 dire, mais c'est sûrement un entrepreneur.

4 Q. **[432]** Vous nous avez expliqué tout à l'heure quand
5 monsieur Deguise vous indiquait le... vous
6 identifiait comme gagnant d'une soumission, qu'il
7 vous remettait la liste des personnes qui avaient
8 retiré l'appel d'offres sur la soumission pour
9 laquelle vous étiez désigné gagnant. Vous étiez
10 donc appelé à discuter avec d'autres entrepreneurs,
11 qui sont des compétiteurs, qui... pour faire de la
12 collusion, pour que vous soyez effectivement, dans
13 les faits, l'heureux gagnant. Avec qui vous avez
14 été appelé à agir comme ça, là, pour faire de la
15 collusion, avec quelles entreprises? Je vais vous
16 demander, Monsieur Théberge, de me donner le nom
17 des entreprises et les dirigeants avec qui vous
18 faisiez affaire dans ce contexte-là?

19 R. Je pourrais... je n'ai pas de problème de vous les
20 nommer mais je voudrais juste avoir un crayon et un
21 papier, je voudrais les suivre avec vous. J'ai le
22 crayon mais je n'ai pas le papier.

23 Q. **[433]** Je vous donne un papier sur lequel il n'y a
24 rien d'inscrit.

1 R. Non, non, ça va. Merci. Madame la Présidente, on
2 avait Louisbourg, monsieur Joe Molluso. On avait
3 Poly Excavation, Marc... Marc Lefrançois. On avait
4 Sintra, c'était moi. Valmont Nadon, c'était moi.

5 Q. **[434]** Alors, ça, je comprends que c'est pour les
6 deux périodes...

7 R. Les deux périodes, là. Pas les deux en même temps
8 mais pour les deux périodes.

9 Q. **[435]** D'accord. On avait Jocelyn Dufresne, Jocelyn
10 Dufresne. On avait J. Dufresne Asphalte, qui
11 était... c'est un monsieur Lavallée, là, son prénom
12 m'échappe. On avait Nepcon, René Mergl. Mergl,
13 c'était Mike Mergl. On avait Desjardins Asphalte.
14 Il faut faire une distinction ici, Desjardins
15 Asphalte, avant l'an deux mille (2000) Desjardins
16 Asphalte c'était Guy Desjardins qui s'en occupait
17 et, après l'an deux mille (2000), ça a été Claude
18 Desjardins. Après l'an deux mille (2000), nous
19 avons eu Guy Desjardins, Desjardins Construction.

20 Q. **[436]** En fait, quand vous parlez de Guy Desjardins,
21 après l'an deux mille (2000), c'est une nouvelle
22 entreprise?

23 R. C'est une nouvelle entreprise.

24 Q. **[437]** Qui s'appelle comment?

1 R. Guy Desjardins. Guy Desjardins Construction.

2 Q. **[438]** D'accord. Et là qui était le représentant?

3 R. C'était lui, Guy Desjardins. Dans Desjardins
4 Asphalte, il avait été le représentant de Guy
5 Desjardins et après ça il a formé sa compagnie, qui
6 est devenue Desjardins Construction, dont lui était
7 le porte-parole pour Desjardins, et son cousin,
8 Claude Desjardins, avait pris la place.

9 Q. **[439]** Dans Desjardins Asphalte?

10 R. Desjardins... il y a eu Claude Desjardins, il y a
11 eu aussi Mario Desrochers dans Desjardins Asphalte.

12 Q. **[440]** Mario Desrochers, à quelle époque?

13 R. Après l'an deux mille (2000), Madame. Puis, dans
14 Sintra, après l'an deux mille (2000), il y a eu
15 des... je reviens un peu sur Sintra. Après l'an
16 deux mille (2000), nous avons... il y a eu, Mario
17 Desrochers, il y a eu Nicolas Théberge et Sintra a
18 vendu l'entreprise à Demix, Demix, la personne
19 contact était Pierre-André Matton. Il y a eu ABC
20 Construction, un monsieur Charette et monsieur
21 Claude Châgnon. Carl Ladouceur, Construction Carl
22 Ladouceur. VG Construction, monsieur François
23 Virgilio; Ciment Lavallée, Lyan Lavallée; Simard et
24 Beaudry, monsieur Joseph Molluso et pour

1 Louisbourg, c'était le même aussi.

2 Je reviens un peu sur Dufresne Asphalte,
3 c'était Patrick Lavallée. Il y a eu aussi Arctic
4 Béluga, monsieur Robert Lapointe, il n'a jamais
5 obtenu de projet en harmonisation à Laval, mais il
6 m'a rentré à l'occasion des soumissions de
7 complaisance.

8 Q. **[441]** Est-ce que vous savez pour quelle raison il
9 n'a pas eu de contrat en harmonisation à Laval?

10 R. Bien, je pense que son tour ne venait jamais ou
11 quand c'était pour lui, il avait toujours quelqu'un
12 qui voulait avoir le projet, ça fait que pour que
13 l'ensemble du groupe fonctionne, il laissait sa
14 place. C'était un monsieur qui travaillait à
15 Montréal aussi. C'était quand même un entrepreneur
16 de Laval, mais c'est dans qu'est-ce que je vous ai
17 donné tout à l'heure, dans les entrepreneurs de
18 Laval, qui travaillaient à Montréal, là-dedans, il
19 y avait strictement Louisbourg, dans ceux que j'ai
20 nommés, là, il y avait Louisbourg et Arctic Béluga
21 qui travaillaient à Montréal. Même si leur siège
22 social était à Laval.

23 Q. **[442]** Louisbourg travaillait, et à Laval, et à
24 Montréal, alors que monsieur... alors que Arctic
25 Béluga, c'était uniquement Montréal?

1 R. Uniquement Montréal.

2 Q. **[443]** O.K.

3 R. Ah, il a eu quelques contrats, aussi, à Laval, mais
4 en libre concurrence.

5 Q. **[444]** O.K. Vous nous avez fait une parenthèse pour
6 aller à monsieur Lapointe pour Arctic Béluga, mais
7 vous en étiez à nous faire la liste des
8 entreprises, là, avec qui vous avez...

9 R. D'accord, mais là...

10 Q. **[445]** ... échangé pour faire... mettre en place
11 la...

12 R. Est-ce que vous...

13 Q. **[446]** ... maintenir la collusion. Je veux juste,
14 avant que vous poursuiviez, toutes les entreprises
15 que vous venez de nous nommer, elles oeuvraient
16 principalement dans quel domaine?

17 R. Bien, il y avait qui opéraient dans les deux
18 domaines, puis il y en avait qui opéraient dans un
19 seul domaine.

20 Q. **[447]** O.K. Bon, bien alors, voulez-vous poursuivre
21 la liste des entreprises et puis...

22 R. Bien, je ne sais pas s'il m'en manque, là... il y a
23 Lavallée et frères, Daniel Lavallée.

24 Q. **[448]** Le domaine?

25 R. Lavallée et frères? Daniel Lavallée; il y a

1 Juliani, Les Entreprise Juliano, monsieur Juliani;
2 je pense que... je pense que j'ai pas mal fait le
3 tour, je pense que je n'en ai pas oublié.

4 Q. **[449]** Une entreprise de la taille de Sintra, qui
5 est un compétiteur?

6 R. Vous voulez dire quel compétiteur était dans...

7 Q. **[450]** Oui bien, peut-être pour vous rafraîchir la
8 mémoire, sans vous suggérer de nom, pour une
9 entreprise...

10 R. Oui, oui, j'ai oublié, excusez-moi Madame la
11 Présidente, DJL.

12 Q. **[451]** Qui était le...

13 R. Qui est arrivée dans les années... deux mille trois
14 (2003), je pense, deux mille trois (2003) ou deux
15 mille quatre (2004), là. C'était un monsieur Trudel
16 qui s'occupait de DJL, à Laval.

17 Q. **[452]** Je vous suggère Timberstone.

18 R. Ah oui. Oui, vous avez raison, c'est...
19 Timberstone, monsieur Joe Molluso. Et je pense
20 qu'il y a Salvex, aussi, un autre... monsieur Joe
21 Molluso.

22 Q. **[453]** Joe?

23 R. Molluso. Non... non... ce n'est pas Joe Molluso.
24 C'est Joe, en tout cas, je sais qu'il s'appelle
25 Joseph, là, mais...

1 Q. **[454]** Puis l'entreprise, c'est Salvex?

2 R. Oui, Salvex, oui.

3 Q. **[455]** O.K. Si je vous suggère Joe Salvo.

4 R. Oui, c'est ça, Joe Salvo. Ça va.

5 Q. **[456]** O.K. Ce sont les entreprises.

6 R. Ah! Il y avait aussi à l'occasion Beaver, mais qui
7 avait changé de nom là. Le nom ne me vient pas,
8 j'essaierai de vous le trouver tout à l'heure.

9 Q. **[457]** O.K. Alors, peut-être nous identifier, dans
10 cette liste-là, les entreprises qui faisaient de
11 l'asphalte et celles qui faisaient... qui étaient
12 au niveau des égouts aqueducs ou les domaines, en
13 fait, je ne veux pas restreindre.

14 R. O.K. On va plutôt parler domaines.

15 Q. **[458]** Oui.

16 R. Louisbourg, Louisbourg, c'est vraiment les égouts
17 aqueducs; Poly, c'est les égouts aqueducs; Sintra
18 faisait les deux; Valmont Nadon, c'est strictement
19 des égouts, égouts aqueducs; Jocelyn Dufresne et
20 Dufresne Asphalte, ils faisaient les deux aussi;
21 Nepcon, Nepcon faisait les deux; Mergl fait
22 strictement... était dans les égouts; Desjardins
23 Asphalte, l'asphalte; Construction Desjardins, Guy
24 Desjardins, de l'asphalte; Demis était dans
25 l'asphalte; ABC était dans les deux; VG, dans les

1 égouts; Simon Lavallée, dans les trottoirs; Simard
2 et Beaudry, dans l'asphalte; Artic Béluga dans les
3 égouts; Lavallée et Frères, c'était surtout une
4 entreprise... une entreprise - comment on pourrait
5 dire - de paysagement et de... comment on appelle
6 ça, où on promène les bicycles là - pistes
7 cyclables.

8 Q. **[459]** Pistes cyclables.

9 R. Pistes cyclables; Entreprises Guliani était dans...
10 on peut dire un peu dans tout, dans les égouts,
11 dans les trottoirs et dans l'asphalte; DJL est une
12 entreprise d'asphalte; Timberstone, il était aussi
13 dans les égouts et dans l'asphalte; Salvex, dans
14 les égouts, égouts aqueducs.

15 Q. **[460]** Ce sont toutes les entreprises avec
16 lesquelles, au cours de toutes les années où vous
17 avez été... vous avez opéré sur le territoire de
18 Laval, vous avez été appelé à faire de la collusion
19 ou de l'harmonie, pour reprendre votre terme là,
20 mettons qu'on retient de la collusion.

21 R. Oui. C'est pas mal la même chose, je pense. Je
22 pense que je n'ai pas oublié d'entreprises. Il peut
23 arriver à l'occasion, Madame la Présidente, qu'il
24 s'est ajouté quelques entreprises à ça, mais
25 c'étaient peut-être des entreprises qui

1 travaillaient sur l'île de Montréal. Comme les
2 entreprises de Laval ne travaillaient pas sur l'île
3 de Montréal, la plupart des gens ne dépensaient pas
4 de l'argent pour retirer à Laval juste pour avoir
5 un coup de fil. Non. Chacun avait principalement
6 leur territoire d'opérations.

7 Q. **[461]** Juste en terminant avant la pause du dîner,
8 si ça convient à tous, vous dites « les gens de
9 Laval ne travaillaient pas à Montréal ». Pourquoi
10 c'était... que les gens de Laval ne travaillaient
11 pas à Montréal et vice-versa.

12 R. Bien, si tu veux... si tu veux que l'harmonisation
13 fonctionne, il faut vraiment mettre un peu de soi,
14 hein! Si tu veux être partout puis tu veux être le
15 plus gros, bien, ça ne fonctionnera pas. Mais, si
16 tu te contentes de moins de projets avec autant de
17 rentabilité, qu'est-ce qui est important? Ce n'est
18 pas de travailler, travailler, travailler, c'est de
19 au bout de l'année, c'est d'avoir un peu des
20 résultats qui vont satisfaire l'entreprise. Ça fait
21 que si t'es satisfait dans l'entreprise où tu es et
22 si tu opères à Laval et t'es satisfais de Laval,
23 pourquoi aller attaquer le marché de Montréal pour,
24 comme on pourrait dire, foutre le bordel. Ça fait
25 que chacun chez soi, puis ça allait mieux comme ça.

1 Q. **[462]** Un peu ce que vous avez... vous avez fait que
2 vous nous avez raconté la semaine dernière en
3 allant à Montréal et en défiant certaines...
4 certaines exigences ou certaines lois qui
5 existaient.

6 R. Ah! Il n'y avait pas une loi d'écrite là.

7 Q. **[463]** Non. Non, non.

8 R. Ce n'était pas une loi.

9 Q. **[464]** Une règle disons, ce serait peut-être le
10 meilleur terme.

11 R. C'était préférable de rester chacun chez soi. Oui.

12 Q. **[465]** O.K. Et pour les raisons... les raisons de
13 ça, c'est ce que vous nous avez exposé la semaine
14 dernière?

15 R. Bien, moi, quand j'ai quitté Sintra, il y avait une
16 chose que je ne voulais plus. J'ai toujours pensé
17 dans ma tête à moi, c'était dû à des projets de
18 Montréal pour la chose... l'incident qui m'était
19 arrivé. Je m'étais dit, si un jour ou l'autre je
20 retravaille dans la construction, il n'en était pas
21 question pour moi d'aller sur Montréal parce que je
22 savais qu'il y avait une chasse gardée à Laval et
23 une chasse gardée à Montréal. Je ne voulais pas me
24 retrouver là-dedans. Ça fait que l'entente était
25 très claire, en tant que consultant pour monsieur

1 Nadon, je travaillais à Laval, mais on savait aussi
2 bien que ça se passait aussi bien à Montréal qu'à
3 Laval. C'était la même chose, mais fait peut-être
4 un peu différemment.

5 Q. **[466]** Et comme vous dites, on savait que ça se
6 passait la même chose à Laval... à Montréal, vous
7 parlez de la collusion?

8 R. Bien, de la collusion. Est-ce qu'ils la faisaient
9 comme moi à Laval ou ils la faisaient différemment?
10 Au bout de la ligne, il y avait les mêmes
11 résultats.

12 Q. **[467]** C'est-à-dire une augmentation...

13 R. Une augmentation des prix.

14 Q. **[468]** ... importante des profits à l'entrepreneur.

15 R. Oui. Parce que là-bas à Montréal, il y avait les
16 gars de trottoirs, il y avait les gars d'asphalte,
17 puis il y avait les égouts aqueducs. Il y avait
18 trois secteurs à Montréal.

19 Q. **[469]** Trois secteurs où il y avait de la collusion
20 entre les membres.

21 R. Écoutez, il y en avait peut-être des plus petits
22 secteurs, mais que je ne connaissais pas.

23 Q. **[470]** Je vous propose de suspendre pour l'heure du
24 dîner.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, bon après-midi à tous.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Merci. Vous autres aussi.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
8 serment.

9 R. Oui. Merci. Bonjour.

10 (14:01:02)

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[471]** En fin d'avant-midi, en fin de témoignage,
13 Monsieur Théberge, vous nous avez mentionné qu'il y
14 avait la compagnie Artic Béluga, représentée par
15 monsieur Robert Lapointe, qui oeuvrait... qui avait
16 son bureau à Laval, mais qui oeuvrait
17 principalement à Montréal presque exclusivement à
18 Montréal, sauf quelques contrats en libre
19 concurrence qu'il a obtenus à Laval. C'est ce que
20 vous avez mentionné ce matin.

21 R. C'est exact.

22 Q. **[472]** D'accord. Et est-ce qu'il existait... Vous
23 nous avez mentionné que Louisbourg, par contre,
24 travaillait et à Montréal et à Laval, c'est exact?

25 R. C'est exact.

1 Q. **[473]** Et est-ce que vous êtes en mesure de nous
2 expliquer pour quelle raison Louisbourg faisait...
3 était une exception?

4 R. Non, je ne suis vraiment pas en mesure de vous
5 expliquer pourquoi Louisbourg avait une exception
6 de travailler à Montréal et de travailler à Laval.
7 Moi, quand je suis arrivé à Laval, Louisbourg
8 travaillait à Montréal et travaillait à Laval, et
9 travaillait dans les villes environnantes aussi au
10 nord, de la couronne nord.

11 Q. **[474]** Et est-ce que vous êtes capable de nous dire,
12 mis à part Louisbourg, s'il y avait des entreprises
13 qui pouvaient... si c'était vraiment une exception
14 ou est-ce qu'il y avait une autre entreprise qui
15 pouvait travailler?

16 R. C'était... selon moi et selon qu'est-ce que j'en
17 connais, c'était la seule entreprise qui
18 travaillait à Laval et travaillait sur l'île de
19 Montréal.

20 Q. **[475]** Et vous n'êtes pas du tout en mesure de nous
21 expliquer pour quelle raison?

22 R. Non, je ne suis pas en mesure de vous expliquer
23 pour quelle raison. Est-ce qu'il avait déjà
24 commencé à y travailler et après ça... Parce que
25 Louisbourg, au départ, ne travaillait pas... il

1 travaillait à Laval, mais il travaillait de moins
2 en moins. Et quand est arrivé l'achat de Simard et
3 Beaudry, bien, il travaillait dans les égouts et il
4 travaillait dans l'asphalte aussi. Il a toujours
5 gardé les travaux sur Montréal.

6 Q. **[476]** Si on prend...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[477]** Est-ce que ça peut tenir à la personne qui
9 était le propriétaire, le président de la firme?

10 R. C'est une très bonne question, Madame la
11 Présidente, mais je ne peux pas vous confirmer est-
12 ce que c'est dû au propriétaire ou c'est dû à
13 l'entreprise, la force de l'entreprise ou la main-
14 d'oeuvre, je ne sais pas, mais il travaillait à
15 Montréal et à Laval.

16 Q. **[478]** Alors, on parle évidemment de monsieur
17 Accurso.

18 R. Exact.

19 Q. **[479]** Est-ce que monsieur Accurso avait son
20 entreprise était à Montréal?

21 R. Non, son bureau... son bureau était à Saint-
22 Eustache.

23 Q. **[480]** À Saint-Eustache, vous avez raison. Et donc
24 il n'y avait rien qui lui appartenait d'entreprise
25 à Montréal.

1 R. Oui, mais son entreprise, il avait une entreprise
2 connexe qui fabriquait des tuyaux d'Hyprescon comme
3 tels...

4 Q. **[481]** O.K.

5 R. ... qui s'appelait... je ne sais pas le...

6 Q. **[482]** À Ville Saint-Laurent.

7 R. Qui était à Saint-Eustache comme tel. Il avait les
8 tuyaux d'Hyprescon pour quand Montréal avait des
9 tuyaux d'Hyperscon à poser, c'est lui qui les
10 fournissait.

11 Q. **[483]** O.K. Et il avait d'autres propriétés ou
12 d'autres commerces plutôt à Laval?

13 R. Ah! Bien, il y avait le restaurant Onyx puis... au
14 Centre Laval, mais les autres propriétés, je ne
15 pourrais pas vous le dire.

16 Q. **[484]** O.K. Mais, personne ne savait pourquoi il
17 avait cette facilité d'être aux deux endroits en
18 même temps?

19 R. Probablement qu'il y en a qui le savaient, mais,
20 moi, je ne le savais pas. Sûrement qu'il y en a qui
21 le savaient pourquoi qu'il avait de la facilité,
22 mais, moi, quand je suis arrivé à Laval, il
23 travaillait déjà à Laval et il a continué à
24 travailler de plus en plus à Laval. Il était un
25 des... une des entreprises qui avaient le plus

1 d'égouts aqueducs à Laval, incluant Poly et lui
2 partageaient le plus grand volume d'égouts aqueducs
3 à Laval. C'étaient les plus gros entrepreneurs en
4 égouts aqueducs. À Montréal, Poly n'y travaillait
5 pas, mais Louisbourg y travaillait. Ça fait que je
6 ne suis pas capable de vous répondre, Madame la
7 Présidente, pourquoi il travaillait aux deux
8 endroits.

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. **[485]** Vous venez de mentionner Poly, vous faites
11 référence à Poly Excavation?

12 R. Oui. Poly Excavation était, les deux plus gros
13 entrepreneurs en égouts aqueducs étaient Poly et
14 Louisbourg à Laval.

15 Q. **[486]** D'accord. Vous venez de mentionner justement
16 à une question de madame la Présidente, qu'il avait
17 la facilité. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt
18 dire que Louisbourg ou monsieur Accurso avait
19 l'autorisation de travailler et à Laval et à
20 Montréal dans le langage courant des entrepreneurs?

21 R. Bien, à Laval, il partageait les projets avec nous,
22 ça, je comprends bien Laval, mais à Montréal comme
23 tel... Moi, en égout aqueduc, je n'y ai pas
24 soumissionné, je n'ai pas eu affaire avec lui en
25 égout aqueduc à Montréal.

1 Q. **[487]** O.K. Mais, on était sur le mot
2 « autorisation », il était autorisé, lui, à
3 travailler là sur les deux territoires, dans les
4 deux territoires.

5 R. Bien, qu'est-ce qu'on a pu voir avec les années,
6 c'est que, lui, il a travaillé sur les deux
7 territoires comme beaucoup d'autres entreprises ont
8 travaillé sur les deux territoires, mais il ne
9 travaillait... Il a été le seul entrepreneur à
10 travailler sur Laval et Montréal, les autres
11 entrepreneurs ne travaillaient pas à Laval, mais
12 travaillaient à Montréal.

13 Q. **[488]** Et comme vous pensez à quels entrepreneurs là
14 en disant ça?

15 R. Bien, je pense à Construction Garnier, je pense à
16 Infrabec, à deux qui me viennent à l'esprit
17 immédiatement. Ils travaillaient à Montréal, mais
18 ils ne travaillaient pas à Laval, contrairement à
19 Louisbourg qui faisait Laval et Montréal. Infrabec
20 travaillait strictement à Montréal et sur la
21 couronne nord. Et Garnier, Construction Garnier
22 travaillait très spécifiquement sur Montréal.

23 Q. **[489]** Vous êtes toujours... même en regardant sous
24 cet angle-là, vous n'êtes pas capable d'expliquer
25 pourquoi Louisbourg, Tony Accurso, lui, avait la

1 possibilité de travailler dans les deux
2 territoires?

3 R. Bien, j'ai exprimé tout à l'heure les tuyaux qu'il
4 faisait de Hyperscon, pourquoi il travaillait...
5 Non, je ne le sais pas, Madame la Présidente.

6 Q. **[490]** O.K. Par contre, avec ce que vous nous avez
7 relaté, Sintra, lui, a pu quand même travailler à
8 Laval et à Montréal sur la période de mil neuf cent
9 quatre-vingt-seize (1996) à deux mille (2000).

10 R. Oui, mais là on parle... on parle de l'asphalte, on
11 ne parle pas des égouts aqueducs.

12 Q. **[491]** O.K. C'est la nuance, l'explication.

13 R. C'est une grande... c'est une grande nuance entre
14 les deux.

15 Q. **[492]** Et vous lui donnez quel sens, justement, à
16 cette grande nuance?

17 R. Bien...

18 Q. **[493]** Pourquoi, en matière d'asphalte, Sintra a pu,
19 même si ça a été très difficile, selon la narration
20 de votre témoignage, pourquoi Sintra a pu, parce
21 qu'il était dans l'asphalte?

22 R. Bien, de mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à
23 deux mille (2000), Sintra n'a pas fait d'égouts à
24 Montréal. Mais, par contre, je pense qu'à
25 l'occasion, entre quatre-vingt-seize (96) et deux

1 mille (2000), on a fait quelques contrats d'égouts
2 aqueducs, mais on était surtout une compagnie
3 d'asphalte. On pouvait faire de l'asphalte à
4 Montréal, faire de l'asphalte à Laval. Comme Simard
5 Beaudry faisait de l'asphalte à Laval et faisait de
6 l'asphalte à Montréal.

7 Q. **[494]** O.K. Mais pourquoi vous avez pris la peine de
8 spéci... d'amener la nuance égouts aqueducs, si ça
9 fait... c'est différent? Qu'est-ce que vous voulez
10 dire?

11 R. Bien, c'est différent... Louisbourg, je vous ai dit
12 tout à l'heure que Louisbourg faisait des égouts
13 aqueducs à Laval et à Montréal.

14 (14:08:01)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[495]** Il avait l'exclusivité des tuyaux? Mais,
17 Monsieur...

18 R. Parce que Sintra...

19 Q. **[496]** Monsieur Théberge, est-ce que c'est parce
20 qu'il avait l'exclusivité du matériau?

21 R. Non.

22 Q. **[497]** Des tuyaux? Non?

23 R. Non. Ce n'était pas toujours les projets,
24 c'était... À l'occasion il y avait un projet
25 d'Hyprescon, ce n'était pas l'exclusivité parce

1 qu'il donnait quand même des prix à d'autres. On a
2 vu, à l'occasion, que d'autres entrepreneurs ont
3 posé des tuyaux de Louisbourg, Hyprescon, même s'il
4 les produisait. Même moi, à Laval, j'ai posé des
5 tuyaux Hyprescon qui étaient produits par
6 Louisbourg, dont j'étais l'entrepreneur gagnant.
7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[498]** Mais alors, pourquoi? Pourquoi vous faites
9 une différence entre, « Bien, nous autres, Sintra,
10 c'était de l'asphalte, ce n'était pas les égouts
11 aqueducs. » Pourquoi est-ce que vous spécifiez ça?

12 R. Parce que je ne peux pas vous dire que je faisais
13 des égouts à Montréal : je n'en faisais pas.

14 Q. **[499]** Non, je comprends. Mais pourquoi vous dites,
15 « Dans le cas de Louisbourg, il pouvait, lui, à
16 Laval et à Montréal, parce qu'il était dans les
17 égouts aqueducs, c'est bien différent de Sintra.
18 Nous, nous étions dans l'asphalte. »

19 R. Bien, je ne peux pas vous répondre pourquoi que lui
20 a été vraiment accepté dans les égouts aqueducs à
21 Montréal. À Laval il était accepté. Pourquoi qu'il
22 a, en tant qu'entrepreneur, Louisbourg a été
23 accepté à Montréal? J'oserais vous dire, il
24 faudrait lui poser vraiment la question à lui. Vous
25 poserez la question à ceux qui travaillaient à

1 Montréal, pourquoi qu'ils l'ont accepté dans leur
2 cercle d'amis.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[500]** Et vous, en égouts et aqueducs, avez-vous
5 tenté d'en faire des contrats à Montréal?

6 R. Alors, on a tenté une fois, mais en faire en libre
7 concurrence, puis après ça, bien, je n'en ai pas
8 refait d'autres.

9 Q. **[501]** Quand vous avez tenté, vous n'avez pas
10 réussi, là, si je com...

11 R. Bien, je l'ai eu le projet.

12 Q. **[502]** Vous l'avez eu? Vous l'avez eu?

13 R. Oui. Mais après ça j'ai arrêté de travailler aussi.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. **[503]** Et là vous faites référence, est-ce que vous
16 faites référence au contrat Rolls Royce...

17 R. Oui.

18 Q. **[504]** ... qui a été déposé la semaine dernière?

19 R. C'est exact, oui.

20 Q. **[505]** Le contrat du trente et un (31) mai deux
21 mille (2000)?

22 R. Oui.

23 Q. **[506]** Et quand vous dites, « Je n'ai pas
24 retravaillé par la suite »...

25 R. Bien, j'ai... j'ai...

1 Q. **[507]** ... vous faites référence à l'événement du
2 quinze (15) juin, qui est l'attentat qui a lieu à
3 l'égard de votre véhicule automobile.

4 R. C'est exact, Madame.

5 Q. **[508]** O.K. Alors ça, c'était vraiment dans le cadre
6 des égouts aqueducs.

7 R. Oui, c'était vraiment un contrat d'égouts aqueducs.

8 Q. **[509]** O.K. Et là, ce que vous venez de mentionner,
9 « Bien, lui il a été accepté par les autres », vous
10 faites référence à qui?

11 R. Bien, s'il a travaillé à Montréal en... Il était
12 accepté à Laval. S'il a travaillé à Montréal, ce
13 n'est pas moi qui l'ai accepté. Je n'étais pas là.
14 Je ne travaillais pas à Montréal en égouts
15 aqueducs. Il y a dû quelqu'un qui ont dû accepter
16 son entreprise comme telle. Je ne peux pas vous
17 dire, ce n'est pas moi qui l'ai accepté. Dans leur
18 club fermé d'égouts aqueducs à Montréal.

19 Q. **[510]** Et quand vous parlez du club fermé, Monsieur
20 Théberge, vous faites allusion à qui?

21 R. Bien, à tous ceux qui ont eu les contrats à
22 Montréal en égouts aqueducs, Madame.

23 Q. **[511]** Et quand vous faites allusion...

24 R. Bien, j'ai fait allusion à Infrabec et les autres
25 entreprises. Infrabec, Louisbourg, Garnier et

1 d'autres compagnies que je ne peux pas vous décrire
2 ici.

3 Q. **[512]** Et dans le... Vous ne pouvez pas décrire ici,
4 vous voulez dire quoi?

5 R. Bien, je... Je n'ai pas... Je ne connais pas toutes
6 les entreprises qui soumissionnaient à Montréal
7 pour vous dire ça aujourd'hui.

8 Q. **[513]** Et quand... Les entrepreneurs, quand ils
9 parlaient ensemble et qu'ils parlaient des
10 entrepreneurs en égouts, vous les qualifiez, vous
11 les nommez comment? Comment ils étaient nommés,
12 les gens qui faisaient des travaux dans les égouts
13 aqueducs à Montréal?

14 R. Bien, il y avait une distinction. Il y avait les
15 égouts à Laval, puis il y avait les égouts à
16 Montréal. Normalement, nous on était de Laval, on
17 n'allait pas à Montréal.

18 Q. **[514]** D'accord. Et comment on appelait, dans le
19 milieu des entrepreneurs, les entrepreneurs en
20 égouts aqueducs qui travaillaient à Montréal?

21 R. Bien, il n'y a pas de nom spécifique. C'était les
22 gens de Montréal puis les gens de Laval.

23 Q. **[515]** Monsieur Théberge, comment vous les
24 identifiez, les gens qui travaillaient en égouts
25 aqueducs à Montréal? Dans le milieu? Dans le milieu

1 des entrepreneurs?

2 R. Bien... Je m'excuse, mais je ne connais pas... Je
3 ne connais pas la réponse. Je vous ai donné une
4 réponse. Je pensais que c'était la réponse.

5 Q. **[516]** Si je vous suggère que vous... ils étaient
6 reconnus comme étant les Italiens qui travaillaient
7 dans les égouts aqueducs à Montréal?

8 R. Vous avez... Madame la Présidente, elle a
9 parfaitement raison. Depuis plusieurs années, à
10 Montréal, il n'y a jamais eu de Québécois qui ont
11 fait des égouts aqueducs. Ce sont des Québécois,
12 mais ce sont des Québécois-Italiens, mais ça a
13 toujours été des Italiens.

14 Q. **[517]** Si on revient à votre témoignage de ce matin,
15 vous nous avez parlé du contrat qui a eu lieu sur
16 la rue Saulnier, qui était en avant de votre place
17 d'affaires. Vous avez mentionné que c'est le
18 contrat sur lequel vous avez soumissionné, qui
19 était en libre concurrence, et vous avez
20 soumissionné en bas du prix coûtant.

21 R. Là vous me parlez du contrat dont il y avait deux
22 plans. Deux plans, deux devis. C'est ça?

23 Q. **[518]** D'accord. Oui. Alors, deux plans, deux devis,
24 en fait vous parlez, vous nous avez parlé ce matin
25 du plan de soumission et...

1 R. Et le plan d'exécution.

2 Q. **[519]** Et grâce à l'intervention de monsieur
3 Deguise, alors que vous veniez de décréter une
4 fermeture de chantier, vous avez eu accès au plan
5 d'exécution.

6 R. C'est exact.

7 Q. **[520]** Et le plan d'exécution vous a donné, à ce
8 moment-là, des informations qui vous ont permis de
9 poursuivre le chantier, alors que sans ce plan
10 d'exécution-là, vous nous avez mentionné que vous
11 seriez peut-être encore en train de le faire.

12 R. C'est exact.

13 Q. **[521]** O.K. Alors, le document dont... En fait, on
14 a... Je vais vous demander de mettre à l'écran
15 l'onglet 17, qui est un document, c'est un extrait
16 de procès-verbal, contrat soumission 7772. Je vais
17 vous demander, Madame, de dérouler le document,
18 pour permettre à monsieur Théberge de le regarder.
19 Merci. La page suivante également.

20 R. Oui, c'est bien sur le boulevard Saint-Martin...
21 boulevard des Laurentides et Saint-Martin, oui.

22 Q. **[522]** Oui. Alors, c'est de ce contrat-là dont vous
23 nous parliez ce matin?

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. **[523]** D'accord. Je vais vous demander de descendre

1 encore. Toujours plus bas. Alors on revient,
2 soumission numéro 7772, qui correspond aux travaux
3 à exécuter. On voit que Sintra, région Laval-
4 Laurentides, gagne le contrat avec un million sept
5 cent quarante-six mille (1 746 000 \$)?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[524]** Le deuxième soumissionnaire, J. Dufresne
8 Asphalte Limitée?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[525]** Un million huit cent seize mille
11 (1 816 000 \$). Par la suite on voit les noms à
12 l'écran, Joseph Piazza Construction, Compagnie de
13 Pavage d'Asphalte Beaver, Nepcon, et Asphalte
14 Desjardins. Quand vous voyez les noms, Monsieur
15 Théberge, est-ce que vous vous rappelez de ces
16 compagnies...

17 R. Oui.

18 Q. **[526]** ... qui avaient soumissionné?

19 R. Je connais ces compagnies.

20 Q. **[527]** D'accord. Si on prend J. Dufresne Asphalte,
21 qui représente, qui est l'interlocuteur pour J.
22 Dufresne Asphalte?

23 R. En quatre-vingt-dix-huit (98) c'était Réjean
24 Lavallée qui est décédé en quatre-vingt-dix-neuf
25 (99).

1 Q. [528] Et monsieur Réjean Lavallée, est-ce que c'est
2 quelqu'un que vous connaissez bien?

3 R. Très bien. Oui.

4 Q. [529] D'accord. Lorsqu'on a parlé ce matin que vous
5 étiez déjà au fait du système qui existait à Laval,
6 est-ce que vous êtes en mesure de nous dire qui
7 était la personne qui vous, je comprends qu'on vous
8 avait permis de ne pas nommer ce nom-là, mais
9 puisque c'est un nom qui se poursuit.

10 (14:16:04)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que c'était avant les années quatre-vingt-
13 seize (96)?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Oui, exactement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est ce à quoi vous faites référence.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Tout à fait. Et comme ça se poursuit au-delà des
20 années mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
21 que la compagnie J. Dufresne Asphalte apparaît sur
22 ce document, il m'apparaît peut-être plus utile
23 maintenant de connaître le nom de la personne qui
24 avait renseigné monsieur Théberge à l'époque.

25 R. La personne qui m'avait renseigné sur la façon de

1 faire et la façon du système de Laval était Réjean
2 Lavallée qui était J. Dufresne Asphalte, Madame. Et
3 que normalement, pas normalement, mais le projet,
4 le projet devait être exécuté, ce projet-là lui
5 avait promis, c'est une façon de dire, promis par
6 la Ville, par la Ville de Laval, même si c'était en
7 libre concurrence, c'est lui qui devait avoir le
8 projet. C'est lui qui avait aussi, il pouvait
9 exécuter le projet avec la soumission et le
10 bordereau avec les plans d'exécution. Il les avait
11 eus à la soumission. Tandis que moi j'avais eu
12 seulement les plans et devis de la soumission. Mais
13 ça s'est avéré qu'on a gagné quand même la
14 soumission.

15 Q. **[530]** Est-ce qu'il y avait eu des pourparlers entre
16 J. Dufresne Asphalte à l'époque avec vous...

17 R. Non.

18 Q. **[531]** ... pour que ce contrat-là soit...

19 R. Il n'avait pas besoin de me parler et puis je
20 comprends un peu pourquoi il n'avait pas besoin de
21 me parler. Il avait l'information, il avait les
22 nouveaux plans d'exécution. Lui il soumissionnait
23 sur des plans d'exécution tandis que moi je
24 soumissionnais sur les plans de soumission. Il
25 n'avait pas besoin de me parler. C'est une autre

1 forme de collusion, mais différente.

2 Q. **[532]** Et parce que justement comme vous nous
3 expliquiez ce matin c'est qu'il avait accès à de
4 l'information privilégiée que vous n'aviez pas,
5 donc en principe vous n'auriez pas dû soumissionner
6 avec un prix moindre que le sien, en principe?

7 R. En principe, oui, mais j'étais plus agressif que
8 ça.

9 Q. **[533]** O.K. Et c'est un peu ce qui m'amenait à vous
10 dire ce matin que cette façon de faire que de
11 donner des plans d'exécution à la compagnie
12 désignée permettrait d'exclure des gens dans un
13 marché qui pouvait être en apparence en libre
14 concurrence?

15 R. Bien si vous regardez l'appel d'offres, quelqu'un
16 qui n'avait pas les plans d'exécution qui
17 soumissionnait, vous regardez Desjardins Asphalte
18 et Nepcon, vous avez le plus bel exemple de
19 différence de prix par rapport à Sintra.

20 Q. **[534]** Et vous voulez dire quoi, que la différence
21 est importante?

22 R. Bien je veux dire, oui, la différence est très
23 importante parce que tous les gens en bas de
24 Dufresne Asphalte soumissionnent sur des plans de
25 soumission comme moi. Mais ce sont des gens qui

1 n'ont pas des matériaux, qui ne sont pas à
2 proximité d'une carrière, ils n'ont pas les
3 matériaux et l'équipement que j'ai. Ça fait qu'ils
4 ne peuvent pas, si on veut, vouloir se battre sur
5 le marché libre, comme moi j'ai fait.

6 Q. **[535]** En principe si je comprends bien et dites-le-
7 moi, là, ce que vous dites c'est que si vous
8 n'aviez pas eu, entre autres, accès à la matière
9 première, si en plus de ça vous n'aviez pas été
10 agressif pour percer le marché comme vous nous avez
11 dit, vous vous seriez situé avec les Joseph Piazza,
12 Compagnie de pavage, Nepcon puis Asphalte
13 Desjardins dans les prix?

14 R. C'est exact, Madame.

15 Q. **[536]** Alors, pièce que je déposerais sous 65P-714.

16

17 65P-714 : Extrait du livre des procès-verbaux
18 d'une séance du comité exécutif de la
19 Ville de Laval du 3 juin 1998,
20 CE-1998-3631 Soumission 7772

21

22 Q. **[537]** Vous nous avez parlé ce matin d'un projet que
23 Sintra a réalisé alors que vous avez eu un appel de
24 monsieur Deguise qui identifiait Sintra comme
25 l'heureux gagnant d'un appel d'offres qui était en

1 circulation. Le projet comment?

2 R. C'était avec la nouvelle technique.

3 Q. **[538]** Avec la nouvelle technique?

4 R. C'était, je me suis trompé ce matin, j'ai dit
5 Concorde, mais c'est bien Le Corbusier.

6 Q. **[539]** Le Corbusier, ça c'est le nom de la rue?

7 R. Oui, c'est ça, c'est un boulevard, oui.

8 Q. **[540]** D'accord. Et c'est un boulevard qui est situé
9 à Laval?

10 R. Oui, qui passe vraiment en avant du Centre Laval où
11 était le centre d'achats où se situait monsieur
12 Accurso, le nouveau restaurant Onyx, c'était le
13 même boulevard. Il passait aussi en avant du
14 magasin de monsieur Guy Vaillancourt.

15 Q. **[541]** Monsieur Guy Vaillancourt, qui est-il?

16 R. C'était le frère de monsieur le maire.

17 Q. **[542]** Je vais vous demander de mettre à l'écran
18 l'onglet 8, s'il vous plaît. Alors, c'est un
19 tableau, Monsieur Théberge, qui porte le titre
20 Contrat public remporté par Sintra, région Laval-
21 Laurentides, un numéro de soumission 7774 pour la
22 Ville de Laval en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
23 huit (1998). Si on regarde, c'est une soumission
24 qui porte le numéro 7774, la date d'adjudication,
25 on y voit le dix (10) juin mil neuf cent quatre-

1 vingt-dix-huit (1998)?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[543]** Vous venez de nous mentionner que c'était des
4 travaux à réaliser sur le boulevard Le Corbusier,
5 est-ce que vous vous rappelez quel type de travaux?

6 R. Bien les travaux consistaient à faire la
7 réhabilitation, je l'ai expliqué un peu ce matin,
8 c'est, un procédé avec un liant de ciment bitume
9 avec de l'asphalte recyclé et une émulsion pour
10 lequel c'était posé à froid sur le boulevard Le
11 Corbusier. C'était une technique à Sintra
12 développée par Colas en France.

13 Q. **[544]** Colas étant votre maison-mère?

14 R. Étant la maison-mère.

15 Q. **[545]** Et vous nous avez, vous nous avez expliqué ce
16 matin que vous aviez fait des représentations à un
17 ingénieur de la Ville sur le bien-fondé de votre
18 nouvelle technique?

19 R. Bien, avec le technicien de Sainte-Rose, au siège
20 social, on avait cette technique-là qui était
21 nouvelle, qu'on pensait que c'était une excellente
22 technique pour un boulevard, ça fait qu'on avait
23 approché les gens de Laval pour cette technique-là.
24 C'est que monsieur Jacques Lahaie nous avait dit
25 qu'il trouvait très bien la technique et je pense

1 qu'après ça, il en a soumis les informations à
2 monsieur Claude Asselin. Je me souviens, après ça,
3 d'avoir eu un déjeuner avec monsieur Claude
4 Asselin, qui m'avait dit : « Écoute, tu as une
5 excellente technique, on voudrait l'essayer sur un
6 boulevard. J'ai dit, il n'y a pas de problème, on
7 va vous démontrer qu'on a une bonne technique. » Ça
8 fait que monsieur Asselin avait donné son... il
9 avait donné le O.K. au génie civil de bien vouloir
10 préparer, si on veut, les documents, les plans et
11 devis et le bordereau pour l'appel d'offres de
12 cette nouvelle technique là.

13 Q. **[546]** Quand vous dites « il a donné le O.K. au
14 génie civil », qu'est-ce que vous voulez dire?

15 R. Bien, son... il était le patron de Claude Deguise.
16 Claude Deguise était le patron de monsieur Jacques
17 Lahaie, il fallait que ça vienne quand même un peu
18 d'en haut pour avoir cette nouvelle technique là.

19 Q. **[547]** Donc, Claude Asselin transfère le O.K. à
20 monsieur Deguise?

21 R. Oui.

22 Q. **[548]** Et...

23 R. Et monsieur Deguise transmet, après ça... il
24 transmet à CIMA, qui est l'ingénieur-conseil, de

1 bien vouloir préparer la technique. Nous, on
2 prépare pour lui la partie technique de
3 réhabilitation, qu'on transmet à CIMA, dont ils
4 incluent ça dans des plans et devis.

5 Q. **[549]** À partir du moment où la Ville reconnaît le
6 bien-fondé de cette technique et ils sont prêts...
7 elle est prête à l'utiliser, ça ne fait pas de vous
8 le gagnant du contrat?

9 R. Bien, en principe, je devrais être le gagnant du
10 contrat.

11 Q. **[550]** Pourquoi?

12 R. Bien, écoutez, l'appel d'offres vient... l'appel
13 d'offres est annoncé dans les journaux, on retire
14 les documents et on soumissionne et, aussi, je vais
15 voir monsieur Deguise à son bureau, qui me remet
16 les gens qui ont retiré sur ce projet-là. Et, à
17 partir de ça, je contacte chacun des candidats qui
18 ont appliqué sur ce projet-là et les gens me disent
19 qu'ils sont d'accord, c'est une technique à moi et
20 ils n'ont pas l'équipement, ils n'ont pas le... ils
21 n'ont pas ce genre de technique là encore dans
22 leur... qu'ils ne peuvent pas faire ce genre de
23 technique là. Ça fait qu'ils sont bien d'accord à
24 me laisser le projet. Et c'est comme ça que ça

1 débute.

2 Q. **[551]** D'accord. À ce moment-là, est-ce que c'est
3 vous qui complétez la soumission pour ces gens-là
4 ou vous agissez autrement?

5 R. Bien, je la complète de deux façons. Quand on a
6 commencé à travailler avec CIMA sur le contrat, on
7 lui a laissé savoir comment ça coûtait la
8 nouvelle... les nouveaux travaux de réhabilitation,
9 on l'a informée comment ça pouvait valoir ce
10 projet-là comme tel. Pour la partie qu'ils ne
11 connaissaient pas, là. La partie de
12 réhabilitation : ciment, bitume et ainsi de suite.
13 On l'a informé et, à partir de ces données-là, il a
14 préparé un prix, qu'il a transmis à monsieur Claude
15 Deguise, l'estimé du projet.

16 Q. **[552]** O.K. Qu'on voit donc, à la case « Estimé A »,
17 pour un million six cent mille (1 600 000 \$)?

18 R. Oui, c'est exact.

19 Q. **[553]** Quand vous parlez de... vous faites affaire
20 avec CIMA, c'est CIMA+? La compagnie, le maître
21 d'oeuvre, c'est CIMA+?

22 R. C'est CIMA+, oui.

23 Q. **[554]** D'accord. Et qui est l'intervenant pour CIMA+
24 avec qui vous faites affaire?

1 R. C'est Laval Gagnon.

2 Q. **[555]** Alors, l'estimé est fait à un million six
3 cent mille (1 600 000 \$). Vous, Sintra, vous allez
4 entrer un montant d'un million six cent vingt-six
5 mille (1 626 000 \$)?

6 R. Oui, c'est ça qui est marqué.

7 Q. **[556]** O.K. Et, par la suite, est-ce que vous vous
8 rappelez qui est arrivé en... quelles sont les
9 entreprises qui ont soumissionné ou c'est parce que
10 vous regardez le tableau?

11 R. Je ne sais pas qui... il y a sûrement DJL qui a
12 peut-être soumissionné, peut-être... même pas, DJL
13 n'était pas à Laval mais en tout cas. Non, je ne me
14 souviens pas les entreprises qui ont soumissionné.

15 Q. **[557]** D'accord. Sur le tableau, on voit
16 Construction Soter, Pavages Dorval et J. Dufresne
17 Asphalte. Parce que c'est écrit.

18 R. C'est écrit.

19 Q. **[558]** D'accord. Alors, quant au décompte final, on
20 voit, là, un million sept cent soixante mille cinq
21 cent soixante-dix (1 760 570 \$).

22 R. Ah! oui, c'est ça qui est écrit, oui.

23 Q. **[559]** Oui. À ce moment-là, avec ce montant-là,
24 Monsieur Théberge, une fois que le contrat s'est

1 terminé et que le décompte final indique ce
2 montant-là, qu'est-ce que vous faites? Qu'est-ce
3 que vous avez à faire dans le processus?

4 R. Bien, le premier processus est de faire les
5 travaux. De bien faire les travaux et satisfaire la
6 Ville, comme telle. Parce que, pour nous, quand on
7 a une nouvelle technique, c'est très important de
8 vraiment faire les travaux comme les plans et
9 devis.

10 Q. [560] Mais une fois que les travaux sont terminés
11 et que la Ville semble satisfaite, qu'est-ce que
12 vous avez à faire?

13 R. Il y avait, dans ce projet-là, quelques quantités
14 qu'on n'avait pas exécutées comme telles. Parce que
15 le projet consistait quand même à refaire des trous
16 d'homme, à refaire des trottoirs, refaire de la
17 bordure, il y avait un peu de... il y avait
18 beaucoup de signalisation parce que c'était un
19 boulevard. Quand les travaux sont complètement
20 terminés, je rencontre monsieur Laval Gagnon sur le
21 projet.

22 Monsieur Gagnon, il dit : « Écoute, il
23 reste un peu... il reste de la place, comme telle.
24 On pourrait faire quelques travaux supplémentaires.
25 Alors, il dit, oui, il dit, il n'y a pas de

1 problème, mais ça va te coûter vingt-cinq pour cent
2 (25 %). - Bon, j'ai dit, moi, je n'ai rien contre
3 le vingt-cinq pour cent (25 %) mais je n'ai pas
4 d'argent. J'ai dit, on est une compagnie
5 internationale puis, de l'argent, on n'en a pas. »
6 En tout cas, je ne pouvais pas... peut-être que
7 j'ai dit : « On n'en a pas », moi, je n'en avais
8 pas en tout cas. Ça fait qu'il dit : « Écoute, on
9 va te donner des travaux supplémentaires mais on va
10 te faire une compagnie d'équipements qui va te
11 facturer. Bon, j'ai dit, à partir de ça, je suis
12 capable de vivre avec ça. » C'est comme ça que ça
13 s'est terminé.

14 Q. **[561]** Quand vous dites « il restait de la place »,
15 « il y avait des travaux à exécuter », pouvez-vous
16 nous dire précisément, Monsieur Théberge, comment
17 cette discussion-là se déroule et à quoi on fait
18 allusion quand on dit « il reste de la place, des
19 travaux à exécuter »?

20 R. Ça veut dire qu'on n'a pas atteint le maximum. « La
21 place », ça veut dire qu'on n'a pas atteint le
22 maximum des quantités.

23 Q. **[562]** Combien il y avait de jeu?

24 R. Bien, je pense qu'il y avait alentour de cent mille

1 (100 000 \$) de jeu, de différence entre les parties
2 soumissionnées et les parties exécutées. Il restait
3 peut-être un cent mille (100 000 \$) qui flottait,
4 là, comme tel, de quantités non exécutées. Ça veut
5 dire que ce cent mille (100 000 \$) là nous a été, à
6 peu près, là, nous a été payé... payé... les
7 quantités ont été augmentées dans le bordereau de
8 soumission, l'estimé final et on a reversé le
9 vingt-cinq pour cent (25 %).

10 Q. **[563]** Les travaux, quand vous disiez: « des travaux
11 à exécuter », on a fait croire qu'ils ont été
12 exécutés...

13 R. Bien, ils ont...

14 Q. **[564]** ... ils n'ont jamais été exécutés?

15 R. ... pour le cent mille (100 000 \$), ils nous n'ont
16 pas été exécutés, ils nous ont été payés non
17 exécutés.

18 Q. **[565]** D'accord. Alors, sur le cent mille
19 (100 000 \$) que Sintra a eu comme paiement, il
20 était convenu que vous retourniez vingt-cinq pour
21 cent (25 %) à qui?

22 R. À une compagnie d'équipement, que je ne me souviens
23 pas le nom. Ça fait quand même très longtemps. Mais
24 on a payé la compagnie d'équipement qui m'avait
25 envoyé la facture et c'est tout.

1 Q. **[566]** D'accord. Et c'était pour qui, cette somme de
2 vingt-cinq pour cent (25 %) ?

3 R. Bien ça, ça complétait le vingt-cinq pour cent
4 (25 %) que je devais, concernant Le Corbusier à
5 monsieur Laval Gagnon.

6 Q. **[567]** Cette compagnie d'équipement, est-ce que vous
7 êtes en...

8 R. Non, je ne suis pas capable. J'ai essayé de...

9 Q. **[568]** Le nom? D'accord.

10 R. ... ça fait trop longtemps.

11 Q. **[569]** Non, mais de nous donner des renseignements?
12 Qui intervenait dans cette compagnie d'équipement,
13 qui vous l'a proposée?

14 R. Ah, monsieur Gagnon m'a proposé qu'il y avait une
15 compagnie d'équipement, donc, qui était une
16 compagnie, je pense, à ce que je me souviens, une
17 compagnie qui avait une pépinière. Elle nous a fait
18 des heures de pépinière pour alentours de vingt-quatre
19 ou vingt-cinq mille dollars (24 ou 25 000 \$), là,
20 que je me souviens.

21 Q. **[570]** Alors que Sintra n'a jamais fait affaire avec
22 cette compagnie-là?

23 R. Non, on n'avait jamais fait affaire, puis c'était
24 une compagnie qui était au nord de Montréal, là, on
25 ne faisait pas affaire avec cette compagnie-là dans

1 le temps.

2 Q. **[571]** D'accord, donc, Sintra reçoit une facture de
3 l'ordre de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$)?

4 R. À peu près, oui.

5 Q. **[572]** D'accord, et par la suite, qu'est-ce que
6 Sintra fait avec cette facture?

7 R. Bien, par la suite, après qu'on a une facture,
8 normalement, à la fin de mois, le contrôleur paye
9 les factures après qu'elles sont approuvées.
10 J'approuve la facture et le contrôleur paye la
11 facture.

12 Q. **[573]** Ça, c'est en regard des extras, en fin de
13 compte...

14 R. Bien...

15 Q. **[574]** ... des travaux, une disponibilité dans le
16 budget d'argent, mais pour des travaux qui n'ont
17 pas exécutés?

18 R. C'est...

19 Q. **[575]** Ça, c'est un cent mille (100 000 \$)?

20 R. Ce n'est pas dans le budget, c'est dans l'es...

21 Q. **[576]** Dans l'estimé?

22 R. ... c'est dans ma soumission.

23 Q. **[577]** Pardon.

24 R. O.K.

25 Q. **[578]** D'accord. À ce moment-là, vous nous avez...

1 en fait, ce matin, vous avez mentionné qu'aux
2 firmes de génie, vous n'aviez pas de retour
3 d'argent qui était donné aux firmes de génie pour
4 les quantités excédentaires que vous pouviez aller
5 chercher. Quelle différence vous voyez avec ça?

6 R. Bien, c'est sûr que c'est différent, celle-là,
7 comme tel, parce que le montant était beaucoup plus
8 élevé. Si tu as un vingt mille (20 000 \$) ou trente
9 mille (30 000 \$) qui est rajouté au quinze mille
10 (15 000 \$), je n'avais pas aucune demande, mais si
11 tu mets cent mille (100 000 \$), dans son cas...
12 dans le cas de cette compagnie-là, c'était comme ça
13 que ça fonctionnait.

14 Q. **[579]** Donc...

15 R. Puis je n'étais pas le seul entrepreneur que ça
16 fonctionnait comme ça. Selon le marché des
17 entrepreneurs, c'est comme ça que ça fonctionnait.

18 Q. **[580]** Dans le marché des entrepreneurs, c'est
19 comme...

20 R. Ça veut dire que les entrepreneurs qui faisaient
21 beaucoup d'asphalte à Laval, lorsqu'ils avaient des
22 travaux non exécutés, ils devaient payer une
23 redevance à Cima. Est-ce que la redevance était
24 payée directement à Cima ou à monsieur Gagnon? Je
25 ne le sais pas. Est-ce que monsieur Gagnon

1 reprenait l'argent et la redonnait à Cima ou la
2 gardait? Je ne le sais pas.

3 Q. **[581]** Et le lien entre la compagnie de transport
4 que Sintra a payée et monsieur Gagnon, quel était-
5 il?

6 R. C'est une bonne question. Je pense que c'était
7 quelqu'un qu'il connaissait ou quelqu'un qui...
8 avec qui il pouvait retirer de l'argent, mais je
9 n'ai jamais posé la question quelle était la
10 relation entre les deux parties.

11 Q. **[582]** Si on revient au décompte final, c'était un
12 million sept cent soixante mille (1,760 M\$)?

13 R. Oui.

14 Q. **[583]** Vous voyez, sur le contrat...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[584]** ... le tableau?

17 R. O.K.

18 Q. **[585]** Lorsque, dans le système que vous nous avez
19 décrit ce matin, lorsque arrive le décompte final,
20 qu'est-ce que l'entreprise gagnante doit faire?

21 R. O.K., quand le décompte final est... quand le
22 décompte final... monsieur Deguise devait... il
23 transférait toujours... dans le temps, c'était Marc
24 Gendron, il transférait toujours nos décomptes
25 finals à Marc Gendron. Ça fait que Marc Gendron

1 savait que Le Corbusier, moi, j'avais fait un
2 million sept cent soixante (1,760 M\$), cinq cent
3 soixante-dix mille dollars (570 000 \$). Monsieur
4 Marc Gendron le savait et moi aussi, je le savais.
5 Je savais mon décompte, quand je rencontrais
6 monsieur Gendron ou monsieur Desbois, j'apportais
7 toujours mon décompte final, parce que je voulais
8 être sûr qu'on comprenne la même chose et qu'on
9 s'entende sur le montant à lui payer. Dans ce cas,
10 vous multipliez ça par deux. Ça, c'est en incluant
11 les taxes, par exemple?

12 Q. **[586]** Non, c'est excluant les taxes.

13 R. Ah oui? D'accord. Excluant les taxes, c'était deux
14 pour cent (2 %) de ça ce qui donnait à peu près
15 trente-cinq mille dollars (35 000 \$). C'est qu'est-
16 ce que j'ai donné à monsieur Marc Gendron.

17 Q. **[587]** D'accord, alors vous...

18 R. À quelques dollars près, là.

19 Q. **[588]** Vous arrivez à la fin, vous avez le décompte
20 final. À quel... comment ça se produit? Qui appelle
21 qui? Est-ce que c'est monsieur Gendron? Est-ce que
22 c'est vous qui l'appellez? À quel moment spécifique
23 il y a des communications entre vous?

24 R. Bien, dans le cas de monsieur Marc Gendron, je
25 pense que c'est moi qui l'appelais parce qu'en fin

1 d'année, pour moi, c'était important de mettre les
2 comptes à date, de mettre les comptes à recevoir à
3 date, parce que c'est bien des comptes à recevoir.
4 Moi, c'est un compte à payer, mais lui, c'est un
5 compte à recevoir. De mettre les comptes à date, ça
6 fait qu'on fait une année... c'était sûrement fait
7 au début de décembre qu'on le payait.

8 Q. **[589]** Donc, c'est un contrat en juin quatre-vingt-
9 dix-huit (98), donc, en décembre quatre-vingt-dix-
10 huit...

11 R. J'ai payé monsieur Marc Gendron.

12 Q. **[590]** Vous allez le voir, vous le rencontrez à quel
13 endroit?

14 R. Premièrement, avant de le rencontrer, je rencontre
15 mon président et je lui demande de l'argent parce
16 que ça prend de l'argent pour aller le voir.
17 (14:35:54)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[591]** Comment vous l'obtenez l'argent comptant?
20 Parce que tout à l'heure, vous avez dit, à monsieur
21 Laval Gagnon, que vous n'étiez pas capable de le
22 payer en comptant.

23 R. Non, non, d'accord, monsieur Laval Gagnon, je
24 n'étais pas capable de le payer...

25 Q. **[592]** Non, c'est ça.

1 R. ... lui, il avait une autre façon de faire qui
2 satisfaisait les deux parties. On était d'accord.

3 Q. **[593]** Oui. Mais là, comment vous la trouvez votre
4 argent comptant?

5 R. Bien là, je vais voir mon président puis je lui
6 dit: « Écoute, là, moi je dois trente-cinq mille
7 dollars (35 000 \$) à la Ville ». Parce qu'il le
8 savait, là, mon président, que ce projet-là, comme
9 tel, je lui avais dit que ça nous coûterait deux
10 pour cent (2 %). Il le savait. Il le savait qu'il
11 devrait décaisser trente-cinq mille dollars
12 (35 000 \$) à Noël. Ou alentour de Noël. Je lui en
13 avais fait part.

14 Q. **[594]** En argent comptant.

15 R. En argent comptant.

16 Q. **[595]** Et là votre président, il vous l'a apporté,
17 cet argent-là?

18 R. Il me donne l'argent que pour que j'aille le porter
19 à monsieur Marc Gendron.

20 Q. **[596]** Est-ce que vous savez comment il obtient son
21 argent comptant, votre président?

22 R. Monsieur le Commissaire, je ne le sais pas.

23 Q. **[597]** Vous n'avez jamais posé de questions à savoir
24 comment il trouvait cet argent comptant là? Il vous
25 en a donné pas mal d'argent?

1 R. Je ne sais pas comment il le trouvait.

2 Q. **[598]** Mais c'est toujours lui qui vous le donnait.

3 R. C'est toujours lui qui me...

4 Q. **[599]** Ce n'est pas vous qui le géné...

5 R. Il venait toujours... Non non non. Il venait
6 toujours du président, l'argent.

7 Q. **[600]** C'est ça. Vous, vous n'avez jamais généré
8 vous-même de l'argent.

9 R. Non, non. On ne générerait pas d'argent, non.

10 Premièrement, on ne pouvait pas générer... On ne
11 générerait jamais d'argent chez nous.

12 Q. **[601]** Donc, vous n'avez jamais participé vous-même
13 à...

14 R. On était... Non.

15 Q. **[602]** ... à de la fausse facturation.

16 R. Non non non non.

17 Q. **[603]** C'était votre président qui vous apportait
18 l'argent.

19 R. Le président qui me donnait l'argent, et on allait
20 le porter à monsieur Gendron.

21 (14:37:07)

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Q. **[604]** Ça c'est la façon de faire quand vous étiez
24 chez Sintra.

25 R. On est toujours chez Sintra.

1 Q. **[605]** Toujours chez Sintra. Très bien. Alors, si on
2 revient, vous savez que vous devez trente-cinq
3 mille dollars (35 000 \$) à monsieur Gendron, vous
4 avisez votre président de cela?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[606]** Et, par la suite, vous obtenez l'argent?

7 R. Par la suite, je... Bien, je prends rendez-vous,
8 puis je vais lui porter l'argent dans son bureau.

9 Q. **[607]** Son bureau qui était...

10 R. Ah, chez Tecsalt.

11 Q. **[608]** D'accord?

12 R. Je ne me souviens pas l'adresse, là, c'était tout
13 près de Saint-Martin et boulevard des Laurentides.

14 Q. **[609]** Vous allez le rencontrer. Comment ça se passe
15 quand vous arrivez à son bureau?

16 R. Premièrement, on prend rendez-vous, et lorsqu'on se
17 présente, sa secrétaire, ou la réceptionniste nous
18 reçoit, et elle avise monsieur Gendron que je suis
19 arrivé. Je vais voir monsieur Gendron, puis... Il
20 avait un petit ordinateur, puis il inscrivait le
21 montant d'argent que je lui donnais versus le
22 projet que je lui avais présenté, et c'était tout.
23 Il ne comptait pas l'argent. Il ramassait l'argent
24 et c'était tout.

25 Q. **[610]** Vous, entre le moment où vous le recevez, cet

1 argent-là, de votre président et le moment où vous
2 le remettez à monsieur Gendron, est-ce que vous,
3 vous en faites un décompte?

4 R. Dans ce cas-là, à ce que je me souviene, je
5 n'avais pas fait le décompte. Non. Il me l'avait
6 donné, puis je... Je suis persuadé que c'était
7 correct.

8 Q. **[611]** Est-ce que...

9 R. Non. Je n'ai pas compté.

10 Q. **[612]** Vous ne l'avez pas compté. Et c'était remis
11 sous...

12 R. Dans une enveloppe.

13 Q. **[613]** O.K.

14 R. Dans ma valise. J'apportais ça dans ma valise, dans
15 une enveloppe, puis je remettais ça à monsieur
16 Gendron. Je pense qu'il ne l'ouvrait même pas, à ce
17 que je me souviene, mais il insérait dans son
18 ordinateur le montant que je lui donnais.

19 Q. **[614]** Et est-ce qu'il y avait un échange de
20 montants quand vous arriviez et vous disiez à
21 monsieur Gendron, « Voici l'enveloppe, je te remets
22 trente-cinq mille (35 000) »?

23 R. Ah! bien, je lui disais pour quel projet, et
24 combien était le montant. Je lui disais le montant
25 que j'avais dans l'enveloppe, et quel projet ça

1 couvrait. C'était très important pour moi.

2 Q. **[615]** Est-ce que vous, vous gardiez des notes de
3 ce...

4 R. Oui, je gardais quelques notes dans mon agenda.

5 C'était très important pour moi de garder au moins
6 la journée, et quel contrat, et quel montant.

7 C'était peut-être en abrégé, je suis peut-être le
8 seul qui comprenais ça dans mon agenda, mais pour
9 moi c'était important.

10 Q. **[616]** Du temps que vous avez été chez Sintra, des
11 contrats obtenus en collusion, où vous avez remis
12 une redevance, est-ce que...

13 R. Je ne me souviens pas des autres petits contrats,
14 mais on en a eu quelques-uns en asphalte comme
15 tels. Là je me souvenais de ce projet-là, on en a
16 eu un autre... De projets d'importance, beaucoup de
17 petits projets plus ou moins importants, mais qu'on
18 a donné le deux pour cent (2 %) aussi, étaient
19 vraiment strictement asphalte. On a eu un autre
20 projet de travaux de réhabilitation en juin deux
21 mille (2000), au début de juin deux mille (2000),
22 sur le boulevard Saint-Martin, tout près de la
23 carrière Demix. C'était un projet à peu près de la
24 même importance, avec la même... la même technique.

25 Avant que je quitte Sintra, on avait déjà

1 signé le projet. On devait l'exécuter dans le
2 courant de l'été. Ce n'est pas moi qui l'ai
3 exécuté, et ce n'est pas moi qui ai fait les
4 redevances.

5 Q. **[617]** Mais, tout le temps où vous avez été chez
6 Sintra - on voit une redevance ici de trente-cinq
7 mille dollars (35 000 \$) qui a été versée - au
8 total, parce que vous nous avez dit, « J'ai eu
9 d'autres petits contrats qui ont... »

10 R. Moi... Moi je...

11 Q. **[618]** « ... été obtenus en collusion. »

12 R. J'ai... J'ai regardé beaucoup, personnellement,
13 dans ma tête, et j'ai dû remettre alentour de cent
14 (100 000), cent vingt-cinq mille (125 000) à
15 monsieur Marc Gendron pour les, quatre-vingt-seize
16 (96) à deux mille (2000). C'est qu'est-ce que j'ai
17 remis à monsieur Marc Gendron en tant que Sintra.

18 Q. **[619]** Qui représentait deux pour cent (2 %), qui...

19 R. Deux pour cent (2 %) des projets que j'avais eus. À
20 peu près... Si vous mettez ça, c'est à peu près six
21 millions (6 M) de projets.

22 Q. **[620]** Alors, pièce, je vais déposer sous... le
23 tableau, en fait, sous 65P-715.

24

25 67P-715 : Contrat public remporté par Sintra

1 inc. dans la région de Laval-
2 Laurentides - Soumission 7774 de la
3 Ville de Laval, 1998 (Boul. Le
4 Corbusier)

5
6 On a abordé, toujours la période quatre-vingt-seize
7 (96) à deux mille (2000) où vous étiez chez Sintra,
8 l'événement du quinze (15) juin deux mille (2000)
9 on en a parlé, qui a mis fin pratiquement à votre
10 lien avec Sintra?

11 R. Je devrais dire, pas pratiquement : totalement.

12 Q. **[621]** Oui. Cependant, vous nous avez dit que ça
13 s'est poursuivi jusqu'en juillet.

14 R. Oui...

15 Q. **[622]** C'est ça. Mais, dans les faits, vous n'avez
16 pas retravaillé pour Sintra. L'année suivante, vous
17 nous avez dit ne pas avoir...

18 R. Oui, j'ai plus ou moins travaillé. J'ai rejoint le
19 groupe de Valmont Nadon en deux mille un (2001),
20 là. Un peu au début, un peu au milieu, mais
21 surtout, beaucoup plus vers la fin de deux mille un
22 (2001), j'ai rejoint monsieur Valmont Nadon.

23 Q. **[623]** Vous nous avez déjà expliqué que vous aviez
24 un travail de consultant pour lui, que vous avez
25 fait des propositions qui l'ont amené à travailler

1 dans l'excauation.

2 R. Oui. Monsieur Nadon était une entreprise qui avait
3 beaucoup d'équipement, et il faut relater un peu
4 pourquoi... Monsieur Nadon, il travaillait
5 beaucoup, son équipement travaillait beaucoup pour
6 J. Dufresne Asphalte. Quand le président de J.
7 Dufresne Asphalte est décédé, avec le nouveau
8 président qui a été nommé là-bas, ils ont changé un
9 peu la façon de voir de la nouvelle entreprise. Un
10 nouveau président, nouvelle entreprise, c'est
11 différent. Ils étaient plus dans l'asphalte que
12 dans les égouts aqueducs. Ça fait que monsieur
13 Nadon, je ne sais pas, qui était une compagnie de
14 location qui doit pratiquement quatre-vingts pour
15 cent (80 %) de son équipement à Dufresne Asphalte,
16 il faisait un peu d'égout aqueduc, mais très peu.
17 Il n'avait pas le personnel de bureau et de
18 chantier pour s'occuper des soumissions et de
19 l'exécution. Ça fait que ma venue en deux mille un
20 (2001) on a regardé qu'est-ce qu'on pouvait faire,
21 ça fait qu'on a commencé par acquérir des
22 ordinateurs, logiciels et engager un estimateur et
23 un estimateur ingénieur. Et après ça nous avons
24 regardé le marché de Laval, c'était le marché de
25 Laval était ouvert à nous, mais ça n'est pas venu

1 immédiatement parce que moi j'étais assis là et
2 qu'on avait un ordinateur et un estimateur
3 ingénieur. Le marché est venu avec un premier
4 projet que Laval, la Ville de Laval nous a dit :
5 « Voici, vous avez un projet » qui s'appelait les
6 Géraniums à la Ville de Sainte-Dorothée.

7 Q. **[624]** Je vais vous demander de mettre à l'écran
8 l'onglet 9, s'il vous plaît, c'est un tableau qui
9 concerne les contrats publics remportés par Valmont
10 Nadon Excavation pour les années deux mille un
11 (2001) jusqu'à votre départ en deux mille dix
12 (2010)?

13 R. Oui, la soumission 8276, c'est le premier projet
14 que j'obtiens les Géraniums, c'est un projet qu'on
15 obtient le cinq (5) de décembre, ça se peut-tu, ça?

16 Q. **[625]** C'est ce qui est écrit.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[626]** Cinq (5) décembre deux mille un (2001)?

19 R. On l'exécute en hiver là-bas. Et l'ingénieur-
20 conseil est Filiatrault, c'est marqué là-bas, la
21 Ville nous appelle pour dire, écoute, maintenant,
22 ça fait longtemps que vous attendez, on a attendu
23 tout l'été, on a laissé passer, on a dit oui tout
24 l'été, maintenant voici, vous avez un projet. C'est
25 à vous ce projet-là.

1 Q. **[627]** Quand vous dites « on a dit oui tout l'été »?

2 R. Bien, tous les projets, tous les projets qui ont
3 couru dans l'été, on n'a jamais été au bureau de
4 monsieur Deguise dans le courant de l'été, on a
5 toujours laissé aller tous les projets en faisant
6 aucune réticence, en disant, c'est bien beau, ce
7 projet-là vous appartient, allez-y, arrangez-vous
8 avec vos affaires, nous, on va attendre. On n'a pas
9 le choix, on n'est pas sur la liste.

10 Q. **[628]** Et dans ces projets-là l'attente pouvait se
11 matérialiser par des soumissions de complaisance ou
12 tout simplement ne pas aller, c'est exact?

13 R. Bien, je ne me souviens pas si on a rentré des
14 soumissions de complaisance.

15 Q. **[629]** Pendant l'été, non, vous ne vous rappelez
16 pas?

17 R. Je ne me souviens pas, mais quand il est arrivé ce
18 projet-là, ça faisait peut-être huit, dix mois
19 qu'on attendait un premier projet de la Ville, il a
20 fini par arriver.

21 Q. **[630]** Alors, l'estimé de la Ville qui est indiqué
22 sur le document, six cent cinquante-deux mille
23 (652 000)?

24 R. Oui.

25 Q. **[631]** Et Valmont Nadon Excavation, en fait, vous,

1 vous entrez le montant à sept cent seize mille
2 (716 000)?

3 R. C'est exact, oui, bien, c'est ça qui apparaît là.

4 Q. **[632]** Et c'est vous qui remportez?

5 R. C'est mon premier projet, un projet après
6 pratiquement deux ans que je remporte à la Ville de
7 Laval. Là, c'est dans le cas de monsieur Nadon.

8 Q. **[633]** Mais c'est après avoir eu un appel de
9 monsieur Deguise et avoir communiqué avec les
10 autres personnes qui avaient retiré la soumission?

11 R. C'est exact. Monsieur Deguise nous remet la liste
12 des personnes qui ont retiré sur ce projet-là et on
13 rencontre les autres personnes puis on n'a pas eu
14 d'objection de personne.

15 Q. **[634]** D'accord. Donc, si on regarde la liste à
16 droite, on voit J. Dufresne Asphalte, Poly
17 Excavation, Nepcon, Construction Mergad, Doncar
18 Construction, Jocelyn Dufresne et Construction
19 Timberstone. Ce qu'on doit comprendre c'est que
20 vous êtes entré en communication avec toutes ces
21 personnes, toutes ces entreprises représentées par
22 leur représentant?

23 R. Oui, soit que je leur ai donné un chiffre ou soit
24 que je leur ai donné une soumission faite par moi.

25 Q. **[635]** Et tout le monde a convenu de participer à

1 vous élire le gagnant?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[636]** Vous nous avez mentionné ce matin que les
4 estimés de la Ville ne devaient pas être dépassés
5 par le montant que vous alliez mettre sur la
6 soumission. Ici on voit un montant supérieur,
7 pouvez-vous expliquer?

8 R. Bien, si on a dépassé le montant supérieur de
9 l'estimé, on ne devait pas dépasser l'estimé, c'est
10 parce qu'on a dû... c'est sûr que deux mille un
11 (2001) c'est très loin, là. On a dû avoir une
12 autorisation de dépasser l'estimé, que ça pouvait
13 fonctionner même si on dépassait. Parce que
14 normalement quand tu dépassais l'estimé, le maire
15 comme tel n'appréciait pas ça que les estimés
16 soient défoncés. Ça fait qu'il a dû y avoir quelque
17 chose comme quoi c'était correct, on a peut-être
18 dépassé de cinq pour cent (5 %).

19 Q. **[637]** De neuf pour cent (9 %), neuf point huit
20 (9,8), c'est ça, on a calculé l'écart, neuf point
21 huit (9,8)?

22 R. Hum, hum. D'accord.

23 (14:48:23)

24 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

25 Q. **[638]** C'est monsieur Deguise qui donnait

1 l'approbation de dépasser l'estimé?

2 R. C'est exact. C'était préférable d'avoir l'accord
3 avant.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. **[639]** Donc, au moment où vous déposez la soumission
6 vous savez que vous dépassez l'estimé de la Ville,
7 mais vous avez une approbation pour pouvoir déposer
8 ce montant?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[640]** Là, on voit à la colonne et ça va être comme
11 ça pour chacun des contrats qu'on va regarder, on
12 voit décompte final, un montant de sept cent quinze
13 mille dollars et huit cent quatre-vingt-onze
14 dollars (815 891 \$), toujours montant excluant les
15 taxes. Une fois que le décompte final est fait,
16 qu'est-ce que vous faites avec ce montant-là?

17 R. Bien, on fonctionnait un peu différemment chez
18 monsieur Nadon. Lorsqu'on était le plus bas
19 soumissionnaire puis on était conforme, et c'était
20 très, très important, pas juste être le plus bas
21 soumissionnaire, mais il fallait être conforme.
22 Lorsqu'on était conforme et qu'on avait la première
23 réunion de chantier, la première réunion de
24 chantier de démarrage, normalement on allait payer,
25 c'est ça, en deux mille un (2001), à monsieur Roger

1 Desbois le deux pour cent (2 %). On en donnait, en
2 principe, à peu près la moitié. Ça allait beaucoup
3 plus vite, on était perçu comme des bons payeurs.
4 Ce n'est pas moi qui le dis. Oui, on en donnait au
5 moins la moitié, la moitié, on payait le reste à la
6 fin.

7 Q. **[641]** D'accord. Vous venez de mentionner « on était
8 perçu comme des bons payeurs », qu'est-ce que,
9 pourquoi vous dites ça?

10 R. Je pense que monsieur Roger Desbois l'a dit ici que
11 le maire lui avait dit que Valmont Nadon payait
12 très bien.

13 Q. **[642]** Et vous l'avez entendu de monsieur Desbois
14 ici...

15 R. Oui, je l'ai entendu.

16 Q. **[643]** ... mais à l'époque, à l'époque?

17 R. Je l'avais entendu aussi à l'extérieur de la
18 Commission.

19 Q. **[644]** D'accord. Donc, à l'époque, en deux mille un
20 (2001)?

21 R. Ah! en deux mille un (2001) ou deux mille deux
22 (2002), je ne peux pas vous dire exactement la
23 date.

24 Q. **[645]** D'accord. Mais à cette époque-là?

25 R. Nous autres, on se faisait un devoir de bien payer.

1 Q. **[646]** Et vous l'aviez entendu dire par qui, ça, à
2 l'époque?

3 R. Ah!...

4 Q. **[647]** Que Valmont Nadon avait une bonne réputation
5 ou une réputation de bon payeur?

6 R. Je pense que ça vient de monsieur Nadon, qui
7 l'avait entendu soit de monsieur Roger Desbois,
8 probablement, ou de monsieur le maire, je ne peux
9 pas vous dire...

10 Q. **[648]** Qu'est-ce que monsieur Nadon vous avait dit
11 relativement à ça, Monsieur Théberge?

12 R. Qu'il était un excellent payeur.

13 Q. **[649]** Mais que ça venait de qui? Ce qu'il vous a
14 dit à l'époque?

15 R. Ah! je ne peux pas vous dire mais ça vient un ou
16 l'autre.

17 Q. **[650]** Donc, ou de monsieur Desbois ou de monsieur
18 le maire?

19 R. Ou du maire. C'est ça.

20 Q. **[651]** Gilles Vaillancourt. O.K. Donc, vous nous
21 mentionnez qu'avec monsieur Nadon c'est un peu
22 différent. Vous donnez un montant, à peu près la
23 moitié au départ et vous donnez la fin à quel
24 moment, le reste à quel moment?

25 R. Bien, pratiquement au décompte final, lorsqu'on

1 avait le décompte final, le dernier paiement.

2 Lorsqu'on avait le décompte final. Le paiement, des
3 fois, rentrait deux, trois mois après. Lorsqu'on
4 avait le décompte final, j'allais rencontrer
5 monsieur Roger Desbois et je lui donnais la
6 différence qui manquait pour le projet.

7 Q. **[652]** Donc, si on regarde le premier contrat des
8 Géraniums, vous avez versé une redevance de
9 combien?

10 R. Bien, deux pour cent (2 %), c'est à peu près quinze
11 mille (15 000).

12 Q. **[653]** Sept cent quinze mille (715 000), donc vous
13 mettez à peu près quinze mille (15 000)?

14 R. Quinze mille (15 000), oui, c'est ça.

15 Q. **[654]** O.K.

16 R. L'autre c'est à peu près trente-six mille (36 000).
17 Vous multipliez toujours par deux, vous ne pouvez
18 pas vous tromper.

19 Q. **[655]** Le deuxième contrat... En fait, juste pour
20 terminer. À monsieur Desbois, vous lui remettez ça
21 à quel endroit?

22 R. Premièrement, soit que c'est lui qui m'appelle ou
23 c'est moi qui l'appelle, on prend rendez-vous dans
24 son bureau. Je lui ai toujours remis l'argent dans
25 son bureau. Directement à lui. Je pense que, dans

1 les premiers temps que je suis allé, il en faisait
2 le décompte. Mais c'était toujours par pile de dix
3 mille dollars (10 000 \$). À ce que je me souviens,
4 il les comptait au départ mais après ça il a arrêté
5 de les compter. C'était des liasses de dix mille
6 (10 000).

7 (14:52:46)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[656]** Donc, cet argent-là est payé en comptant?
10 Chez Valmont Nadon, comment vous l'obteniez votre
11 comptant?

12 R. C'est une très bonne question. Si vous permettez,
13 tout à l'heure, on... après avoir passé le tableau,
14 je vais y revenir, Monsieur Lachance.

15 Q. **[657]** D'accord.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[658]** Et ça, cet argent-là, il vous était remis par
18 qui? Je comprends, là, on reviendra sur comment
19 vous l'obtenez ou comment Valmont Nadon Excavation
20 l'obtenait, là, mais qui vous le remettait le
21 montant d'argent?

22 R. Monsieur Nadon me remettait l'argent que, moi, je
23 remettais directement pratiquement... Les journées
24 que j'allais voir monsieur Roger Desbois c'est la
25 journée que monsieur Nadon me remettait l'argent.

1 Je ne gardais pas l'argent chez moi deux, trois
2 jours en attendant d'avoir un rendez-vous, là. La
3 journée que j'avais un rendez-vous, je le disais à
4 monsieur Nadon et il se faisait un devoir de me
5 remettre l'argent qu'on allait remettre à monsieur
6 Roger Desbois pour notre projet. Pour les projets
7 en cours.

8 Q. **[659]** Il vous le remettait dans quel contenant cet
9 argent-là?

10 R. Ah! j'allais le voir dans son bureau et on mettait
11 l'argent dans une enveloppe.

12 Q. **[660]** Et, vous, vous transportiez cet argent-là
13 comment?

14 R. Bien, je la mettais dans une valise, ma valise à
15 moi, et je m'en allais chez monsieur Roger Desbois.

16 Q. **[661]** Monsieur Desbois...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je m'excuse.

19 Q. **[662]** La façon dont vous obteniez l'argent, est-ce
20 que vous dites que la journée même où vous receviez
21 un appel de monsieur Desbois, vous le disiez à
22 monsieur Nadon, qui vous remettait l'argent
23 immédiatement?

24 R. Non. Quand je recevais l'appel de monsieur Roger
25 Desbois, c'est peut-être moi qui ai manqué, je

1 recevais l'appel de monsieur Roger Desbois, je
2 prenais un rendez-vous. Quand j'avais pris le
3 rendez-vous, pour la journée et l'heure, je
4 demandais à monsieur Nadon l'argent pour aller le
5 porter. Il me le donnait, j'allais le porter.

6 Q. **[663]** Donc, ça veut dire que vous pouviez...
7 monsieur Nadon pouvait avoir quelques jours
8 d'avance pour vous remettre l'argent?

9 R. Des fois... oui, on avait sûrement une journée ou
10 deux d'avance pour avoir l'argent.

11 Q. **[664]** O.K.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[665]** Quand vous arriviez chez monsieur Desbois
14 puis vous lui remettiez l'argent, comment
15 c'était... comment c'était répertorié ou noté?

16 R. Monsieur Roger Desbois, il avait un « pad ». On
17 peut appeler ça un « pad » comptable de huit et
18 demi, quatorze (8½ X 14). Dans mon cas à moi, les
19 projets étaient inscrits sur une page. Je parle de
20 moi. Et il inscrivait selon sa méthode à lui, qui
21 était chiffirable par lui, non pas par moi mais par
22 lui, la façon que, moi, je le payais, à combien
23 était rendu mon estimé et combien je lui donnais.
24 Le seul qui comprenait son système à lui c'était
25 lui. Moi, je ne comprenais pas son système à lui,

1 je comprenais le mien.

2 Q. **[666]** Mais le vôtre?

3 R. Le nôtre était facile. Moi, je lui disais... je
4 notais dans mon agenda le projet et le montant que
5 je lui avais remis.

6 Q. **[667]** Alors, s'il y avait deux versements, vous
7 notiez ça, le nombre de versements?

8 R. Bien, si j'avais versé quarante mille (40 000),
9 dans mon agenda je marquais quarante (40) K puis
10 tel projet avec la date, parce que je marquais les
11 rendez-vous que j'avais pris avec monsieur Roger
12 Desbois pour tel ou tel projet. Parce que quand on
13 est rendu à un an ou le projet s'échelonne sur deux
14 ans, on veut bien savoir où on est rendu. Je ne
15 voulais pas dire à monsieur Nadon qu'on doit...
16 qu'on ne lui a rien donné quand on lui a déjà donné
17 quarante mille (40 000). Je voulais avoir quand
18 même... j'avais un suivi dans qu'est-ce que je
19 donnais.

20 Q. **[668]** Si on regarde le deuxième contrat qu'on voit
21 au tableau, la soumission 8369, qui concerne le
22 boulevard Chomedey... l'autoroute Chomedey, pardon.
23 Boulevard Notre-Dame, la voie de service de
24 l'autoroute Chomedey?

25 R. Oui?

1 Q. **[669]** Si vous regardez cet appel d'offres là,
2 Monsieur Théberge, est-ce que vous êtes en mesure
3 de nous dire s'il y a eu de la collusion entre
4 les...

5 R. C'est exact.

6 Q. **[670]** ... différents entrepreneurs?

7 R. C'est exact, il y a eu de la collusion
8 d'entrepreneurs, oui.

9 Q. **[671]** Pourquoi vous nous dites ça?

10 R. Parce que c'est un projet que j'ai fait,
11 l'autoroute 440. Et le projet maintenant qu'on
12 appelle Impact 440, dont on situait un nouveau
13 parc... un parc industriel. Qui était, avant ça, si
14 quelqu'un habite à Laval, où était... bien, il y a
15 encore Harley-Davidson qui est dans ce coin-là.

16 Q. **[672]** Alors, ce contrat-là, il sort... la date
17 d'adjudication est le quinze (15) octobre deux
18 mille deux (2002). Avant donc, la date
19 d'adjudication, comment ça se déroule?

20 R. C'est un projet qui a été fait en hiver. Vous
21 apercevez que le compte final est beaucoup plus
22 élevé, c'est parce qu'il a été fait en hiver et on
23 s'est aperçu, au printemps, que la fondation avait
24 baissé beaucoup, ça veut dire que l'entreprise
25 Genivar est allée voir la Ville puis ils nous ont

1 accordé de mettre un quatre pouces de pierre à la
2 grandeur du projet parce qu'un projet en hiver, on
3 sait c'est quoi, hein. Ça fait que...

4 Q. [673] Là, vous...

5 R. C'est pour ça qu'on s'aperçoit que le décompte
6 final est beaucoup plus élevé que le montant du
7 contrat.

8 Q. [674] O.K. Là, on est toujours au contrat numéro 2,
9 le 8369, le maître de...

10 R. Non, non

11 Q. [675] O.K., moi je...

12 R. ... on est au 8419.

13 Q. [676] O.K., moi je suis au deuxième.

14 R. Ah!

15 Q. [677] Alors, regardez, continuez donc avec le
16 troisième, on reviendra au deuxième...

17 R. Le troisième, je vous ai expliqué, c'est pour ça
18 que le décompte final est beaucoup plus élevé que
19 le montant de contrat.

20 Q. [678] D'accord. Avant d'obtenir l'adjudication du
21 contrat, est-ce que vous avez eu un téléphone?

22 R. Je ne vous comprends pas.

23 Q. [679] Est-ce que Valmont Nadon Excavation avait eu
24 un téléphone? Est-ce que vous aviez eu un téléphone
25 de quelqu'un vous indiquant que vous étiez

1 l'heureux gagnant de ce...

2 R. Bien, avant... avant de rentrer la soumission,
3 j'avais rencontré monsieur Deguise.

4 Q. **[680]** O.K. C'est ça, Monsieur Théberge...

5 R. C'est toujours la même façon de procéder, il n'y a
6 pas de changement. On rencontre monsieur Deguise,
7 il nous remet les gens qui ont retiré l'appel
8 d'offres sur le dossier qui nous intéresse et après
9 ça, c'est à nous de vivre avec. Il remet la liste à
10 date pratiquement une journée ou même la journée,
11 la dernière journée qu'on peut appeler la dernière
12 journée qui était un jeudi, le jeudi midi, la liste
13 est vraiment à date, elle ne peut pas déroger.

14 Q. **[681]** Là, à ce moment-là, vous faites ce que vous
15 nous avez expliqué ce matin, vous communiquez avec
16 tout le monde?

17 R. Mais dans le courant de ce dix (10) jours là, qui
18 continue à courir, les dix (10) jours ouvrables,
19 s'il y a vraiment plus de candidats qui s'ajoutent,
20 je pense que je reçois un appel ou je le rencontre
21 une autre fois pour ne pas qu'il y en ait trop le
22 vendredi matin, là, que je me ramasse avec dix (10)
23 nouveaux clients, hein.

24 Q. **[682]** O.K. Alors, à ce moment-là, si on voit les
25 différentes entreprises qui ont soumissionné, puis

1 on est toujours dans le contrat numéro 3, là, le
2 8419, vous avez contacté ces gens-là qui ont
3 accepté de vous laisser être gagnant?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[683]** D'accord. Vous... l'estimé de la Ville était
6 à un million neuf cent quatre-vingt-treize mille
7 (1,993 M\$), vous avez obtenu le contrat pour deux
8 millions (2 M\$)? C'est terminé à deux millions cent
9 quatre-vingt-dix-huit mille (2,198 M\$)?

10 R. Oui, qu'est-ce que je vous ai expliqué...

11 Q. **[684]** Oui.

12 R. ... c'était un contrat en hiver puis au printemps,
13 il a fallu renforcer la structure. En renforçant la
14 structure, on a mis un quatre ou cinq pouces de
15 pierre dans l'ensemble du projet.

16 Q. **[685]** Et c'était donc un contrat en collusion?
17 Qu'est-ce qu'il en a été de la redevance?

18 R. Exact, oui, il y a eu une redevance, oui.

19 Q. **[686]** Qui a été de combien?

20 R. Toujours de deux pour cent (2 %).

21 Q. **[687]** Qui correspond à quel montant? Deux millions
22 deux cent mille (2 200 000 \$)?

23 R. Ça fait... ça fait quarante-quatre mille (44 000 \$)
24 ça?

25 Q. **[688]** D'accord, qui a été remis à qui?

1 R. Toujours à monsieur Roger Desbois.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[689]** Mais...

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. **[690]** Mais... excusez-moi.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[691]** Non, continuez, c'est pour celui-là.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[692]** Alors, remis à monsieur Roger Desbois de la
10 façon dont vous nous avez parlé tout à l'heure?

11 R. Toujours de la même façon.

12 Q. **[693]** Peut-être une avance et...

13 R. Ah oui, oui, mais là, je n'ai pas parlé de
14 l'avance, mais oui, l'avance, oui, oui. C'était une
15 coutume, chez nous, l'avance, on en donnait un peu
16 d'avance, mais à la fin, on complétait. Ça revenait
17 au même, dans le fond.

18 Q. **[694]** Oui oui. Ça faisait juste un moins gros
19 montant à sortir à la fin.

20 R. C'était une façon de faire.

21 (15:01:07)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître, ce que je voulais vous dire, c'est à moins
24 que vous vouliez faire ressortir un contrat en
25 particulier pour une raison particulière...

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je pense que le témoin nous dit que c'est toujours
5 la même chose, il reçoit pour chacun des contrats
6 qui sont mentionnés dans cet onglet-là.

7 Q. [695] Vous les avez regardés, Monsieur Théberge?

8 R. Oui, oui.

9 Q. [696] Alors, il y a toujours le téléphone de
10 monsieur Deguise...

11 R. Oui.

12 Q. [697] Après quoi vous faites la soumission et après
13 ça, vous payez un montant en avance ou...

14 R. C'est exact, c'est comme ça.

15 Q. [698] ... après, qui est l'équivalent de deux pour
16 cent (2 %), à monsieur Desbois?

17 R. C'est exact.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Alors si vous me permettez...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me CLAUDINE ROY :

23 J'adhère à cette façon de faire, je vais passer les
24 numéros de chacun des contrats...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[699]** ... et je vais vous demander, Monsieur
5 Théberge, de nous identifier si ces contrats sont
6 en collusion - ou qu'on pourrait appeler truqués,
7 là - mais on va utiliser le mot « collusion »...

8 R. J'aimais mieux « harmonie ».

9 Q. **[700]** Vous, vous aimez mieux « harmonie ». On va
10 utiliser « collusion »?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 « Collusion », monsieur Théberge.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. **[701]** Alors, le contrat numéro 2, qui porte le
15 numéro de soumission 8369, est-ce que c'est un
16 contrat en collusion?

17 R. Exact.

18 Q. **[702]** Redevance versée?

19 R. Toujours deux pour cent (2 %), Madame, ça n'a
20 jamais rien changé, toujours été deux pour cent
21 (2 %).

22 Q. **[703]** Contrat 8717, qui porte le numéro 4 sur le
23 tableau? Rue Hector-Lussier?

24 R. Collusion.

25 Q. **[704]** 80... page suivante, numéro 5, 8792, Fossé

1 Boudrias?

2 R. Libre concurrence.

3 Q. **[705]** On reviendra. Numéro 6, 8907? Cours d'eau
4 Marineau?

5 R. Collusion.

6 Q. **[706]** 8966, Ernest Cormier?

7 R. Collusion.

8 Q. **[707]** 9132, Place Paul-Kane?

9 R. ...

10 Q. **[708]** Quatre (4) avril deux mille sept (2007).

11 R. On est plusieurs, hein. Libre concurrence.

12 Q. **[709]** 9155, Henri-Duplessis et 100^e Avenue?

13 R. Collusion.

14 Q. **[710]** 9278, rue Bernard-Lefebvre?

15 R. Collusion.

16 Q. **[711]** 9359, Louis-B.-Mayer?

17 R. Collusion.

18 Q. **[712]** 9447, Ruisseau Paradis?

19 R. Collusion.

20 Q. **[713]** 9586, boulevard Le Corbusier?

21 R. Collusion.

22 Q. **[714]** 9739, les lots 3631 et suivants, là?

23 R. Bien, c'était le vingt et un (21) juillet. À voir
24 les chiffres, je dirais en libre concurrence. Vingt
25 et un (21) juillet deux mille dix (2010), je

1 n'étais pas... j'étais là, mais c'est en libre
2 concurrence.

3 Q. **[715]** 25... excusez-moi, 9800, voie de service sud,
4 l'autoroute 440?

5 R. Libre concurrence.

6 Q. **[716]** 9810, rue Marcel-Benoit?

7 R. Libre concurrence.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[717]** Êtes-vous encore là, là, chez...

10 R. Ah! Oui.

11 Q. **[718]** ... chez Valmont Nadon?

12 R. J'ai quitté en septembre deux mille dix (2010).

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. **[719]** 9838?

15 R. Ah! Bien, je ne suis pas là par exemple.

16 Q. **[720]** Égout sanitaire vingt (20) octobre.

17 R. Ça m'a l'air d'un projet en libre concurrence parce
18 que quand est arrivée l'UPAC, là, tout ça en deux
19 mille dix (2010), tout le monde s'est retiré chez
20 lui, il n'y avait plus... il n'y avait plus rien à
21 faire.

22 Q. **[721]** Il n'y avait plus rien à faire?

23 R. Bien, en deux mille neuf (2009), fin deux mille
24 neuf (2009), deux mille dix (2010), là, je pense
25 que tout s'est arrêté.

1 Q. **[722]** Je reviendrai donc au contrat numéro 58792, à
2 la page 2 du document identifié comme étant le
3 contrat Fossé Boudrias. Vous nous avez mentionné il
4 y a quelques instants que c'était un contrat en
5 libre concurrence.

6 R. Oui. C'est le projet... c'est le projet avec un...
7 c'est un égout dont... Je ne sais pas, mais je
8 pense que le maire avait promis le projet à deux
9 personnes, soit à Construction Louisbourg et à
10 Valmont Nadon. Et quand le projet a sorti comme
11 tel, Louisbourg, lui, disait que c'était à lui,
12 puis, nous, on disait que c'était à nous. Ça fait
13 qu'à force de parlementer comme tel, vu qu'on ne
14 s'entendait pas comme tel qui devait le faire, mais
15 ce collecteur-là d'égout pluvial, Boudrias était
16 sur les terrains du promoteur Valmont Nadon. Ça
17 fait que, nous, vu que c'était sur les terrains du
18 promoteur Valmont Nadon, on n'était pas prêts à
19 dire à une autre entreprise « viens travailler sur
20 nos terrains, puis on va te regarder faire notre
21 collecteur d'égout pluvial ». Ça veut dire qu'on
22 l'a envoyé en libre concurrence et on a... on a été
23 les gagnants.

24 Q. **[723]** Donc, à ce moment-là, est-ce qu'il y a eu une
25 redevance à payer?

1 R. Non, pas de redevance sur la libre concurrence.

2 Q. [724] Jamais?

3 R. Non, jamais.

4 Q. [725] D'accord. Relativement à ce contrat-là en
5 particulier, est-ce qu'il y a eu des sommes...

6 R. On a exécuté le projet, ça n'a pas été facile,
7 c'était très profond. Il y a eu beaucoup de
8 difficultés à l'exécution, mais par rapport à
9 notre... par rapport aux quantités relevées par le
10 technicien de chantier, le bordereau du technicien
11 de chantier, les quantités que lui avait sorties,
12 le technicien de chantier, versus le bordereau de
13 soumission étaient différents. Il restait... il
14 restait un jeu de six cent mille dollars
15 (600 000 \$) pour atteindre la soumission qu'on
16 avait soumissionnée. Ça veut dire qu'on avait peut-
17 être exécuté des projets pour trois millions zéro
18 cinquante-quatre (3 054 000 \$), selon l'estimé.
19 C'est des chiffres, là, mais il faut voir, là, il y
20 a toujours un six cent mille (600 000 \$) qui flotte
21 à quelque part. Je veux dire, quand on est arrivé à
22 la fin du projet, il y a un six cent mille
23 (600 000 \$) qui... soit que quelqu'un nous le paye
24 ou sinon c'est perdu dans la nature. Ça fait que
25 je...

1 (15:04:31)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. [726] Sinon, ça reste aux contribuables, c'est ça
4 l'effet. S'il n'est pas payé...

5 R. Pardon?

6 Q. [727] ... l'argent reste aux contribuables. Il
7 n'est pas perdu dans la nature.

8 R. Oui, c'est... je suis d'accord avec vous. Bien,
9 perdu dans la nature, reste aux contribuables. Ça
10 fait que je rencontre... quand l'estimé est sorti,
11 final, j'ai rencontré monsieur Roger Desbois. Je
12 lui ai dit ou il m'a dit, je ne sais pas, mais d'un
13 commun accord, en tout cas, à son bureau, on a
14 regardé l'estimé final, le décompte final que, moi,
15 j'avais vraiment fait, les vraies quantités
16 multipliées par les prix unitaires, il y a toujours
17 six cent mille (600 000 \$) qui flottait. Ça fait
18 que monsieur Desbois, il m'a dit : « Écoute, il
19 dit, écoute... ». Ah! J'ai dit : « Écoute, on peut-
20 tu faire quelque chose avec ça? » Il m'a dit :
21 « Oui, oui. On pourrait faire quelque chose. » J'ai
22 dit... il dit : « Écoute, il dit, je ne sais pas
23 exactement, mais, il dit, écoute, on pourrait te...
24 on pourrait relever les quantités puis te payer le
25 six cent mille (600 000 \$), mais ça va te

1 coûter... » J'ai dit : « Comment ça va me coûter,
2 ça? - Ah! Il dit, écoute, à peu près entre quarante
3 ou cinquante mille (40 000 \$-50 000 \$) ça va te
4 coûter. - Oui, j'ai dit, écoute... » Ça fait que
5 j'ai reparti avec ça, je suis allé voir mon patron
6 parce que ce n'est quand même pas moi qui avais
7 l'argent. Je lui ai dit : « Écoute, on pourrait
8 faire une entente avec monsieur Desbois, il va nous
9 payer le six cent mille (600 000 \$) en travaux non
10 exécutés, parce que c'est vraiment non
11 exécutés... » puis je ne sais pas si c'est
12 cinquante ou soixante ou quarante (50-60-40 000 \$),
13 là, ça fait tellement longtemps, mais c'est en haut
14 de quarante (40 000 \$) en tout cas. J'ai dit :
15 « Oui, j'ai vu mon patron, puis il m'a dit que
16 c'était correct, on va... on va vous verser ce
17 montant d'argent là. »

18 Quelqu'un m'a demandé, est-ce que c'était
19 pour lui ou c'était pour l'entreprise, je ne lui ai
20 jamais posé la question. Pour moi, ce n'était pas
21 important de savoir pour qui c'était, sauf qu'il me
22 donnait les quantités, j'ai augmenté mes quantités
23 au bordereau et je lui ai donné l'argent.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [728] Alors, pour avoir six cent mille dollars

1 (600 000 \$) de plus pour des travaux non exécutés,
2 ça vous a coûté quarante ou cinquante mille
3 (40-50 000 \$), au-delà de quarante mille
4 (40 000 \$), mais c'est cinquante mille
5 (50 000 \$)...

6 R. Au-delà, au-delà de quarante mille (40 000 \$),
7 c'est peut-être cinquante (50 000 \$), Madame.

8 Q. **[729]** C'est cinquante (50 000 \$), Monsieur
9 Théberge?

10 R. Quelque chose comme... Non, non, je ne le sais pas,
11 Madame. Je vous dirais entre quarante et soixante
12 (40-60 000 \$), mais exactement le montant, là... En
13 tout cas, pour quarante (40 000 \$), j'en suis sûr.
14 Pour soixante (60 000 \$) moins, mais je ne le sais
15 pas.

16 Q. **[730]** D'accord.

17 R. Je voudrais vraiment vous donner les vrais
18 chiffres, là, mais...

19 Q. **[731]** Et pour quelle raison c'est à monsieur
20 Desbois que vous discutez de ça puisqu'on n'est pas
21 dans le cadre d'une redevance puisque c'est en
22 libre concurrence?

23 R. Bien, si... si vous regardez, le maître d'oeuvre,
24 c'est Tecsuit.

25 Q. **[732]** O.K. Alors, c'est pour ça, c'est en tant que

1 gérant de chantier, là.

2 R. Bien, il est vice-président, mais c'est lui qui
3 ferme les chantiers. En tant que vice-président de
4 Tecsult, sur les chantiers à la Ville de Laval, je
5 pense, c'est lui qui s'en occupait. En tout cas,
6 dans mon cas à moi, c'est lui qui s'en est occupé.
7 Je ne peux pas parler pour les autres chantiers des
8 autres entreprises, mais pour moi, c'est lui qui
9 s'en est occupé et c'est avec lui que j'ai réglé et
10 c'est lui que j'ai payé.

11 Q. **[733]** Et vous avez payé ça de quelle façon?

12 R. En argent... en argent, c'est ça qu'on... en argent
13 liquide.

14 Q. **[734]** En argent comptant.

15 R. En argent comptant, oui.

16 Q. **[735]** Que vous avez remis à son bureau.

17 R. Directement à lui à son bureau.

18 Q. **[736]** O.K. Alors, le document...

19 R. Je vous dis, là, Madame, je n'ai pas posé la
20 question est-ce que c'était pour l'entreprise ou
21 pour... peu importe pour qui. Moi, j'ai remis
22 l'argent et c'est tout.

23 Q. **[737]** Pièce que je dépose sous 65P-716.

24

25 65P-716 : Contrats publics de la Ville de Laval

1 remportés par Valmont Nadon Excavation
2 Inc. Entre 1996 et 2011

3

4 Compte tenu de l'heure également, je vous
5 proposerais de suspendre.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Parfait.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 LA GREFFIÈRE :

12 Monsieur Théberge, vous êtes toujours sous le même
13 serment.

14 R. Oui.

15 (15:39:22)

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Q. **[738]** Alors, Monsieur Théberge, on a parlé des
18 contrats que Valmont Nadon Excavation a eus qui
19 étaient des contrats qui étaient en collusion et où
20 une redevance a été versée. Des contrats en libre
21 concurrence, vous en avez identifiés dans le
22 document. Au niveau des travaux exécutés par la
23 compagnie Valmont Nadon Excavation, il y a d'autres
24 types de travaux qui ont été... ou un contexte
25 différent d'exécution de travaux qui a eu lieu à

1 Ville de Laval.

2 R. Bien, pendant toutes ces années-là, on a exécuté
3 d'autres projets qu'ils appelaient... qui
4 s'appellent des MOP « main-d'oeuvres privées ».

5 Q. **[739]** Et à ce moment-là, monsieur Valmont Nadon,
6 pour quelle raison il était impliqué dans les main-
7 d'oeuvres privées?

8 R. Parce qu'il était promoteur et entrepreneur.

9 Q. **[740]** Promoteur parce qu'il était détenteur de
10 terrains et puis...

11 R. Il était détenteur de terrains, il faisait... il
12 faisait aussi ses propres travaux, sauf toutes les
13 infrastructures, sauf l'éclairage, le pavage et les
14 bordures, le reste, c'était fait par lui.

15 Q. **[741]** On a entendu ici qu'il existait la clause
16 Valmont Nadon. Est-ce que c'est une clause que vous
17 connaissez, là? Vous connaissez l'existence de la
18 clause Valmont Nadon à Ville de Laval?

19 R. Bien, il n'y avait pas une clause Valmont Nadon à
20 la Ville de Laval, sauf qu'il était peut-être un
21 des... il y a lui qui a été promoteur à la Ville de
22 Laval, promoteur et entrepreneur. Il y a eu Jocelyn
23 Dufresne aussi qui est devenu promoteur et
24 entrepreneur dont la Ville lui a accordé les mêmes
25 privilèges que l'entreprise Valmont Nadon.

1 Q. **[742]** Et quels étaient les privilèges associés?

2 R. Bien, les privilèges, si on peut appeler ça un
3 privilège. Quand tu es promoteur, t'es...
4 entrepreneur, tu n'es quand même pas pour engager
5 un autre entrepreneur pour faire les propres
6 travaux que tu es capable déjà d'exécuter. Ça fait
7 que t'exécutes tes propres travaux et tu es sous la
8 surveillance de la Ville de Laval.

9 Q. **[743]** Et en quoi est-ce que c'était... ça
10 nécessitait, là, qu'on reconnaisse cette situation-
11 là pour un promoteur, d'être entrepreneur?

12 R. Bien, normalement quand tu es promoteur-
13 entrepreneur, tu dois aller en soumission publique.
14 Lorsque t'es juste promoteur, tu demandes à la
15 Ville de te donner... de te transmettre cinq ou six
16 entrepreneurs pour lesquels tu as confiance qu'ils
17 vont faire des excellents travaux pour la Ville. Et
18 à partir de ça, la Ville, avec le bureau
19 d'ingénieurs-conseils, invite les entrepreneurs qui
20 ont été choisis, qui ont été choisis par le
21 promoteur et la Ville pour l'exécution des travaux.

22 Q. **[744]** Alors, donc ce que vous nous expliquez, c'est
23 que comme Valmont Nadon était déjà un entrepreneur
24 et qu'il était promoteur, en fait, on le
25 soustrayait de la situation d'aller en appel

1 d'offres.

2 R. Oui. Je pense qu'on ne pouvait pas aller en appel
3 d'offres, on était capable nous-même d'exécuter nos
4 propres projets, c'était normal.

5 Q. **[745]** O.K. Au niveau des MOP justement, là, main-
6 d'oeuvre privée, les contrats de main-d'oeuvre
7 privée, est-ce qu'il y avait des redevances à payer
8 à la Ville?

9 R. Bien, il y en a eu, mais il faudrait voir le
10 projet.

11 Q. **[746]** Et vous dites « il y en a eu ». Alors, pour
12 quelle raison il a pu y avoir, de façon générale,
13 des redevances qui étaient versées pour des
14 contrats de main-d'oeuvre privée?

15 R. Il y a eu deux projets pour lesquels on a versé de
16 l'argent pour la main-d'oeuvre privée.

17 Q. **[747]** Mais, ma question, Monsieur Théberge, avant
18 qu'on aille spécifiquement, là, sur les contrats,
19 pour quelle raison on devait verser une redevance?
20 Parce qu'on n'allait pas en appel d'offres, ce
21 n'était pas public, il y avait...

22 R. O.K. C'est...

23 Q. **[748]** La redevance, habituellement c'est dans un
24 cadre de collusion. J'aimerais que vous nous
25 expliquiez.

1 R. Bon. Premièrement, quand on était promoteur
2 entrepreneur, il n'y avait pas de collusion, on ne
3 versait pas de deux pour cent (2 %). Lorsqu'on a
4 été invité sur certains projets, nous, il y a
5 seulement que deux projets de MOP pour lesquels il
6 y a eu de la collusion. Les autres ont été, dans le
7 cas de Valmont Nadon, en libre concurrence.

8 Q. [749] Donc, dans les cas de MOP, s'il y avait une
9 redevance à payer, c'est parce qu'il y avait un
10 cadre de collusion également, c'est la même chose.

11 R. Il y en a eu, mais, nous, on n'en a pas fait.

12 Q. [750] O.K. Alors, je vais vous demander de mettre à
13 l'écran la pièce 62P-696, c'est un tableau des MOP
14 déposé par monsieur... lors du témoignage de
15 monsieur Roberge qui fait référence aux contrats de
16 main-d'oeuvre privée pour les années deux mille six
17 (2006) à deux mille douze (2012). Alors, vous
18 comprendrez que le tableau ne répertorie pas tous
19 les contrats de main-d'oeuvre privée pour toute la
20 durée du mandat, mais on en a pour la période deux
21 mille six (2006) à deux mille douze (2012). Alors,
22 Monsieur Théberge, vous avez déjà regardé ce
23 document, pris connaissance de ce document?

24 R. Bien, peut-être pas aussi détaillé, mais j'en ai
25 pris connaissance.

1 Q. [751] D'accord. Alors, pour y aller plus
2 promptement, si je vous amène à la page 6 du
3 document. C'est bien la page 6?

4 R. Non.

5 Q. [752] C'est moi qui ne vois pas bien, c'est le
6 troisième. Ah! Oui, excusez. Alors, le troisième en
7 partant du bas, on y voit un contrat pour
8 Valmont... En fait, un entrepreneur, Valmont Nadon,
9 sur la rue Stéphanie.

10 R. D'accord.

11 Q. [753] D'accord. Ça, est-ce que ça a été en
12 collusion?

13 R. Non, Madame.

14 Q. [754] Donc, pas de redevance.

15 R. Aucune redevance.

16 Q. [755] Maintenant, page 7. C'est le troisième aussi
17 à partir du bas, la rue Léo-Ayotte, un contrat du
18 mois de juin deux mille sept (2007), est-ce qu'il y
19 a eu de la collusion?

20 R. Non Madame.

21 Q. [756] Page... Donc, pas de redevance?

22 R. Non.

23 Q. [757] Page 8, le cinquième à partir du haut, c'est
24 des lots?

25 R. Non, c'était des... Sainte-Stéphanie, Roussel et

1 Sylvestre, c'était des terrains à lui, ça, en MOP.

2 Q. [758] D'accord. Et est-ce qu'il y a eu de la
3 collusion?

4 R. Non non, mais on ne pouvait pas se collusionner
5 tout seul.

6 Q. [759] D'accord, donc pas de redevance?

7 R. Pas de redevance.

8 Q. [760] Page suivante, page 9, le septième à partir
9 du haut, rues Louis-Paul-Perron et Arthur-Côté,
10 est-ce qu'il y a de la collusion?

11 R. Non Madame.

12 (15:46:02)

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [761] Vous nous avez dit que Valmont Nadon n'a
15 jamais fait de collusion dans les MOP. Vous nous
16 avez dit ça. Est-ce que... Ou vous...

17 R. Non, j'ai... J'ai dit ça, oui, mais il y a eu deux
18 MOP. Il y a eu de la collusion dans tout l'ensemble
19 des MOP pendant les neuf ans que j'ai été là.

20 Q. [762] Et est-ce que Valmont Nadon était impliqués
21 dans ces...

22 R. C'est exact.

23 Q. [763] Eux étaient... Ils étaient impliqués dans ces
24 deux actes de collusion?

25 R. Oui.

1 Q. [764] O.K.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. [765] Alors, on vient de faire la page 9. La page
4 11, le MOP que l'on voit, le quatrième à partir du
5 haut, rues Sidney et Rosalie?

6 R. Non Madame.

7 Q. [766] Pas de collusion?

8 R. Non.

9 Q. [767] Page 16, je vais vous demander de regarder la
10 page 16 et la page 17, peut-être ensemble.

11 R. Oui.

12 Q. [768] Ça va vous aider.

13 R. Oui, la dernière, là.

14 Q. [769] Oui. La dernière de la page 16 et le premier
15 de la page 17.

16 R. Oui, c'est... C'est une continuité des projets. La
17 phase 2A, la phase 2B, la phase 1A et la phase 1B.

18 Q. [770] D'ac...

19 R. On peut revenir un peu en arrière, s'il vous plaît?

20 Q. [771] Oui, à la page 16? Qu'est-ce qu'il en est
21 relativement à ce MOP?

22 R. Non. On peut revenir un peu avant? Avant celui-là,
23 la page... Je ne sais pas, il n'y a pas de page de
24 marquée, là. L'autre projet de cinq millions (5 M),
25 là. Ah, il est ici. O.K., d'accord, (inaudible).

1 Q. [772] Oui, c'est le dernier, là, de la page.

2 R. O.K.

3 Q. [773] On est à la page 16.

4 R. Bien, qu'est-ce qu'il en est, c'est un projet au
5 Domaine des Berges, dont on a fait de la collusion.
6 Et on a... Avant que je quitte, on avait commencé à
7 payer le deux pour cent (2 %).

8 Q. [774] Si on va à la page 17, vous avez, vous venez
9 de mentionner que c'est un projet en continuité?

10 R. Oui.

11 Q. [775] Qu'est-ce...

12 R. C'était le même... C'était le même propriétaire.

13 Q. [776] Le même propriétaire, et qu'est-ce qu'il en
14 est au niveau de la collusion?

15 R. Exact.

16 Q. [777] Ça a été collusionné?

17 R. Oui, oui.

18 Q. [778] Est-ce qu'il y a une redevance qui a été
19 versée?

20 R. Oui. J'avais commencé à verser la redevance, mais
21 ça s'est arrêté là. Si vous regardez les dates,
22 là... Ça, on avait commencé... La phase 2A et 2B,
23 ce n'est pas moi qui l'ai faite. J'ai fait la phase
24 1A et 1B, et la 2A était la continuité de, 2A et
25 2B, par après, quand j'ai quitté.

1 Q. [779] Et on voit l'estimation préliminaire des
2 travaux, les coûts des travaux.

3 R. Hum, hum.

4 Q. [780] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire,
5 pendant le temps où vous avez été là, combien a été
6 versé en redevances?

7 R. Toujours... Toujours deux pour cent (2 %) en...

8 Q. [781] Mais qui a pu représenter quel montant,
9 pendant le temps que vous étiez là?

10 R. Bien, la phase 2A et 2B, moi je ne me souviens pas
11 d'avoir versé rien. Non. Je ne pense pas d'avoir...
12 1A et 1B, j'ai versé.

13 Q. [782] Oui. Alors, si on revient à la page 16, qui
14 est 1A et 1B, on y voit coût du contrat...

15 R. Non.

16 Q. [783] ... trois millions sept cent treize mille
17 (3 713 000)?

18 R. Combien on avait de travaux de faits? Ah oui, on a
19 terminé. On a dû verser, je ne sais pas, cent mille
20 (100 000), là, sûrement. Mettez-le rond à quatre-
21 vingt mille (80 000), vous ne vous trompez pas
22 trop, là.

23 Q. [784] Vous avez versé quatre-vingt mille (80 000)
24 en redevance.

25 R. Bien, je dirais quatre-vingt mille (80 000), là. Ça

1 peut être un peu plus, mais alentour de ça.

2 Q. **[785]** Et à ce moment-là vous l'avez versé à qui,
3 cette redevance?

4 R. Toujours à monsieur Roger Desbois.

5 Q. **[786]** Toujours dans le même contexte que vous nous
6 avez expliqué tout à l'heure au niveau des
7 redevances.

8 R. Toujours dans le même contexte depuis... depuis
9 deux mille un (2001).

10 Q. **[787]** O.K. Si... Vous nous avez donc parlé d'un MOP
11 au Domaine des Berges. Est-ce qu'il y a d'autres,
12 un autre MOP où il y a eu... qui a été en
13 collusion, où il y a eu des redevances de versées?

14 R. Non. C'était les deux seuls MOP. Il y avait Domaine
15 des Berges, Domaine des Berges et... L'autre,
16 c'était quoi, donc? Je dirais les Berges Fleuries,
17 est-ce que je me trompe?

18 Q. **[788]** Si je vous dis Villas sur...

19 R. Villas-sur-Rive, excusez. Si vous me dites Villas-
20 sur-Rive, c'est Villas-sur-Rive et Domaine des
21 Berges.

22 Q. **[789]** D'accord. Villas-sur-Rive, on ne se trouve
23 pas à l'avoir regardé, lui, dans les MOP.

24 R. Non. Vous ne l'avez pas. C'est un projet qui a
25 commencé en MOP, si on veut, dont les propriétaires

1 étaient... Une partie c'était la Caisse de Dépôt
2 qui était le propriétaire, et une autre partie
3 c'était un promoteur. Le nom ne me vient pas pour
4 le moment. Et on a fait à peu près des travaux pour
5 vingt (20) ou vingt-deux millions (22 M) pendant
6 une durée de quatre ou cinq ans. On a payé la
7 redevance à la Ville de Laval. À monsieur Roger
8 Desbois.

9 Q. **[790]** Les contrats du Villas-sur-Rive étaient pour
10 les travaux exécutés de quelle valeur?

11 R. Vingt (20) ou vingt-deux millions (22 M), si on
12 reporte ça sur quatre ou cinq ans. Ça a duré entre
13 quatre et cinq ans, le projet.

14 Q. **[791]** Alors, pour un coût total d'environ...

15 R. Bien, je dirais vingt (20) ou vingt-deux millions
16 (22 M), je n'ai pas, dans ma tête à moi ça serait
17 peut-être vingt-deux millions (22 M) ou c'est même
18 c'est peut-être vingt-cinq (25), mais c'est
19 difficile pour moi qui n'est pas là maintenant de
20 vous donner les chiffres exacts. En tout cas pour
21 vingt-deux millions (22 M) il n'y a aucun problème.

22 Q. **[792]** Alors, combien a été la redevance?

23 R. Bien, vingt-deux millions (22 M) à deux pour cent
24 (2 %) ça fait, ça fait quatre cent vingt mille
25 (420 000), ça, quelque chose comme ça.

1 Q. **[793]** Vingt millions (20 M)?

2 R. Vingt millions (20 M) ça fait quatre cent mille
3 (400 000), deux millions (2 M)...

4 Q. **[794]** Quatre cent vingt mille (420 000) que vous
5 avez donné en redevance?

6 R. À monsieur Roger Desbois, pas tout a été donné en
7 même temps, au fur et à mesure des années.

8 Q. **[795]** En combien de versements à chaque année?

9 R. C'est une excellente question. Selon l'avancement
10 des travaux, ça peut être cent mille (100 000) par
11 année ou cent vingt mille (120 000), je ne sais
12 pas, on en a donné à chacune des années selon
13 l'avancement.

14 Q. **[796]** Et c'était remis sous quelle forme?

15 R. Toujours en argent dans une enveloppe.

16 Q. **[797]** Qui vous était remis par qui, cet argent-là?

17 R. Monsieur Nadon me donnait l'argent et je prenais
18 rendez-vous pour aller le remettre à monsieur Roger
19 Desbois.

20 Q. **[798]** Comment est-ce possible la collusion dans la
21 main-d'oeuvre, dans les contrats de main-d'oeuvre
22 privée?

23 R. C'est, je pense que c'est peut-être aussi facile
24 que l'autre ou pas plus difficile en tout cas,
25 parce qu'on est invité, le promoteur comme tel il

1 demande à la Ville ou à l'ingénieur-conseil de lui
2 fournir deux ou trois bons entrepreneurs qui
3 puissent remplir des exigences de la tâche. Ça fait
4 que si par hasard toi tu es choisi parmi deux
5 autres comme tels, tu essaies de t'arranger avec
6 les deux autres. Si tu t'arranges avec quelqu'un
7 que lui ne fait pas beaucoup d'égout, il fait de
8 l'asphalte, il va être très heureux de faire ton
9 asphalte à un prix raisonnable. Si c'est en
10 trottoirs il va être très heureux aussi de faire
11 tes trottoirs avec un bon prix. Ça fait qu'on peut
12 dire que ça fait augmenter le prix globalement.
13 Mais normalement dans les égouts de MOP comme telle
14 il y en a eu beaucoup, beaucoup de MOP à Laval.
15 C'est qu'on était invité que nous on a laissé, on a
16 laissé le champ libre à d'autres. Ça fait que si on
17 laissait le champ libre à d'autres, il y en avait
18 aussi pour nous. Ça veut dire que c'était un
19 échange de MOP qu'on a eu. Par contre, on ne
20 s'attendait pas que Villas-sur-Rive soit un projet
21 d'aussi grande importance quand il a débuté. Mais
22 ça a évolué avec le temps et les constructions des
23 maisons là-bas ça s'est développé rapidement et au
24 lieu d'être peut-être au départ trois ou quatre
25 millions (3-4 M), bien, ça a fini peut-être à

1 vingt-deux (22) ou vingt-cinq millions (25 M), qui
2 était vraiment, qui était vraiment sur la base
3 pratiquement des mêmes prix qu'on négociait à
4 chacune des années. On n'a pas eu vingt millions
5 (20 M) de projets en même temps, là. À chacune des
6 années, ils ajoutaient une phase à leur projet et
7 on continuait à travailler pour eux.

8 (15:53:38)

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[799]** Pourquoi ce promoteur-là demande des noms à
11 la Ville, il aurait pu aller directement cogner à
12 votre porte?

13 R. Si vous êtes un promoteur qui vient d'un autre
14 pays, un exemple, il ne connaît pas aucune personne
15 qui travaille à Laval comme entrepreneur en égout
16 aqueduc, il demande référence à la Ville ou à
17 l'ingénieur-conseil qui a fait les plans pour avoir
18 des noms d'entrepreneurs, qui inviter. Ça fait que
19 la Ville lui soumet des entrepreneurs ou en
20 concordance avec l'ingénieur-conseil.

21 Q. **[800]** Donc, le paiement de la cote s'explique par
22 le fait que c'est les gens de la Ville vous ont
23 recommandé au promoteur, c'est pour ça que la
24 collusion s'organise?

25 R. C'est un peu plus que ça. Oui, ils nous ont

1 recommandés aussi. Mais ils peuvent nous
2 recommander, mais s'il n'y a pas de collusion, on
3 n'aura rien à payer. Mais si on fait une collusion
4 entre nous autres, il faut payer. Je pense que...
5 ça ne donne rien de dire qu'il ne faut pas payer.
6 Parce que si un jour ou l'autre ils l'apprennent,
7 parce que le monde de la construction c'est un
8 petit monde. S'ils apprennent qu'on a fait de la
9 collusion dans le projet et qu'on n'a pas payé,
10 bien, on n'est pas les bienvenus. Il s'agit
11 toujours de jouer au moins franc jeu.

12 Q. **[801]** Ils l'auraient appris si vous faites de la
13 collusion entre vous, entrepreneurs, ils l'auraient
14 appris via la firme de génie civil, la firme
15 d'ingénieurs?

16 R. Non, la firme de génie civil, elle, elle a peut-
17 être donné notre nom à la Ville, mais la Ville
18 comme telle donne les noms à l'ingénieur-conseil
19 que, lui, nous transmet les plans et devis.

20 Q. **[802]** Donc, un peu par crainte de ne plus
21 collusionner dans les contrats de la Ville quand
22 c'est même un contrat privé si la collusion vous
23 sentez le devoir d'aller payer la redevance pareil?

24 R. Oui, exact, exactement, Monsieur.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[803]** Quand vous dites jouer franc jeu, il y a
2 toujours une victime, c'est soit le contribuable ou
3 le client qui achète?

4 R. Je n'ai pas parlé de la victime, Madame la
5 Présidente.

6 Q. **[804]** Non, mais quand on parle de franc jeu, là?

7 R. Bien, c'est franc jeu, franc jeu entre les
8 entrepreneurs, franc jeu avec la Ville.

9 Q. **[805]** Entre les collusionnaires?

10 R. Pardon?

11 Q. **[806]** Entre les collusionnaires?

12 R. Entre les collusionnaires, c'est ça. Puis envers la
13 personne à qui on doit remettre le deux pour cent
14 (2 %), au moins envers elle on jouait franc jeu.

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[807]** Puisque vous nous avez mentionné, identifié
17 plusieurs contrats ou des MOP où il n'y a pas eu de
18 collusion, est-ce que je déduis bien que dans le
19 cas de Villas-sur-Rive et Domaine des Berges, parce
20 que monsieur Nadon n'était pas promoteur?

21 R. N'était pas promoteur.

22 Q. **[808]** O.K. C'est la distinction importante qu'on
23 doit comprendre à partir...

24 R. C'est arrivé à l'occasion dans toutes les MOP que
25 vous m'avez montrées qu'il n'était pas promoteur,

1 mais soit qu'il avait des amis là-dedans, en tout
2 cas on n'en a pas fait.

3 Q. **[809]** O.K.

4 R. On n'en a pas fait sauf ces deux-là dans les MOP.

5 Q. **[810]** O.K.

6 R. Chez nous.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[811]** Juste pour revenir avec la question du
9 Commissaire Lachance. Quand ce n'était pas une
10 compagnie internationale, pourquoi deviez-vous
11 passer par la Ville ou pourquoi le promoteur
12 passait-il par la Ville pour avoir des noms?

13 R. Bien, un promoteur c'est quelqu'un qui, qui achète
14 des terrains, c'est quelqu'un qui n'est pas dans le
15 domaine des égouts aqueducs. Ça fait qu'il veut
16 faire appel à la Ville de Laval pour avoir des
17 entrepreneurs de Laval pour lesquels Laval va être
18 satisfaite et Laval va accepter le projet de
19 l'entrepreneur, qu'il n'y aura pas de problème.
20 C'est quand l'entrepreneur de la Ville de Laval qui
21 a été choisi par la Ville de Laval va redonner les
22 terrains pour un dollar (1 \$), lui, il n'y a pas de
23 problème, tout est réglé. Il ne prendra pas un
24 entrepreneur, un exemple, de Val-d'Or pour venir
25 faire des travaux à Laval. À Laval, ce sont les

1 gens de Laval qui y travaillaient. Ça va?

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[812]** Et la collusion réussit à s'organiser parce
4 que celui qui va gagner va engager les autres comme
5 sous-traitants pour faire soit les trottoirs, soit
6 faire d'autres parties...

7 R. À l'occasion ça arrivait mais, normalement, ceux
8 qui étaient invités ce sont des gens d'égout,
9 aqueduc qui étaient invités eux autres aussi.

10 Q. **[813]** Oui.

11 R. Mais il faut comprendre aussi, quand on demandait
12 un MOP à quelqu'un, dans ces deux cas-là, qu'on a
13 eu aussi d'autres gens qui nous ont demandé la
14 contrepartie, un jour ou l'autre ils nous ont
15 demandé la contrepartie pour les mêmes... d'autres
16 MOP, pour lesquelles on a dit oui, aussi.

17 Q. **[814]** Ça veut dire... quand vous dites oui, ça veut
18 dire, oui, ils avaient accepté de collusionner...

19 R. Oui.

20 Q. **[815]** ... vous n'avez pas eu le contrat...

21 R. On n'a pas eu le contrat mais l'autre partie l'a
22 eu.

23 Q. **[816]** ... là c'est votre tour à l'avoir.

24 R. C'est ça.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[817]** En ce qui concerne les contrats de libre
2 concurrence. Ce que j'ai retenu ce matin et un peu
3 plus tôt cet après-midi c'est que c'est monsieur
4 Deguise qui appelait la personne qui avait gagné le
5 contrat pour lui dire qu'elle gagnerait le contrat
6 et c'est après que la collusion s'organisait, c'est
7 exact?

8 R. Ça commençait vraiment avec l'appel de monsieur
9 Deguise.

10 Q. **[818]** Avec l'appel de monsieur Deguise,
11 effectivement.

12 R. D'accord.

13 Q. **[819]** Mais quand c'est en libre entreprise, c'est
14 de deux choses l'une, ou monsieur Deguise
15 n'appelait pas ou il appelait puis vous refusiez?

16 R. Bien, là je n'en ai pas vu beaucoup, Madame la
17 Présidente, de la libre entreprise.

18 Q. **[820]** Bien, vous en avez nommé quelques-uns tantôt
19 de la libre entreprise. Je ne parle pas des MOP,
20 là, je parle des contrats que vous avez...

21 R. Oui, on en a peut-être eu un... un... avec Nadon et
22 Louisbourg mais tous les autres n'étaient pas...
23 étaient vraiment... on collusionnait.

24 Q. **[821]** Bien, c'est-à-dire que...

25 R. Il y en a peut-être eu deux dans l'ensemble que je

1 vous ai donné.

2 Q. **[822]** Dans l'onglet vous avez... il y en a un,
3 deux, trois, quatre...

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Peut-être mettre la pièce 65P-716.

6 R. Oui, Madame la Présidente...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[823]** Six. Il y en a six.

9 R. ... celui était après... était après deux mille
10 neuf (2009), quand est venue l'UPAC à Laval et tout
11 ça. Tout s'est arrêté.

12 Q. **[824]** O.K., attendez.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[825]** Mais pour celui de deux mille cinq (2005)...
15 il y en a un, en deux mille cinq (2005), qui est en
16 libre concurrence, vous...

17 R. Oui, il y en a eu un en deux mille cinq (2005). Il
18 y a eu un petit aussi...

19 Q. **[826]** Pourquoi il était en libre concurrence?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[827]** Deux mille sept (2007) et deux mille cinq
22 (2005).

23 R. La...

24 Q. **[828]** 9132 et 8792.

25 Me CLAUDINE ROY :

1 Q. **[829]** 8792 c'est Fossé Boudrias.

2 R. Le Fossé Boudrias c'est exact, il est venu en libre
3 concurrence parce que, les deux entreprises, on ne
4 s'est pas entendu. Monsieur le maire, il l'avait
5 accordé aux deux entreprises, ça fait que, nous
6 autres... je vous ai expliqué tout à l'heure que
7 c'était sur les terrains du promoteur, monsieur
8 Nadon, et il n'était pas question qu'on laisse
9 aller ce projet-là. Ça fait qu'on a dit à
10 Louisbourg : « Soumissionne puis on va
11 soumissionner », et c'est tout.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[830]** O.K. Puis celui de deux mille sept (2007)?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. **[831]** 9132. Oui, Place Paul-Kane.

16 R. Ah! Place Paul-Kane. Place Paul-Kane, si vous
17 regardez, Madame, pour un projet de cette
18 importance-là, il y avait tellement de
19 soumissionnaires que c'était pratiquement rendu
20 impossible de faire de la collusion sur ce projet-
21 là, ça fait qu'on avait dit : « On va le rentrer en
22 libre concurrence. »

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[832]** Mais monsieur Deguise avait appelé pour dire
25 qui était...

1 R. Non, non, il ne m'avait pas appelé, comme tel, ce
2 n'était pas décerné à personne.

3 Q. **[833]** Donc, c'est ça, alors, pour que ce soit en
4 libre entreprise, il fallait ou alors que monsieur
5 Deguise ou que le maire n'ait pas décidé qui était
6 pour avoir le contrat...

7 R. Exact.

8 Q. **[834]** ... ou alors, une fois que ça avait été
9 décidé, vous ne vous entendiez pas entre vous?

10 R. C'est ça, c'est les deux. Les deux réponses.

11 Q. **[835]** Parfait.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[836]** Si on regarde au total, pendant que vous avez
14 été chez Valmont Nadon Excavation, autant les
15 contrats en appels d'offres que les contrats MOP,
16 la redevance ou les redevances que vous avez
17 versées étaient de l'ordre de combien?

18 R. Bien, dans le cas de Sintra, je pense que je l'ai
19 dit ce matin, avec monsieur Marc Gendron, entre
20 cent (100 000) et cent vingt-cinq mille (125 000).
21 Dans le cas de chez monsieur Nadon, j'ai fait un
22 petit calcul, comme tel nous avons versé, entre
23 deux mille un (2001) et la fin deux mille neuf
24 (2009), de ma part à moi, et un peu en deux mille
25 dix (2010), nous avons versé alentour de un million

1 cent (1.1 M) à un million deux (1.2 M) à monsieur
2 Roger Desbois. Lorsque j'ai fait ces calculs-là,
3 Madame la Présidente, que je pense qu'ils sont
4 exacts, il s'est avéré, quand j'ai écouté monsieur
5 Roger Desbois, que lui avait lancé l'idée... il
6 avait dit qu'il y avait strictement eu deux point
7 sept millions (2.7 M) des entrepreneurs. Ça
8 voudrait dire que moi seulement, ma partie à moi,
9 j'en ai pratiquement donné la moitié. Ça fait que
10 j'ai trouvé qu'il y avait quelque chose qui ne
11 tenait pas la route. Je vous laisse la réponse.

12 Q. **[837]** Mais quant à vous, pour le temps où vous avez
13 été chez Sintra mais particulièrement Valmont
14 Nadon, vous établissez le montant à un million cent
15 mille (1 100 000), un million deux cent mille
16 (1 200 000)?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[838]** En redevances?

19 R. En redevances que j'ai données à monsieur Roger
20 Desbois. Je parle de la part de nous, en tant que
21 collusionnaires.

22 Q. **[839]** On vous a posé la question tout à l'heure à
23 savoir de quelle façon vous étiez en mesure
24 d'obtenir de l'argent comptant pour remettre ces
25 redevances, vous avez répondu : « On va en parler

1 plus tard. » Alors, on est rendu là. Est-ce que
2 vous êtes en mesure de nous dire comment monsieur
3 Valmont Nadon était en mesure de vous remettre ces
4 sommes-là?

5 R. Bon, il a fait comme les autres... comme les autres
6 entreprises, en tout cas, qui ont passé à la
7 Commission. On a fait de la fausse facturation à
8 certaines entreprises à numéro que... je regrette,
9 mais je ne me souviens pas toutes les entreprises à
10 numéro. On a fait aussi un petit peu de fausse
11 facturation avec une compagnie de transport en
12 camionnage.

13 Q. **[840]** Qui s'appelle comment?

14 R. Gilles Transport.

15 Q. **[841]** Alors, pour la compagnie de transport Gilles
16 Transport, vous vous rappelez. Pour les autres
17 compagnies, vous dites c'est des compagnies à
18 numéro, vous ne vous rappelez pas?

19 R. Oui, c'est des compagnies à numéro, oui.

20 Q. **[842]** En fait, quand vous dites « des compagnies à
21 numéro », là, c'est 9850-4328 Québec inc...

22 R. C'est ça, Madame.

23 Q. **[843]** ... et c'est un exemple, là...

24 R. Oui, c'est un exemple.

25 Q. **[844]** ... je ne sais pas si la compagnie existe.

1 R. Hum hum.

2 Q. **[845]** D'accord. Alors... et vous ne vous rappelez
3 pas des noms. Vous avez pu faire affaire avec... ou
4 en fait Valmont Nadon Excavation a pu faire affaire
5 avec combien d'entreprises à numéro comme ça pour
6 faire de la fausse facturation?

7 R. Peut-être cinq ou six ou sept entreprises
8 différentes.

9 Q. **[846]** Y compris Gilles Transport?

10 R. Oui, Madame.

11 Q. **[847]** Et ces entreprises-là, compagnies à numéro,
12 oeuvraient dans quel domaine, là? Vous nous dites
13 le transport, ça pouvait être quoi, les autres?

14 R. Bien, quand que... bien, le nom... le nom voulait
15 dire un peu dans le même domaine, mais c'était des
16 coquilles vides, comme tel, après...

17 Q. **[848]** O.K., mais c'était dans le domaine du
18 transport? C'est dans quel domaine?

19 R. Oui, c'est dans le domaine du transport, dans le
20 domaine un peu de l'asphalte, un peu dans
21 l'excavation, un peu dans l'essouchement, dans le
22 transport de pierre, dans le transport des rebuts,
23 un peu, un peu diversifiés.

24 Q. **[849]** Puis toujours connexes aux travaux exécutés?

25 R. Bien, c'était connexe, c'est sûr, c'était connexe

1 aux travaux de la construction.

2 Q. **[850]** Comment ça fonctionnait, l'obtention d'argent
3 suite à de la fausse facturation?

4 R. Bien, on émettait un bon de commande à la compagnie
5 à numéro, mettons qu'on va prendre un exemple, on
6 émettait un bon de commande à la compagnie à numéro
7 avec une description comme telle, admettons c'était
8 pour un dépotoir, on lui remettait un bon de
9 commande de trente mille dollars (30 000 \$) avec
10 une description et on lui faisait un chèque par
11 après, lorsqu'il nous faisait la facture, on lui
12 remettait un chèque de trente mille dollars
13 (30 000 \$) plus les taxes. Le monsieur, en
14 conséquence, nous remettait vingt-sept mille
15 dollars (27 000 \$), ça veut dire dix pour cent
16 (10 %) qu'il nous chargeait pour... qu'il nous
17 remettait en argent.

18 Q. **[851]** Qui s'occupait de ça, de remplir les bons de
19 commande des...

20 R. Les bons de commande, c'est moi qui les ai remplis.

21 Q. **[852]** Vous remplissiez ça, ça suivait son cours et
22 le retour, là, les liens avec les entreprises?

23 R. Bien, quand on avait le retour, quand c'est moi qui
24 avais le retour, je remettais immédiatement... on a
25 toujours... les chèques étaient toujours faits par

1 monsieur Nadon, étaient toujours signés par
2 monsieur Nadon et l'argent était toujours remis
3 intégralement à monsieur Nadon.

4 Q. **[853]** Le retour en argent était remis à monsieur
5 Nadon?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[854]** D'accord, qui vous le remettait par la suite,
8 pour que vous puissiez le remettre à monsieur
9 Desbois?

10 R. Bien, il me remettait par la suite... quand le
11 besoin se faisait sentir.

12 Q. **[855]** Pour payer la redevance?

13 R. Exact.

14 Q. **[856]** D'accord. Cet argent-là, est-ce que vous
15 savez où monsieur Desbois... pardon, monsieur Nadon
16 le conservait?

17 R. Non, j'en n'ai aucune idée.

18 Q. **[857]** Est-ce que c'est à votre connaissance s'il
19 prenait de l'avance pour avoir des liquidités pour
20 être en mesure, là, à une journée ou deux, pouvoir
21 payer la redevance?

22 R. Premièrement, même si on avait un appel, on aurait
23 pu attendre une semaine, quinze (15) jours, c'était
24 sa façon... c'était une façon de faire qu'il
25 employait, qui n'était pas... qui n'était pas

1 mauvaise. D'une manière ou d'une autre, il fallait
2 payer à la fin de l'année.

3 Q. **[858]** Et ma question, c'était à savoir, est-ce que
4 vous savez s'il prenait de l'avance? Est-ce qu'il y
5 a de la fausse facturation qui a été faite en
6 prévision de redevances à être payées parce que
7 vous saviez...

8 R. Non, non, je ne pense pas que... on ne parlait pas
9 de ça, non, non.

10 Q. **[859]** Vous ne parliez pas de ça, donc, vous ne le
11 savez pas?

12 R. Non, je ne le sais pas.

13 Q. **[860]** O.K.

14 (16:07:02)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[861]** Est-ce que vous savez si, peut-être, il
17 obtenait de l'argent comptant en faisant lui-même,
18 rendant des services et en se faisant payer en
19 argent, plutôt qu'en facturant? Parce que c'est une
20 compagnie de diversité Valmont Nadon, en fait, la
21 location d'équipement, notamment, là. Est-ce que
22 vous savez s'ils faisaient parfois des transactions
23 au comptant, eux-mêmes, au lieu de se faire payer
24 par chèque?

25 R. Je ne le sais pas.

1 Q. **[862]** (inaudible) payé en argent?

2 R. Je ne le sais pas.

3 Q. **[863]** Vous n'avez jamais été témoin de ça?

4 R. Non. Non, bien, je m'occupais des chantiers comme
5 tels, puis je ne m'occupais pas de ça. S'il y en a
6 eu, je n'étais pas au courant.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[864]** Vous nous avez parlé tout à l'heure que
9 monsieur Deguise vous appelait et désignait, vous
10 donnait rendez-vous pour désigner l'entrepreneur
11 gagnant sur un contrat et il faisait, en même
12 temps, pour tous les autres appels d'offres pour
13 lesquels c'était en circulation. Est-ce que dans le
14 temps, tout le temps où vous avez été présent à
15 Ville de Laval, ça a été toujours la marche à
16 suivre?

17 R. Si on se reporte un peu dans le temps, peut-être
18 quand j'ai débuté à Laval, c'était toujours
19 monsieur Deguise qui nous... qu'on était à son
20 bureau. Quand est arrivé, peut-être, mil neuf cent
21 quatre-vingt-seize (1996) ou quatre-vingt-dix-sept
22 (97), plutôt quatre-vingt-seize (96) ou quatre-
23 vingt-dix-sept (97), il y avait la parade des
24 entrepreneurs dans le corridor. Même nous, on
25 trouvait que c'était un peu exagéré d'avoir autant

1 d'entrepreneurs qui se présentaient à la Ville en
2 même temps, qu'on était supposé être des
3 compétiteurs, mais là, on était loin d'être
4 compétiteurs, on était tous en ligne, un après
5 l'autre pour rencontrer monsieur Claude Deguise
6 pour avoir notre papier, qu'on peut appeler. Et
7 monsieur Deguise, bien, je ne sais pas de qui... il
8 avait changé un peu son attitude. Il avait
9 décidé... Il avait décidé qu'il enverrait les
10 documents, maintenant, à monsieur René Mergl.
11 Monsieur René Mergl faisait le lien entre monsieur
12 Claude Deguise... Claude Deguise remettait les
13 documents à monsieur Mergl, et monsieur Mergl
14 remettait les documents à nous en tant
15 qu'entrepreneur.

16 Q. **[865]** Vous venez de nous situer ça dans le temps,
17 Monsieur Théberge, en quatre-vingt-seize (96),
18 quatre-vingt-dix-sept (97).

19 R. Oui.

20 Q. **[866]** Dans les faits, ce n'est pas quatre-vingt...

21 R. Quatre-vingt-seize (96)... Tant et aussi longtemps
22 que monsieur Deguise n'a pas, selon moi, n'a pas
23 quitté la Ville.

24 Q. **[867]** D'accord. Mais monsieur Deguise a quitté en
25 quelle année?

1 R. En quatre-vingt-dix-huit (98).

2 Q. **[868]** Vous ne vous trompez pas...

3 R. Je pense.

4 Q. **[869]** Vous ne vous trompez pas de dizaine, là?

5 R. En quatre-vingt... Bien non. Ah oui. Deux mille
6 huit (2008), excusez-moi.

7 Q. **[870]** O.K. Bon.

8 R. Oui, je...

9 Q. **[871]** O.K. Alors quatre-vingt-seize (96), quatre-
10 vingt-dix-sept (97), c'est plutôt deux mille six
11 (2006), deux mille sept (2007)?

12 R. Oui oui oui oui oui. D'accord avec vous, là. On est
13 trop... J'ai vieilli, mais pas tant que ça, là.
14 Non, ça va.

15 Q. **[872]** Donc, quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-
16 dix-sept (97), vous dites qu'il y a une parade au
17 bureau de monsieur Deguise...

18 R. Ah, c'est... Non non mais c'est plutôt deux mille
19 six (2006), deux mille sept (2007).

20 Q. **[873]** Ah, c'est moi, là, qui viens de vous... C'est
21 le mauvais...

22 R. Là c'est vous, vous avez oublié les dizaines, là.

23 Q. **[874]** Pardon. Très bien. Je m'excuse. On reprend.
24 Deux mille six (2006), deux mille sept (2007)...

25 R. C'est ça. Il y a une parade, comme telle, puis là

1 on est tous... Je ne répète pas la même chose, donc
2 c'est juste les années qui ont changé. Deux mille
3 six (2006), deux mille sept (2007), les documents
4 sont transférés à monsieur René Mergl, que
5 maintenant, il nous remet à chacun la feuille qui
6 nous appartient.

7 Q. **[875]** Et monsieur Mergl, il travaille pour la Ville
8 de Laval?

9 R. Non. Il travaille pour Nepcon.

10 Q. **[876]** Et est-ce que vous savez pour quelle raison
11 c'est lui qui est identifié?

12 R. Bien, c'est une personne que ça fait longtemps
13 qu'il opère à Laval, puis je pense que, avec son
14 frère Tony Mergl et René Mergl, ils avaient... La
15 Ville avait une grande confiance en eux.

16 Q. **[877]** Et là, comment ça se... Comment c'est su, ça,
17 que dorénavant ce n'est plus monsieur Deguise qui
18 va aviser les entrepreneurs?

19 R. Bien, ce n'est pas... pas plus grave que ça. Nous,
20 on dit qu'on a notre information, que ça soit de
21 Claude Deguise ou de René Mergl, rendu que là on a
22 la feuille qu'on devait avoir lorsqu'on a des
23 projets, ça va. Ça ne nous fait... Ça ne nous fait
24 rien.

25 Q. **[878]** O.K. Alors...

1 R. Moi, en tout cas, dans mon cas à moi ça ne m'a rien
2 fait.

3 Q. [879] D'accord. Alors comment ça se déroule, à ce
4 moment-là? Vous n'allez plus au bureau de monsieur
5 Deguise? Relatez-nous, dans les faits, le
6 changement, et ce que ça amène comme différence.

7 R. Bien nous, on n'a plus besoin de se présenter au
8 bureau de monsieur Deguise. On se présente
9 maintenant au bureau de chez Nepcon, dont René
10 Mergl, soit nous appelle, ou on l'appelle, puis on
11 le rencontre. Il nous remet les mêmes documents,
12 dans le temps, que Claude Deguise nous remettait.

13 Q. [880] C'est-à-dire que...

14 R. Il fait le suivi aussi de chacun des entrepreneurs,
15 soit l'ajout de nouveaux clients sur les listes
16 d'appels d'offres, ou ça reste pareil. Il fait...
17 Il fait vraiment le suivi. Il rencontre chacun des
18 entrepreneurs, et il leur remet la liste des appels
19 d'offres selon le projet qui lui est assigné.

20 Q. [881] Donc, il désigne le gagnant. On est toujours
21 dans le cadre où il y a plusieurs appels d'offres
22 d'ouverts en même temps?

23 R. Oui mais ce n'est... Ce n'est pas lui qui désigne
24 le gagnant. Quand il l'a, ce n'est pas là. Il
25 sait... Quand il a les papiers, le gagnant, il le

1 connaît, parce que Claude Deguise lui dit c'est qui
2 le gagnant.

3 Q. **[882]** D'accord. Mais il vous transmet, par exemple,
4 il vous dit, « Valmont Nadon, vous êtes le gagnant
5 du projet 8323. »

6 R. Exact.

7 Q. **[883]** Et il vous donne la liste des personnes qui
8 ont retiré les appels d'offres.

9 R. C'est exact.

10 Q. **[884]** Vous, après ça, vous partez rencontrer, ou
11 téléphonez aux différentes personnes, et ils
12 suivent le même processus que vous nous avez
13 expliqué antérieurement, quand c'était monsieur
14 Deguise qui coordonnait tout ça.

15 R. C'est exact. C'est la même chose.

16 Q. **[885]** D'accord. Par contre, monsieur... Vous dites
17 que c'est monsieur Mergl qui s'assure de l'ajout de
18 personnes qui seraient, qui auraient retiré
19 l'offre.

20 R. Bien, lorsqu'il y a des ajouts, monsieur Deguise
21 transmet à monsieur René Mergl d'autres listes plus
22 à date. Puis ça continue le même circuit.

23 Q. **[886]** O.K. Et ça, avec, par l'entremise de monsieur
24 Mergl, ça a duré combien de temps?

25 R. Selon moi, ça a duré jusqu'à tant que monsieur

1 Deguise quitte la Ville de Laval.

2 Q. **[887]** Et monsieur Deguise quitte en quelle année?
3 Votre souvenir?

4 R. Je vous dirais janvier ou fé... Janvier deux mille
5 huit (2008).

6 Q. **[888]** O.K. Janvier deux mille huit (2008). Est-ce
7 que monsieur Deguise a été remplacé, à votre
8 connaissance, à la Ville?

9 R. Oui, il est remplacé par monsieur Gérard Poirier,
10 comme tel. Mais... Oui, ça va, ça. Remplacé par
11 monsieur Gérard Poirier. Entre les deux, il devient
12 un temps libre, là, du poste que, vraiment,
13 monsieur Deguise occupait. Il occupait le poste que
14 Gérard Poirier prend, mais là il vient une personne
15 que... il y a un siège de disponible à quelque
16 part.

17 Q. **[889]** Et qu'est-ce que vous voulez dire?

18 R. Bien, je vais vous dire qu'il y a un paquet
19 d'appels d'offres qui est lancé comme tel sur le
20 marché et c'est monsieur Roger Desbois qui s'occupe
21 de ces appels d'offres là. Moi je ne suis pas
22 tellement mis au courant parce que nous on n'est
23 pas désignés dans ces appels d'offres là. On ne
24 fait pas partie. On n'a pas de contrat là-dedans
25 dans cet appel d'offres là. Après ça vient

1 rejoindre monsieur Roberge entre à la Ville et il
2 devient l'adjoint de monsieur...

3 Q. **[890]** Poirier?

4 R. Gérard Poirier. Il ne reste pas tellement
5 longtemps, il a déjà une promotion. Il est promu
6 pas tellement longtemps après, il est promu comme
7 assistant directeur général adjoint à la Ville de
8 Laval. Une promotion très rapide. Ça fait que là
9 maintenant c'est lui qui s'occupe des
10 entrepreneurs. On ne le rencontre pas. Il continue
11 toujours à remettre les mêmes documents à monsieur
12 René Mergl de Nepcon en lui disant : « Voici tel
13 numéro, voici l'entrepreneur, tel numéro, c'est tel
14 entrepreneur, l'autre numéro c'est tel
15 entrepreneur ». Le travail est fait par monsieur
16 Roberge qui informe monsieur Mergl de Nepcon.

17 Q. **[891]** Et pour les entrepreneurs est-ce que ça fait
18 une différence que ce soit maintenant monsieur
19 Roberge qui s'occupe de ça?

20 R. Moi je n'en fais pas de différence parce que j'ai
21 l'information que je veux avoir, je l'ai quand même
22 de monsieur Mergl. Simplement ils avaient été
23 rapidement, ils avaient changé rapidement, ils
24 avaient trouvé facilement une autre personne pour
25 s'occuper des entrepreneurs. Ça a été ma réflexion.

1 Q. **[892]** Par la personne de monsieur Roberge?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[893]** Mais est-ce que, est-ce que je dois
4 comprendre qu'à partir de ce moment-là les
5 entrepreneurs auraient pu recommencer à aller voir
6 monsieur Roberge au bureau ou ça passe toujours par
7 monsieur Mergl?

8 R. Ça passe toujours par monsieur Mergl.

9 Q. **[894]** Mais vous voulez dire quoi, Monsieur
10 Théberge?

11 R. Non, je ne veux rien dire, je veux juste vous dire
12 que ça n'a rien changé, c'était monsieur Roberge
13 qui transmettait les documents à monsieur René,
14 comme Claude Deguise faisait, il y a eu un petit
15 laps avec monsieur Roger Desbois, mais le reste, le
16 système est reparti, mais avec une personne
17 différente à la Ville.

18 Q. **[895]** Et pour la redevance pendant le temps où
19 c'est monsieur Mergl qui a la liste et par la suite
20 l'entrée en poste de monsieur Roberge, est-ce que
21 ça change quelque chose pour la personne à qui la
22 redevance de deux pour cent (2 %) est versée quand
23 le contrat est collusionné?

24 R. Ça ne change absolument rien parce que monsieur
25 Roberge ou monsieur Mergl ce n'est pas eux qui

1 paient la redevance, c'est l'entrepreneur qui
2 obtient le projet qui paie la redevance. Quand
3 Nepcon avait des projets, il se faisait un devoir
4 de payer sa redevance comme nous ou comme un autre
5 entrepreneur.

6 Q. **[896]** Et à ce moment-là, la redevance est payée à
7 monsieur Desbois?

8 R. Toujours à monsieur Desbois.

9 Q. **[897]** Mais quand vous dites que monsieur Desbois a
10 occupé ce poste-là pendant un certain temps, c'est
11 qu'il s'occupait à la fois de la redevance et de la
12 liste des gagnants?

13 R. Exact.

14 Q. **[898]** Sur le nombre, tous les entrepreneurs
15 payaient la redevance parce que ce que vous venez
16 de mentionner?

17 R. Selon moi, selon moi et selon les discussions qu'on
18 avait, je pense, je pense puis j'en suis
19 pratiquement sûr que tout le monde, les
20 entrepreneurs payaient leur redevance de deux pour
21 cent (2 %), il n'a jamais été question de deux
22 point cinq (2,5) ou de trois pour cent (3 %). Entre
23 nous, les entrepreneurs, c'était deux pour cent
24 (2 %). Et je pense que tout le monde payait. Et
25 tout le monde payait pour la simple raison, c'est

1 que le maire aussi s'informait si les
2 entrepreneurs, selon qu'est-ce que le marché
3 disait, les entrepreneurs étaient à date dans les
4 comptes à recevoir.

5 Q. **[899]** Et comment vous connaissez cette information?

6 R. C'est une information qui circulait comme telle.
7 Elle ne m'a jamais été confirmée, c'est une
8 information qui circulait.

9 Q. **[900]** À l'effet que le maire s'intéressait à la...

10 R. Oui, il s'intéressait aux comptes à recevoir.

11 Q. **[901]** Et ce qui va dans le même sens que ce que
12 vous avez dit tout à l'heure, à l'effet que
13 monsieur Nadon vous a rapporté qu'il était
14 considéré comme un bon payeur?

15 R. Oui, monsieur Nadon m'a rapporté et monsieur Roger
16 Desbois l'a dit ici à la Commission aussi.

17 Q. **[902]** O.K. Alors, pour, si on part de ce que vous
18 mentionnez à l'effet que tous les entrepreneurs
19 versaient de la redevance de deux pour cent (2 %),
20 sur le total des contrats qui ont été octroyés à
21 Ville de Laval, pendant les années où vous avez été
22 là, on parle de combien de contrats, à votre
23 connaissance? Valeur des contrats?

24 R. Ça serait assez facile, Madame, il s'agirait juste
25 d'additionner tous les projets... on va partir de

1 deux mille un (2001), là, tous les projets, de deux
2 mille un (2001) à deux mille neuf (2009), que la
3 Ville a octroyés aux entrepreneurs, à l'exception,
4 peut-être, d'un petit pourcentage qui n'ont pas été
5 collusionnés, et multipliez par deux pour cent
6 (2 %), vous allez arriver au total que vous
7 cherchez.

8 Q. **[903]** Et vous l'établiriez à combien, vous, le
9 total? Je comprends que ce n'est pas...

10 R. Bien...

11 Q. **[904]** ... ce n'est pas scientifique mais dans votre
12 esprit?

13 R. Non, ce n'est pas scientifique mais je pense que
14 vos chercheurs devraient être plus en mesure que
15 moi de trouver la réponse. Mais si, à l'occasion,
16 il y avait vingt (20) ou trente millions (30 M)
17 d'appels d'offres qui se faisaient un mardi...
18 trente millions (30 M) de projets dans le courant
19 de l'été ou vingt-cinq millions (25 M), ça fait
20 cinq cent mille dollars (500 000 \$), ça, Madame.
21 Combien qu'il y en a eu? Est-ce qu'il y en a eu
22 pour sept, huit cents millions (7-800 M) d'appels
23 d'offres à Laval ou un milliard (1 G) d'appels
24 d'offres pendant dix (10) ans? Je ne suis pas
25 capable de vous le dire. Mais je pense que vous

1 pourriez faire la recherche et multiplier par deux
2 pour cent (2 %). Quitte à enlever un facteur de
3 non-collusion, peut-être un cinq pour cent (5 %) ou
4 huit pour cent (8 %).

5 Q. **[905]** Ce matin on vous a posé la question à savoir,
6 quand les contrats étaient en collusion, le
7 pourcentage de profit était de combien, quand
8 c'était en libre concurrence, c'était de combien?
9 Dans le cas des contrats à Laval, où il y a eu de
10 la collusion, le pourcentage de profit était de
11 combien?

12 R. Bien, normalement, quand tu fais de la collusion,
13 on était alentour de trente pour cent (30 %). Si tu
14 exécutais bien, c'est sûr que si tu es un bon
15 entrepreneur, tu pouvais réaliser plus que ça.
16 Selon l'exécution que tu faisais de ton chantier et
17 les difficultés rencontrées. Ça c'était en
18 collusion. Si tu n'avais pas été en collusion, je
19 l'ai expliqué ce matin, au début de l'année,
20 probablement que les pourcentages auraient été
21 zéro, peut-être moins que zéro. Et, après ça, au
22 courant de l'année, au milieu de l'année, auraient
23 pu remonter entre six (6) et huit pour cent (8 %).
24 Peut-être finir en fin d'année à dix pour cent
25 (10 %), quand tu as beaucoup d'ouvrage. Les prix

1 montent avec l'ouvrage et baissent avec pas
2 d'ouvrage.

3 Q. **[906]** Et ils sont exorbitants quand on est en
4 collusion?

5 R. Bien, je n'ai pas dit « exorbitants », j'ai dit...

6 Q. **[907]** Non, c'est moi qui l'ai dit.

7 R. J'ai dit trente pour cent (30 %). Quand ça va très
8 bien, l'exécution, tu vas réussir plus que trente
9 pour cent (30 %).

10 Q. **[908]** Et, à ce moment-là, on peut monter jusqu'à
11 quarante (40)?

12 R. Il faut comprendre quelque chose, Madame. Si tu es
13 propriétaire d'une carrière, propriétaire de ton
14 équipement, la carrière comme telle, qui est un
15 centre de profit dans une entreprise, la carrière
16 fait de l'argent parce qu'elle cessionne ses
17 produits... ses produits qu'elle produit, elle,
18 elle les cessionne à l'entrepreneur, au projet
19 comme tel avec un profit. L'équipement appartient à
20 l'entreprise, l'entreprise loue l'équipement au
21 projet avec un profit. Vous avez vu les deux
22 profits, qui sont déjà intégrés dans la soumission,
23 et vous voyez que l'entrepreneur rajoute trente
24 pour cent (30 %), ça fait que ça doit faire quand
25 même un profit acceptable.

1 Q. **[909]** Acceptable, Monsieur Théberge, toujours...

2 R. Un excellent profit, Madame.

3 Q. **[910]** D'accord. Acceptable, toujours dans la
4 position de l'entrepreneur et...

5 (16:22:27)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[911]** Inacceptable pour les contribuables.

8 R. Madame la Présidente, je n'ai pas parlé des
9 contribuables, je parlais des entrepreneurs.

10 C'était acceptable pour les entrepreneurs.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[912]** Et finissons aussi la phrase, et intéressant
13 pour la Ville parce que, quand les contrats étaient
14 collusionnés, il y avait une redevance qui était
15 payée à la Ville. Déjà que le pourcentage de profit
16 était augmenté, donc la valeur du contrat, le prix
17 payé pour le contrat était plus important, on
18 multipliait par deux pour cent (2 %) et c'était une
19 redevance qui était versée?

20 R. Oui, c'est sûr que c'était plus... on peut dire que
21 c'était intéressant. C'est sûr que, deux pour cent
22 (2 %), ce n'est pas trente pour cent (30 %). Mais,
23 deux pour cent (2 %), c'est intéressant parce que
24 plus qu'il y a de la collusion pour la Ville c'est
25 très important parce que si elle sort un projet...

1 il s'en sort pour trente millions (30 M) dans une
2 journée, bien, elle va faire six cent mille dollars
3 (600 000 \$) qui va rentrer dans les coffres. Je ne
4 sais pas lesquels coffres, là, mais ça va rentrer à
5 la Ville. Je ne parle pas des contribuables, je
6 parle il va y avoir six cent mille (600 000) qui va
7 rentrer au bureau de monsieur Roger Desbois. C'est
8 automatique, ça.

9 Q. **[913]** Et, justement, cette redevance-là, elle
10 allait à qui? On parle de la redevance à la Ville
11 mais est-ce que vous savez...

12 R. Je parle toujours de la redevance qui est versée à
13 monsieur Roger Desbois.

14 Q. **[914]** Mais elle va où? Est-ce que vous le savez?

15 R. Ça, Madame, ça fait quinze (15) ans que je suis à
16 Laval, j'ai toujours cherché à qui allait la
17 redevance, j'ai toujours su, comme à peu près Union
18 M... pas Union Montréal, mais le PRO de Laval ou un
19 avocat qui s'occupait de ça, mais honnêtement, je
20 n'ai jamais su où allait l'argent. Mais je peux
21 vous dire qu'on versait... tous les entrepreneurs
22 versaient l'argent qui était... selon la collusion.

23 Q. **[915]** Vous nous avez parlé de monsieur Deguise, ce
24 matin, à qui, à un moment donné, dans le temps des
25 Fêtes, vous avez remis un certificat cadeau pour

1 être intervenu dans le cadre du projet Saulnier,
2 là, qu'on a déposé tout à l'heure. Dans le cadre de
3 ce que... également de ce que vous avez appris
4 toutes les années où vous avez été à Ville de
5 Laval, qu'est-ce qu'il en est, relativement à
6 monsieur Deguise et des paiements qui lui ont été
7 faits?

8 R. Bien, je ne veux pas revenir sur le petit cadeau
9 minime que je lui avais donné, là, ce n'était quand
10 même pas un Cadillac que je lui ai donné, c'est
11 huit cent dollars (800 \$) en cadeau, là. Sauf que
12 dans le... deux mille un (2001) à deux mille neuf
13 (2009), il y avait un autre processus qui
14 s'installait comme tel, là. Lorsqu'à l'occasion,
15 j'avais des problèmes sur mon chantier ou
16 j'entrevois des façons différentes de faire le
17 projet, j'en avisais monsieur Nadon, qui était
18 l'entrepreneur, comme quoi on avait une possibilité
19 d'une porte qui était ouverte à nous en tant
20 qu'entrepreneur pour avoir des travaux
21 supplémentaires qu'on devait exécuter, mais qui
22 étaient quand même avec une marge de profit
23 acceptable. Ça fait que monsieur Nadon se rendait
24 au bureau de Claude Deguise et lui expliquait
25 qu'est-ce qui pouvait se passer sur notre projet,

1 qu'est-ce que lui pouvait faire de ce côté-là,
2 comment il pouvait améliorer notre sort, mais en
3 même temps, améliorer son sort. La façon de faire
4 était très simple comme telle, lorsque tu lui
5 expliquais à mons... ce n'est jamais moi qui suis
6 allé, en passant, mais ça m'a été révélé, quand on
7 allait lui expliquer nos doléances, à monsieur
8 Deguise pour des travaux qui ont été faits, mais je
9 l'ai bien dit, avec une marge raisonnable, on
10 allongeait les doigts. Un doigt, ça voulait dire
11 mille dollars (1 000 \$), cinq doigts, ça voulait
12 dire cinq mille dollars (5 000 \$) et vu que tu as
13 juste dix (10) doigts, bien, ça fait dix mille
14 (10 000 \$), hein. Ça fait que ça dépendait, moi, je
15 n'y ai jamais été, mais je sais que c'était la
16 façon de faire.

17 Q. **[916]** Alors, on allonge les doigts, chaque doigt
18 correspond à mille dollars (1 000 \$) et c'est...
19 qu'est-ce que... au total dix mille (10 000)...

20 R. Bien, dix (10) doigts, ça fait dix mille
21 (10 000 \$).

22 Q. **[917]** ... dix mille dollars (10 000 \$), oui. Et
23 c'était pourquoi, ça?

24 R. Bien, c'était pour les... une façon différente
25 d'exécuter les travaux, donc, on pouvait avoir une

1 porte de sortie qui rapportait plus d'argent à
2 l'entrepreneur.

3 Q. **[918]** Rapportait plus d'argent à l'entrepreneur?

4 R. Oui.

5 Q. **[919]** Et les dix (10) doigts correspondaient ou
6 maximum de dix (10) doigts pouvaient correspondre à
7 quoi, à ce moment-là?

8 R. Ils correspondaient à mille dollars (1 000 \$) par
9 doigt.

10 Q. **[920]** Oui, mais on devait faire quoi avec ça?

11 R. Là, je ne vous suis pas.

12 Q. **[921]** D'accord. Vous dites que quand on avait des
13 problèmes sur le chantier, monsieur Nadon pouvait
14 aller voir monsieur Deguise...

15 R. Je ne n'ai pas... si j'ai dit des problèmes, je me
16 trompe, ce n'est pas exactement des problèmes que
17 j'avais sur le chantier.

18 Q. **[922]** Des difficultés?

19 R. Non, pas des difficultés. On trouvait une autre
20 façon, une autre façon qui pouvait... on pouvait
21 exécuter le projet, mais d'une différente façon qui
22 pouvait...

23 (16:27:47)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[923]** Une meilleure façon pour flouer la Ville? Les

1 contribuables, dans le fond, pas la Ville, mais les
2 contribuables? C'est ça?

3 R. Exact.

4 Me CLAUDINE ROY :

5 Q. **[924]** Et, donc, à ce moment-là, vous alliez voir...
6 monsieur Nadon allait voir monsieur Deguise et
7 quand vous parlez d'allonger les doigts, ça, ça
8 correspondait à quoi? À une somme de dix mille
9 (10 000 \$) maximum qui allait être remise?

10 R. Non, je ne peux pas vous dire, mais je dis que...
11 je vous ai dit qu'un doigt, ça représentait mille
12 dollars (1 000 \$). Moi, je n'ai jamais assisté à la
13 réunion, si l'entrepreneur donnait cinq mille
14 (5 000 \$) ou dix mille (10 000 \$), mais monsieur
15 Nadon, qui était président et propriétaire de
16 l'entreprise est allé le rencontrer à quelques
17 occasions et lui a remis quelques sommes d'argent
18 comme ça.

19 Q. **[925]** D'accord. Alors, les doigts de monsieur
20 Deguise mis sur la table de un à dix (10)
21 correspondaient à la somme d'argent que monsieur
22 Valmont Nadon aurait à lui remettre pour permettre
23 de flouer le plus possible les contribuables, pour
24 reprendre l'image qui a été mentionnée.

25 R. Mais, avant... avant de flouer les contribuables,

1 ce n'était pas... c'est sûr qu'à la fin, ça
2 arrivait comme ça. Avant de les flouer, il fallait
3 quand même faire les travaux, faire les travaux qui
4 rencontraient les plans et devis de la Ville. C'est
5 le profit qui était meilleur.

6 Q. **[926]** D'accord. Alors...

7 R. Et en fin de compte, comme madame la Présidente
8 dit, ça flouait les contribuables.

9 Q. **[927]** Donc, pour avoir une augmentation du profit
10 dans les travaux à exécuter, ce que vous nous
11 dites, c'est que la façon de faire avec monsieur
12 Deguise, il étendait un doigt ou plusieurs sur la
13 table et ça correspondait à la somme qu'on devait
14 lui remettre.

15 R. Il y avait à l'occasion, c'était ça, mais à
16 l'occasion des fois on avait des difficultés sur le
17 projet qui étaient très grandes. On regardait pour
18 peut-être amoindrir ces difficultés-là en faisant
19 une autre façon de faire qui était quand même...
20 qui rendait les travaux très acceptables par la
21 Ville, mais qui étaient faits différemment.

22 Q. **[928]** Et à ce moment-là, on utilisait le processus
23 des doigts sur la table?

24 R. C'était le même, c'était le même processus. Ça ne
25 veut pas dire que ça donnait plus d'argent à la

1 Ville ce processus-là, là.

2 (16:29:49)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[929]** O.K. Alors, donnez-nous un exemple. S'il
5 devait y avoir du dynamitage et que vous trouviez
6 que c'était trop... trop coûteux, vous essayiez de
7 trouver une façon de passer à côté, c'est ça?

8 R. De ne pas... de ne pas le dynamiter, un exemple, de
9 passer autrement, de trouver une autre façon de le
10 faire.

11 Q. **[930]** Et vous gardiez l'argent prévu pour le
12 dynamitage.

13 R. C'est exact.

14 Q. **[931]** Sans le faire.

15 R. Oui, Madame.

16 Q. **[932]** Ce qui augmentait votre marge de profit.

17 R. Oui. On le faisait différemment, mais la marge de
18 profit était meilleure.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[933]** Et c'est grâce à cette situation-là que là
21 vous pouviez remettre une somme d'argent... que
22 vous remettiez une somme d'argent à monsieur
23 Deguise.

24 R. Moi, je n'ai jamais remis d'argent à monsieur
25 Deguise.

1 Q. **[934]** Non, monsieur... Non, je parle de Valmont
2 Nadon dans le contexte, là, juste pour revenir aux
3 doigts, c'est la fin.

4 R. Ah! Il y avait eu une entente entre les deux
5 parties que, moi, je suggérais à monsieur Nadon
6 quel est... qu'est-ce qu'on pouvait faire sur le
7 chantier, soit pour réduire nos coûts d'opération,
8 c'était sûrement pour réduire nos coûts d'opération
9 ou des travaux supplémentaires qui... c'était
10 toujours en lien directement avec le profit pour
11 l'entreprise, ça c'est sûr.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[935]** Et qu'est-ce que Charles... monsieur Deguise
14 devait faire quoi dans ce cas-là? Il fermait les
15 yeux? Dans le fond, il vous laissait faire des
16 travaux différemment de ce qui avait été prévu.

17 R. Oui. Il était d'accord et il transmettait le
18 message à l'ingénieur-conseil comme quoi il était
19 d'accord à faire ces genres de changements de
20 travaux là à l'ingénieur-conseil.

21 Q. **[936]** Donc, il donnait son approbation à
22 l'ingénieur-conseil...

23 R. Ah! Il donnait son approbation.

24 Q. **[937]** ... qui, lui, vous laissait faire des
25 changements.

1 R. C'est ça.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[938]** En soi, ce n'est pas la façon qui était
4 incorrecte parce que si vous trouviez une façon de
5 faire économiser de l'argent, la bonne chose eût
6 été d'en faire bénéficier les contribuables.

7 R. Non, c'était de faire bénéficier l'entrepreneur. Je
8 ne changeais jamais quelque chose pour faire
9 bénéficier le contribuable.

10 Q. **[939]** Non, non, non, mais ce que... Non, non. Ce
11 que je veux dire, c'est que, en soi, le fait que
12 monsieur Deguise ait approuvé une autre façon plus
13 économique que celle qui avait été prévue à
14 l'origine, en soi, ce n'était pas une mauvaise
15 chose. La mauvaise chose, c'est d'avoir gardé
16 l'argent en poche alors que c'eût été... la bonne
17 chose eût été de réduire la facture.

18 R. Madame la Présidente, la façon économique qu'on
19 présentait était une façon économique pour
20 l'entrepreneur, non pas pour la Ville. C'est ça,
21 c'est qu'est-ce que vous avez expliqué.

22 Q. **[940]** Je ne dirais pas la « Ville », je dirais
23 « contribuable ».

24 R. Le contribuable.

25 Me CLAUDINE ROY :

1 Q. [941] Est-ce que c'est vous qui avez remis ces
2 sommes d'argent là à monsieur Deguise?

3 R. Je n'ai jamais remis aucune somme d'argent à
4 monsieur Deguise.

5 Q. [942] Mis à part les certificats cadeaux.

6 R. Non.

7 Q. [943] Mais, dans le contexte qu'on parle...

8 R. À part les certificats cadeaux dans le temps de
9 Sintra.

10 Q. [944] O.K. Je proposerais de suspendre jusqu'à
11 demain, si ça convient.

12

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

16 SERMENT

17 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI,
18 sténographes officielles, certifions que les
19 feuilles qui précèdent sont et contiennent la
20 transcription d'un enregistrement numérique, hors
21 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
22 dudit enregistrement, le tout conformément à la
23 loi.

24

25 Et nous avons signé,

1

2

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
Sténographe officielle

3

4

5

6

7

Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)
Sténographe officielle

8

9

10